



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

AGRÉGATION EXTERNE

DE

GRAMMAIRE

Rapport de jury présenté par

**Madame Isabelle BOEHM
Professeur des universités**

Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

L'agrégation a pour vocation prioritaire de recruter des maîtres de haut niveau, appelés à exercer leur métier essentiellement dans l'enseignement du second degré. Dans certaines disciplines, notamment dans celles qui ne comportent pas de concours internes, elle peut aussi servir à l'amélioration des connaissances et à la promotion d'enseignants déjà en exercice.

Tous les candidats intéressés trouveront des recommandations pratiques et les dernières mises à jour concernant les épreuves des concours, leur contenu, leur déroulement, ainsi que les conditions d'inscription, qui viennent de changer, dans les brochures diffusées par le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans la rubrique d'information et d'aide aux concours du second degré du site du ministère (SIAC) (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>). Toutes les informations y sont soigneusement mises à jour et aisément accessibles.

Rappelons aussi l'existence du *Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale*, dont la consultation régulière est fort utile pour tout ce qui concerne la carrière d'un enseignant (et bien plus que ce seul métier !).

Les textes officiels qui régissent le concours sont les suivants :

I. Conditions d'inscription requises des candidats

1. - Dispositions statutaires et réglementaires des Concours externes et internes (article 5 - III du décret modifié n° 72-580 du 4 juillet 1972, modifié par le décret du 29 juillet 2009. L'arrêté du 31 décembre 2009 précise bien que le diplôme de master est désormais le diplôme de référence exigé pour se présenter au concours de l'agrégation. Version consolidée au 21 janvier 2010.

ATTENTION, à partir de la session 2012 (B.O. du 23 mai 2011), deux pré-requis seront exigés (Arrêté du 31 mai 2010, modifié le 4 mai 2011) :

- une certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES2)

- une certification en informatique et internet (C2i2e)

Ces deux certifications devront être acquises à la date de la NOMINATION EN QUALITÉ DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE.

2. - Conditions de diplôme

Arrêté du 21 juillet 1993 (*J. O.* du 21 août 1993)

II. Modalités des concours de l'agrégation

Arrêté du 12 septembre 1988.

Arrêté du 17 mars 2003 (*J. O.* du 3 avril 2003).

Arrêté du 28 décembre 2009 (*J.O.* du 6 janvier 2010).

SOMMAIRE

1. Présentation du concours	
Composition du jury.....	p. 6
Statistiques et commentaires sur la session 2011.....	p. 7
2. Usages et conseils pratiques.....	p. 11
3. Résultats et commentaires détaillés des épreuves écrites	
Composition française.....	p. 15
Thème grec.....	p. 24
Grammaire et linguistique, épreuve principale	
Option A, I, Ancien français.....	p. 28
Option A, II, Français moderne.....	p. 39
Option B, I, Grec.....	p. 45
Option B, II, Latin.....	p. 49
Grammaire et linguistique, épreuve complémentaire	
Option A, I, Grec.....	p. 53
Option A, II, Latin.....	p. 56
Option B I, Ancien français.....	p. 59
Option B II, Français moderne.....	p. 66
Thème latin.....	p. 72
Version latine.....	p. 78
4. Résultats et commentaires détaillés des épreuves orales	
Explication française sur texte au programme.....	p. 86
Questions de grammaire française associées à l'explication de texte français au programme.....	p. 88
Exposé de linguistique, option A, ancien français ou français moderne	p. 89
Exposé de linguistique, option B, grec ou latin.....	p. 91
Seconde partie de la leçon de linguistique.....	p. 94
Explication sur texte ancien au programme, grec.....	p. 96
Explication sur texte ancien au programme, latin.....	p. 98
Improvisée, grec.....	p. 100
Improvisée, latin.....	p. 102

1. PRESENTATION DU CONCOURS

Composition du Jury

Directoire :

Mme Isabelle BOEHM	Professeur de linguistique et littérature grecques à l'Université Lumière-Lyon 2, Université de Lyon Académie de Lyon. Présidente.
M. Bernard COMBEAUD	Inspecteur Général de l'Education Nationale. Vice-Président.
M. Philippe MOREAU	Professeur de langue et littérature latines à l'Université de Paris-Est Créteil, Académie de Créteil. Vice-Président.
Mme Laure HIMY-PIERI	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Caen, Académie de Caen. Secrétaire.

Autres membres :

M. Jean-Marc CIVARDI	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Académie de Versailles.
M. Roger BELLON	Professeur de langue et littérature médiévales à l'Université Stendhal-Grenoble 3, Académie de Grenoble.
M. Alain BLANC	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université de Rouen, Académie de Rouen.
M ^{me} Muriel CLAISSE	Professeur en Classes Préparatoires au Lycée Henri Poincaré, Nancy, Académie de Nancy-Metz.
M ^{me} Hélène FRANGOULIS	Maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Toulouse 2 - Le Mirail, Académie de Toulouse.
M. Romain GARNIER	Maître de conférences de langue et littérature latines à l'Université de Limoges, Académie de Limoges.
M. Jean GOLSE	Professeur de chaire supérieure au Lycée Louis le Grand, Académie de Paris.
M ^{me} Claire POULLE	Maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Franche-Comté, Académie de Besançon.

Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2011

Une session particulière

Le concours de la session 2011 a été tout à fait particulier, pour l'agrégation de grammaire comme pour les autres agrégations d'ailleurs : le nombre de candidats a été partout en baisse sensible par rapport à la session précédente. Il s'agit sans doute, comme le pense l'ensemble de la communauté enseignante, de l'effet de la "mastérisation" des concours, qui se mettait en place cette année. Cependant, curieusement, le nombre d'inscrits était équivalent à celui de la session 2010 (39 en 2010, 38 en 2011). En revanche, l'écart entre le nombre de candidats inscrits et le nombre de candidats qui ont effectivement composé dans toutes les épreuves écrites, déjà important l'an dernier (la moitié des inscrits avait composé) s'est creusé (un modeste tiers des candidats inscrits a composé cette année). La population inscrite au concours est à peu près équivalente dans les deux sessions et nous pouvons faire les mêmes constats que notre prédécesseur à la présidence de ce jury, M. Christian Nicolas : l'attractivité de ce concours. Mais ce point positif ne lève pas notre inquiétude sur la "fuite" des candidats inscrits dès la première épreuve.

Nous avons à signaler un élément nouveau ou du moins décelable, cette année, aux épreuves écrites : certains candidats, qui ont un parcours solide en Lettres modernes ou un double cursus Lettres/Sciences du Langage, avec une formation très poussée en linguistique française, sont attirés par ce concours où ils composent courageusement malgré de grandes lacunes en langues anciennes. Le jury a été à la fois étonné, surpris, choqué et ... content que des agrégatifs qui ont suivi des filières "modernes" à l'université soient attirés par l'agrégation de grammaire. Cependant, il faut souligner que de tels candidats auront toute leur place dans ce concours, avec de nets avantages en grammaire et linguistique française... pourvu qu'ils commencent par compléter et asseoir leurs connaissances en grec, éventuellement en latin aussi, afin d'acquérir un niveau décent pour se présenter aux épreuves, où les thèmes latin et grec, la version latine et les épreuves orales sur programme et improvisée les attendent. Nous les encourageons très vivement à déployer toute l'énergie possible pour renouer avec les langues anciennes.

Sur les huit candidats retenus pour les épreuves orales, trois étaient en option A. Quatre étaient parisiens ; Nancy, Orléans-Tours, Lyon étaient les académies de province représentées. Un dernier candidat s'était inscrit à Bordeaux en auditeur libre. Un des candidats était bi-admissible. Un candidat a été reçu à titre étranger. Exceptionnellement, étant donné les particularités de cette session, que nous avons évoquées plus haut, la barre d'admissibilité a été plus basse que celle de la session précédente. En revanche, la barre d'admission est équivalente à celle de l'année dernière. Les particularités de la session 2011 sont telles que des précisions supplémentaires, comme on en trouve dans les rapports précédents, n'auraient aucune valeur ici.

Comme l'année dernière aussi, les derniers admissibles étaient à distance des autres candidats, et l'écart s'est encore creusé à l'oral. Comment faire pour persuader les candidats de préparer les épreuves orales **en même temps que les épreuves écrites, soit dès l'été précédant le concours** ? Il faut absolument arriver aux premiers cours à l'université en septembre en ayant lu **toutes** les œuvres au programme et en ayant traduit le maximum des textes en latin et en grec. L'agrégation de grammaire est un concours vraiment accessible, malgré ses lourds aspects techniques, en grammaire et linguistique en particulier : une connaissance honnête des œuvres, de **toutes** les œuvres, en français comme en langues

anciennes, un tout petit peu d'intérêt pour elles et de la passion ici ou là dans telle ou telle discipline du concours garantissent la réussite, et même d'excellents résultats. Nous saluons chaque année des candidats qui ont ce profil et se retrouvent... à la première place !

La réussite au concours et une place d'excellence sont garanties par une bonne note à l'épreuve écrite de dissertation française, mais, il faut l'avouer, ce n'était pas le cas cette année de la candidate classée seconde qui doit, elle, sa place à sa réussite à la leçon de linguistique. Autre particularité de la session 2011, les candidats reçus n'ont pas tous d'excellentes notes aux épreuves de thèmes grec et latin non plus qu'à la version ; ce sont les épreuves orales qui ont été de meilleure tenue. Le jury a entendu de bonnes leçons de linguistique, en particulier en linguistique latine ou grecque. Nous regrettons cette année encore de ne compter parmi les candidats reçus qu'un seul candidat en option A, dont la note en leçon est moins bonne que les candidats de l'option B.

D'une manière générale, les candidats admissibles ont à l'oral une note en explication française qui correspond à celle de la composition française de l'écrit, soit bonne, voire meilleure à l'oral. Mais il n'y a pas de mystère : la connaissance des œuvres et un peu de sensibilité littéraire assortie à une maîtrise technique de ces deux exercices sont de tout simples secrets de réussite. Un entraînement régulier à l'oral comme à l'écrit sont des gages de réussite, sans compter qu'ils donnent un atout précieux : l'assurance au moment des épreuves !

Les explications en langues anciennes sur programme sont, dans l'ensemble, un peu décevantes : les candidats n'ont pas, cette année, semble-t-il, pris le temps de travailler assez en profondeur les textes qu'ils parviennent à traduire relativement honnêtement mais qu'ils commentent de manière souvent trop approximative, sans assez montrer les particularités contextuelles du passage et de l'œuvre elle-même.

Quant à l'épreuve improvisée de langue ancienne, elle a mis cruellement le doigt sur de grosses lacunes, en particulier chez les candidats qui se trouvaient les derniers admissibles. Au-delà de tel ou tel cas, il apparaît que la spécificité de cette épreuve de traduction rapide sans dictionnaire fait de plus en plus souffrir des candidats qui ne se sont pas entraînés et surtout qui doivent encore améliorer leurs connaissances de base tant au niveau du vocabulaire que de la grammaire courante latine ou grecque. Il faut bien dire que l'apprentissage des langues anciennes se fait de plus en plus tard dans le cursus scolaire et que les volumes horaires proposés aux étudiants de Lettres classiques dans nos universités ne suffisent plus, pour une simple et bonne raison : les étudiants ont de plus en plus de mal à travailler de manière autonome et régulière.

Enfin, les candidats admissibles n'ont pas été dérouterés par la nouveauté : le volet de la leçon consacré à la nouvelle épreuve "Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable". Le jury, qui était, il faut le dire, exactement dans la même situation de "novice", a fait preuve de la plus grande clémence et de la plus grande compréhension. Nous renvoyons au compte rendu de la leçon et de ce volet spécifique pour les détails de cette épreuve.

Nous terminerons cette présentation en encourageant très vivement les futurs candidats, qui auront lu, nous l'espérons, avec soin ce rapport, à être confiants pour la session 2012 : les épreuves et leur déroulement (que nous rappelons *infra*) se dérouleront de la même manière et dans les mêmes conditions qu'en 2011, à cette différence près qu'il y aura vraisemblablement plus de candidats mais qu'il y aura aussi plus de postes (5 cette année, 7 en 2012) ! Nous répétons qu'il faut lire les œuvres et s'entraîner tant pour l'écrit que pour l'oral.

Enfin nous signalons aux futurs candidats que la parution du programme a été avancée cette année. Surveillez le *B.O.* ! Nous ajoutons aussi que les futurs candidats devront, comme nous l'avons déjà signalé *supra*, p. 3, avoir acquis deux certificats au moment de leur nomination en qualité d'agrégés stagiaires. Nous le répétons donc ici.

ATTENTION, à partir de la session 2012 (B.O. du 23 mai 2011), deux pré-requis seront exigés (Arrêté du 31 mai 2010, modifié le 4 mai 2011) :

- **une certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES2)**
- **une certification en informatique et internet (C2i2e)**

Ces deux certifications devront être acquises à la date de la NOMINATION EN QUALITÉ DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE.

2. USAGES ET CONSEILS PRATIQUES

Le programme du concours est fixé chaque année et renouvelé par moitié en latin et en grec. Il est publié au *B.O.E.N.* entre mars et juin de l'année précédant la session. Les candidats ont donc le loisir de commencer à préparer les textes dès l'année précédant le concours, et en tout cas avant la rentrée universitaire de l'année du concours. Nous les encourageons chaque année à le faire. Cela permet à la fois de prendre le temps de se familiariser avec les œuvres et de gagner du temps pendant l'année, tout au bénéfice des compléments qui seront apportés en cours.

Les épreuves écrites des concours des agrégations des Lettres se déroulent simultanément, pour 2012 la dernière semaine de mars, toujours du lundi au vendredi.

Ce concours, lourd il est vrai sur le plan technique par rapport à l'agrégation de Lettres classiques, demande une préparation en amont, dès la licence en réalité. C'est le cas, certes, pour toutes les agrégations. Mais l'agrégation de grammaire présente une particularité : les deux épreuves de grammaire à l'écrit et la leçon à l'oral sont trois épreuves techniques demandent l'acquisition d'un bagage solide, en linguistique ancienne ET en linguistique française médiévale et moderne.

A côté de cette particularité, il faut souligner que l'agrégation de grammaire partage avec les autres agrégations des Lettres un point commun fort : la composition française à l'écrit, d'une durée de sept heures, l'explication française à l'oral. La composition française écrite est placée depuis quelques années en dernière position dans la semaine des écrits. Il s'agit donc d'avoir composé de manière relativement satisfaisante jusque là et surtout d'avoir ménagé ses forces pour le dernier jour. Nous ajouterons qu'il faut absolument "tenir le coup" et se présenter à **toutes** les épreuves écrites. Nous avons encore cette année eu le regret de mettre une excellente note de thème latin à un candidat qui... n'est pas allé jusqu'au bout des épreuves écrites. Il ne faut pas oublier que l'agrégation est et reste un concours, où c'est un classement qui fait les reçus, et non des notes dans l'absolu.

Les épreuves de linguistique à l'écrit sont placées en milieu de semaine, le jeudi, et sont réparties de la manière suivante : 4h30 le matin pour la composition principale (option A, ancien français et français moderne ; option B, latin et grec) et 2h30 pour la composition secondaire, l'après-midi (option A, latin et grec ; option B, ancien français et français moderne). Les épreuves de thème latin, thème grec, version latine, qui sont chacune d'une durée de quatre heures, s'enchaînent dans cet ordre sur les trois premières journées. La préparation à toutes ces épreuves ne peut être satisfaisante sans un entraînement régulier en amont, avec une "mise en condition" : il faut faire tous ces exercices en se mettant dans les conditions du concours le plus vite possible pendant l'année de préparation, même si c'est, au début, un peu difficile. Mais plus on en fait, plus il est facile de respecter le temps imparti et de se préparer à réussir.

Les épreuves orales, qui ont lieu fin juin ou début juillet, se déroulent devant un jury de trois ou quatre membres. Si un seul d'entre eux a proposé le sujet, tous les membres du jury peuvent intervenir et toutes les questions posées sont faites pour aider le candidat à mettre en valeur ses connaissances et ses qualités. Le candidat doit donc être attentif à tous les membres du jury et surtout conserver toute son attention pour répondre à des questions bienveillantes. Il ne doit absolument rien "interpréter" dans l'attitude du jury, qui fait tout pour aider le candidat à conserver ses capacités de réaction et à mobiliser toutes ses connaissances. Le jury reste aussi neutre que possible pendant les épreuves orales.

Après la délibération finale et la proclamation des résultats, **tous** les candidats sont reçus par les membres du jury, et peuvent consulter leurs copies. Nous encourageons très vivement les candidats qui n'ont pas été admissibles ou qui n'ont pas été reçus à venir discuter à ce moment-là avec le jury : il prodiguera tous les conseils et tous les encouragements pour une réussite future. Le jury regrette que trop souvent seuls les candidats reçus soient présents à ce moment-là. On comprend que la déception démobilise mais nous insistons sur le fait que ce sont pourtant bien les candidats qui ont échoué qui ont besoin de conseils !

Nous rappelons aussi que les épreuves orales sont publiques, mais sous certaines conditions : le public doit être muet, ne prendre aucune forme de note, laisser toutes ses affaires hors de la salle et rester correct. De plus, le président du jury se réserve le droit de refuser la présence du public.

Nous rappelons ci-dessous les éléments concernant les différentes épreuves du concours.

Descriptif des épreuves

Epreuves d'admissibilité

	Intitulé	Coefficient	Durée
1	Thème latin	5	4
2	Thème grec	5	4
3	Version latine	5	4
4	Grammaire et linguistique Première composition	8	4h30
5	Grammaire et linguistique Seconde composition	4	2h30
6	Composition française	9	7

Epreuves d'admission

	Intitulé	Coefficient	Temps de préparation	Durée de l'épreuve
1	Explication d'un texte français moderne	12	2h	30mn + 15mn (questions + entretien)
2	Explication d'un texte latin ou grec tiré des œuvres au programme	9	2h	30mn + 15mn (questions + entretien)
3	Explication improvisée sans dictionnaire	6	30mn	15mn + 15mn (questions + entretien)
4	<u>Grammaire et linguistique</u> Première partie Linguistique	10	<u>Au total 3h</u>	<u>Au total 1h :</u> 25mn exposé linguistique +10mn exposé "Agir" PUIS +15mn entretien linguistique +10mn entretien "Agir"
4bis	Seconde partie "Agir"	5		

Rappelons que, pour chaque épreuve orale d'explication, en français comme en langues anciennes, sont posées après l'exposé du candidat quelques questions de grammaire normative, très simples (pendant dix minutes) avant un entretien avec le jury qui dure cinq minutes.

Ouvrages usuels essentiels mis à disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales (**ATTENTION, pour l'épreuve improvisée hors-programme, aucun ouvrage n'est disponible dans la salle de préparation**) :

Dictionnaires :

Dictionnaires bilingues latin-français (F. Gaffiot) et grec-français (A. Bailly, Magnien-Lacroix)

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas :

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Civilisation et histoire :

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Dans la collection "Que sais-je ?", *Le siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité*

Dans la collection "Vies quotidiennes", *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce à l'époque classique*

3. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ÉCRITES

COMPOSITION FRANÇAISE

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

« (L'essayiste) est à la recherche d'un double potentiel, plus que d'un adversaire : même s'il le met à l'épreuve, il espère faire de son interlocuteur un complice avec qui il pourra partager fraternellement ses questionnements. Bref, il s'efforce de créer ce climat d'euphorie qui naît de la confrontation amicale des opinions : il mise sur la probité de son humble démarche, qui proscrit les « coups bas » de la pure polémique, et sur les séductions de son style qui cherche à provoquer le ravissement. »

Cette caractérisation de l'essayiste, proposée par P. Glaudes et J.-F. Louette (*L'Essai*), vous semble-t-elle convenir au livre 1 des *Essais* de Montaigne ?

RAPPORT DE L'ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANÇAISE

Etabli par M. Jean GOLSE

Les notes des copies que nous avons corrigées se répartissent comme suit :

Supérieures ou égales à 10	: 20%
8 - 9,5	: 10%
6 - 7,5	: 60%
Inférieures à 6	: 10%.

Un « massif central » de 6 -7 apparaît donc. La moyenne de l'épreuve est de 7,3 (2010 : 6,88 ; 2009 : 6,72). La note la plus haute est 14 ; la plus basse, 2. S'il n'y a eu aucune copie inachevée, ou dont l'auteur, ne s'étant pas préparé, n'aurait rien eu à dire sur le sujet, la qualité de l'ensemble est des plus décevantes, et pour deux raisons essentielles.

Une insuffisante connaissance, d'abord, du texte des *Essais* - nous ne faisons que répéter ce que nous avons pu dire en 2009 à propos du sujet sur le *Dictionnaire Philosophique*. Seule une familiarité acquise par des lectures répétées pouvait permettre d'illustrer ou de contester les termes de la citation proposée : d'une copie à l'autre tel ou tel d'entre eux est laissé de côté -c'a été le cas, plus d'une fois, de « ravissement », pourtant mis en valeur (en « place marchande », dirait Montaigne) par sa position finale. Un candidat soucieux d'en rendre compte parle à juste titre des qualités musicales de l'expression, mais ne trouve pas d'autre illustration que la sempiternelle « tête bien faite »... Un autre conteste la formule « les séductions de son style », se souvenant de la méfiance de l'auteur pour les belles paroles, mais n'a pas les éléments pour pousser plus loin la discussion.

Insuffisante aussi, l'étude de la citation proposée, travail préalable à l'organisation du débat proprement dit, donc censé figurer dans l'introduction -le simple recopiage (nous l'avons rencontré) n'ayant aucun intérêt. Ce travail d'analyse -déterminer quelle est, ou quelles sont les notions essentielles, éclairer le sens d'une formule imagée, repérer les parallélismes et oppositions de termes, etc.- n'est jamais pleinement satisfaisant dans les copies. Or dans le cas présent, s'agissant d'une sorte de définition récapitulative dont tous les termes étaient pesés, plusieurs d'entre eux étaient censés « faire réagir » le lecteur, étaient autant de prises offertes à la réflexion -la difficulté en contrepartie était de les intégrer tous dans la construction du plan. N'est-il pas étonnant par exemple que *pas un* candidat n'ait relevé le paradoxe qu'il y a à apparier « probité » et « séductions » -le fait de séduire n'étant pas en principe considéré comme une démarche très honnête ?

Dans cette explication de texte liminaire, une importante cause d'erreur sur le sens littéral est la tendance à considérer les mots isolément, en les coupant de leur contexte immédiat. Ainsi « partager » : la célèbre phrase sur le « suffisant lecteur » qui sait trouver dans un livre des richesses auxquelles l'auteur n'avait pas pensé n'illustre nullement la formule sur le lecteur « partageant les questionnements » de l'essayiste ; de même, dire que « climat d'euphorie » évoque la « truculente débauche rabelaisienne », c'est ignorer purement et simplement la suite de la phrase et le lien qu'elle établit entre cette euphorie et la discussion amicale ; c'est la *démarche* de l'essayiste que les auteurs qualifient d'humble : parler là-dessus de l'« écriture humble » de Montaigne est s'engager dans une tout autre direction. L'attention accordée à un mot particulier implique la prise en compte des mots auxquels il est lié.

La compréhension du texte de Pierre Glaudes et Jean-François Louette a posé problème à certains, de façon parfois inattendue. Une bizarre ignorance du sens exact des mots les plus courants apparaît : pour un candidat, le complice, c'est « quelqu'un à qui s'associer pour une entreprise

commune, avec qui faire alliance contre un ennemi commun »... (De même, celui qui écrit : « La pensée de Montaigne surprend, étonne, mais en même temps transporte véritablement le lecteur » prouve qu'il n'a qu'une notion très floue du sens de ces verbes !) - « Polémique », et dans un autre cas « interlocuteur », ont été compris comme désignant les autres penseurs à qui Montaigne « donne la parole » dans son livre : en I 20, il polémiquerait contre « Cicéron et sa pensée du mépris de la mort », ailleurs il prendrait pour cibles les Réformés. Cette lecture n'est pas absolument irrecevable - mais comment ne pas voir qu'il s'agit d'abord de celui à qui le texte est adressé, le lecteur ? Doit-on mettre en cause une ambiguïté de la formulation ? On peut objecter d'abord l'argument du parallélisme entre les deux relatives, « la probité... qui proscrit... » et « son style qui cherche... » : c'est évidemment le lecteur que Montaigne cherche à ravir, donc parallèlement c'est aussi le lecteur qu'il s'interdit d'attaquer de façon basse. Surtout, la présentation du texte (le titre même *l'Essai*) devait indiquer sans équivoque, à notre sens, qu'il s'agissait de l'essayiste *en général* ; la question était donc « Cette caractérisation générale se vérifie-t-elle dans le cas particulier du livre I des *Essais* ? » Or Montaigne est, que l'on sache, le seul essayiste à « dialoguer » de façon aussi continue avec les penseurs et poètes du passé.

Le terme « polémique » s'est révélé embarrassant d'un autre point de vue : l'opposition entre la démarche de l'essayiste et la polémique a été plus d'une fois perçue comme faisant référence au contexte historique, soit la division entre catholiques et protestants. « Les deux camps, nous dit-on, se combattent aussi par la plume, à coups d'arguments où l'honnêteté n'est plus la première des priorités » ; et dans cette perspective séduire, ravir est interprété comme une sorte de pis-aller, dès lors que convaincre, en s'adressant à la seule raison, n'est plus possible. En fait c'est hors de toute référence historique que les deux auteurs proposent cette différenciation -on retrouve donc le caractère général de leur propos ; mais cela n'interdisait nullement d'évoquer dans le traitement du sujet la façon dont Montaigne parle du conflit religieux.

En revanche l'usage qui a été fait parfois de certaines découvertes de la critique biographique nous a, c'est le cas de le dire, beaucoup moins séduits. La préface de l'édition Folio fait état de l'espoir de l'auteur d' « obtenir une ambassade à Rome » (p.55) : était-il particulièrement opportun de faire intervenir cet élément dans le débat ? Certainement pas, en tout cas, en le présentant de façon triviale (les passages sur la diplomatie seraient « une sorte de clin d'œil aux autorités royales (sic) pour une nomination ») ou fracassante (« Il ne faut pas perdre de vue que le livre est écrit par rapport aux ambitions politiques de l'auteur »). Il faut rappeler à ce propos, pour clore cette revue des défauts et erreurs que nous avons trouvés, que le souci de la *propriété des termes* est une exigence fondamentale de la rédaction, et que c'est la méconnaître totalement que de forcer systématiquement le trait. Est-il sérieux, par exemple, de dire de l'auteur du chapitre « Des prières », qui déclare qu'il « ne loue pas volontiers ceux qu'il voit prier Dieu plus souvent si les actions voisines de la prière ne (lui) témoignent quelque amendement », qu'il « guerroye contre ses adversaires qu'il s'ingénie à abattre », qu'il « règle ses comptes avec ses ennemis avec une réelle hostilité » ?

Il faut rappeler aussi aux candidats que leurs correcteurs ne pourraient qu'apprécier de leur voir écrire un français exempt des déformations, incorrections et autres stéréotypes de celui qu'on lit dans la presse ou qu'on entend à la télévision : un français où il ne serait pas question du « ressenti de l'auteur » ; où le texte *Au lecteur* ne serait pas qualifié de « peu vendeur » (ce qui est d'ailleurs une contre-vérité) ; où l'on ne verrait pas « n'avoir de cesse de » pour « ne pas cesser de » (le dictionnaire ignore « n'avoir de cesse de », ne donne que « n'avoir de cesse que » suivi du subjonctif, au sens de « ne pas connaître de répit avant que »). Ou, pire encore : « Mais alors se pose la question de comment cela est-il possible ». Lu dans une copie d'agrégatif...

Dans ce qui va suivre, nous indiquons une possible organisation de la réflexion sur le sujet (entre parenthèses, le numéro du chapitre, suivi de la page dans l'édition Folio).

Le texte proposé était extrait de l'ouvrage de synthèse *L'Essai* paru dans la collection Contours Littéraires (Hachette), plus précisément le passage où les auteurs s'attachent à définir - de façon transhistorique, on l'a dit - l'essai en le différenciant de la satire et du pamphlet, ces trois formes de discours ayant en commun d'être « agoniques » (de *agôn*, affrontement) ou polémiques ; et en revanche s'opposant par leur *éthos*, soit la posture prise par le locuteur telle qu'elle se manifeste dans le discours : plus exactement, l'*éthos* de l'essayiste s'oppose à ceux du satirique et du pamphlétaire par l'absence, chez lui, et la présence, chez eux mais à des degrés divers, d'agressivité. Constitué de deux phrases, il présente plusieurs termes et formules demandant un examen attentif.

La première phrase affirme par deux fois ce caractère détendu, non conflictuel, de la relation entre l'essayiste et celui à qui il s'adresse : affirmation soutenue par deux oppositions, la première prenant la forme d'une comparaison (plus que), la deuxième, d'une subordonnée concessive (même si) ; opposition, dans le premier cas, entre noms (double/adversaire), dans le second, entre tournures verbales (mettre à l'épreuve/partager fraternellement avec). Donc une relation détendue, amicale : le mot est dans la phrase suivante, mais déjà la notion est implicite dans « double » -l'essayiste aspire à trouver un autre lui-même, un *hétéros autos* selon la formule aristotélicienne définissant le véritable ami. De même le « complice » est l'ami intime avec qui l'entente est profonde et secrète, par affaiblissement du sens « celui avec qui on s'associe pour commettre un méfait » ; de même encore « fraternellement », signifiant un partage à égalité, donc une relation différente de la « mise à l'épreuve » impliquant la supériorité de celui qui éprouve sur celui qui est éprouvé : l'essayiste est présenté comme modifiant, façonnant en quelque sorte celui à qui il s'adresse -le partage « fraternel » est envisagé dans l'avenir.

La seconde phrase s'annonce comme récapitulative, le « bref » initial s'expliquant par la présence, dans ce qui précède, de plusieurs formulations de la même idée, soit le caractère détendu de l'essai, dont la phrase commentée ci-dessus était la dernière. La formule « il s'efforce de créer (un) climat d'euphorie » apparaît donc comme la formule centrale ; la suite « il mise sur, etc. » aura trait aux moyens mis en œuvre. La présentation du « climat d'euphorie » semble faire référence à l'expérience du lecteur par le présent de généralité « qui naît » (on le sait bien) : de là l'appellation savante d'exophore mémorielle pour la valeur du démonstratif, démonstratif faisant référence « à un objet extradiscursif, non physiquement présent, présent seulement à la mémoire du lecteur et éventuellement de l'allocutaire » (A. HERSCHBERG PIERROT, *Stylistique de la prose*). Toute une mémoire culturelle est sollicitée, quant à la sérénité du débat amical - penser *a contrario* à l'effet produit par la brutalité de l'intervention de Thrasymaque au livre I de la *République*. Les moyens, donc : la phrase coordonne deux éléments, ayant trait, l'un à la façon de procéder de l'essayiste, l'autre, à sa façon de dire ou d'écrire ; d'un côté *la* probité, de l'autre *les* séductions : on note d'emblée l'opposition singulier-pluriel. Bizarrerie de cette coordination (cf. ci-dessus) : l'essayiste semble « jouer sur deux tableaux » à la fois, montrant d'une part un esprit de sérieux qui lui interdit les incorrections (faire intervenir quoi que ce soit d'extérieur au fond du débat), incorrections dont ne se priverait pas la polémique qui n'est que polémique (car on a vu que selon les auteurs il y a dans l'essai un élément polémique) ; et d'autre part, et inversement, ne s'interdisant pas de déployer tout un ensemble de moyens de séduction (« cherche à provoquer », parallèle à « s'efforce de créer », montre que ce ravissement n'est pas un effet simplement obtenu, mais bien visé). - L'un des deux auteurs écrit dans un autre texte que l'essai est animé d'une exigence éthique qui « proscrit... toute manœuvre de séduction » : doit-on entendre que l'essayiste peut se permettre *des* séductions stylistiques, mais s'interdire *la* séduction comme démarche ? L'idée de manipulation en tout cas n'est pas très loin...

L'intérêt du texte nous semble donc être dans les tensions plus ou moins explicites qu'il renferme, significatives des ambiguïtés du genre : ce sont ces ambiguïtés qu'on se propose de faire ressortir désormais. Si l'on peut dans un premier temps considérer la détente comme caractéristique de l'essai, il faut ensuite mettre l'accent sur la mise à l'épreuve exigeante qu'il implique : l'essai donc est humble mais éprouve son lecteur dans un esprit d'élitisme ; et observer enfin que cette mise à l'épreuve s'accompagne paradoxalement d'un effort de séduction : l'essai donc éprouve mais ne renonce pas à ravir.

On cherchera à **rendre sensible dans le livre I des *Essais* l'euphorie du dialogue amical** en justifiant les termes l'un après l'autre : en montrant que l'essai tel que Montaigne le pratique a en quelque sorte pour horizon le dialogue, puis que la règle de ce dialogue est la modération dans l'exposé des idées.

L'essai tend vers ce que le livre III appellera la « conférence » : lorsque Montaigne décrit celle-ci (« Si je confère avec une âme forte... ses imaginations élancent les miennes »), c'est trop évidemment à la lecture de son propre ouvrage qu'il pense. Plusieurs passages du livre I mettent en scène la situation même de dialogue par une sorte de mise en abyme, comme celui où la philosophie, invitée au « convive » de Platon, « entretient l'assistance d'une façon molle et accommodée au temps et au lieu » (26, 340) ; ou celui où Montaigne s'imagine décrivant au même Platon les mœurs des cannibales (31, 398). Si c'est l'essai en général que les deux auteurs disent « marqué par l'omniprésence de la relation d'interlocution », sans doute est-ce particulièrement sensible dans le texte de Montaigne, avec les formes verbales exprimant une invitation : « oyons un peu parler ce garçon de seize ans » (28, 381) - phrase capitale, censée introduire le *Discours de la Servitude volontaire* de La Boétie ; ou « Vous plaît-il voir... Mettons au contrepoids... » (39, 454). Invitation parfois à une dégustation comme dans un banquet (c'est un des sens du mot même d'essai), comme en 23, 273 : « En voici d'une autre cuvée ». Le procédé appelé dialogisme a donc ici une nécessité particulière, comme en 20, 227 : « Qu'importe-il, me direz-vous... Je suis de cet avis... mais... ». Situation un peu plus compliquée en 20, 233 : « On me dira que... Laissez-les dire... » : il y a non seulement un « on » qui objecte, le « je » de l'essayiste qui lui répond, mais aussi le « vous » du lecteur qu'il cherche à mettre dans son camp. Une caractéristique importante de ce dialogue (et un thème constant des trois livres) est l'aversion déclarée pour la « cérémonie », c'est-à-dire les façons, les manières : « Laissons toutes ces honnêtetés » (10, 164). Première justification peut-être du terme « complice » : dans ce regard jeté sur la cérémonie il y a quelque chose de narquois. De cette proximité souhaitée par l'essayiste entre son lecteur et lui-même, on peut voir un indice dans certaines formes pronominales : un « nous » qu'on pourrait dire de courtoisie, par lequel il semble s'inclure par exemple dans la dénonciation d'un travers ; plus encore, un « tu » remarquablement abrupt, par lequel il apostrophe tout à coup un individu particulier sans y mettre particulièrement de formes (« pauvre fol que tu es », 20, 225), et là encore en complice, par exemple pour l'engager à revenir d'une illusion (39, 445). L'aboutissement logique de cette relation « de plain-pied » entre auteur et lecteur est la possibilité pour celui-ci de poursuivre lui-même le livre : « Si je ne comme bien, qu'un autre comme pour moi » (21, 253).

La modération que manifeste de différentes façons la démarche de l'essayiste est d'abord commandée par la civilité : « C'est une incivile importunité de choquer tout ce qui n'est pas de notre appétit » (26, 325) ; elle s'explique aussi par la préférence que déclarera un passage du livre III pour les mots « qui amollissent et modèrent la témérité de nos propositions », autrement dit le scepticisme de l'auteur. Les injures sont l'affaire du pamphlétaire : les seules dont il soit question ici sont à adresser « au dérèglement de notre esprit » (4, 142). Des les premières lignes du livre, on le voit se retenir d'affirmer, élever lui-même des objections contre ce qu'il dit -« confronter les opinions ». Ordinairement, on apitoie le vainqueur en s'humiliant devant lui -mais parfois aussi en le bravant. Un

récit vient illustrer cette deuxième possibilité -mais ce récit peut être interprété autrement. On peut dire que céder à la bravade est un signe de grandeur d'âme - mais aussi bien de pusillanimité. On a vu des vainqueurs irrités se laisser apitoyer - mais inversement on a vu un vainqueur ordinairement indulgent se montrer cruel. Etc. Les formules typiques de cette pondération (l'essai, *exagium*, est étymologiquement pesée) sont les « D'autre part pourtant on pourrait aussi considérer que » (17, 211), « Ce n'est pas à l'aventure sans raison que... Mais aussi de l'autre part... » (27, 359), « Mais pourquoi ne dira-l'on aussi au contraire que... » (47, 499). Variante aux objections qu'on s'adresse à soi-même, le fait de retourner contre soi-même sa propre thèse : l'exemple que je prends de la sottise d'autrui témoigne de ma propre sottise (25, 300). Mesuré dans l'affirmation, l'essayiste l'est aussi dans la critique, se montrant soucieux de faire le départ entre l'excusable et le condamnable : « J'excuserais volontiers en notre peuple... Mais je me plains... » (49, 518) ; soucieux aussi de préciser l'objet de cette critique : « il ne me semble pas que sa faute fut tant de... comme ce fut de... » (24, 291). On peut voir enfin, parallèlement à l'aboutissement du point précédent, cette modération de l'essayiste Montaigne dans le fait que maints passages semblent évoquer un collaboration harmonieuse entre lui et son lecteur, vérifiant donc rigoureusement l'expression « partage des questionnements » : entre quantité d'exemples, dans la réflexion sur la coutume, quand l'un prend le parti de ne considérer le vêtement que du point de vue de l'utilité, l'autre lui objecte aussitôt (lui « soumet le cas », selon la note de l'éd. Folio) des bizarreries décoratives qui n'ont d'autre justification que l'usage (23, 272).

Il faut cependant approfondir l'analyse de cette euphorie **en revenant notamment sur ce qui est dit de l'humilité** essentielle à l'essayiste, élément favorable à la création d'un tel climat : on s'inspirera des remarques présentées par F. GOYET dans « Humilité de l'essayiste ? (Réflexions sur Montaigne) », in *L'essai : métamorphoses d'un genre*. Les arguments ne manquent pas pour justifier le terme, à commencer par un des sens du mot lui-même, celui d'exercice, travail d'écolier. Dans un passage bien connu, l'auteur présente le livre I comme une sorte de bordure décorative accompagnant le chef-d'œuvre qu'il projette de placer en son centre, le *Discours* de La Boétie : bordure de « crotesses », c'est-à-dire d'êtres hybrides, le terme se justifiant entre autres par l'équivalence proclamée des sujets sérieux et frivoles. « Il n'est sujet si vain qui ne mérite un rang en cette rhapsodie » (13, 175) : Montaigne s'intéresse autant à Alexandre à table ou jouant aux échecs que gagnant des batailles (50, 527). Ce modeste « décorateur » ne cesse de déprécier se « facultés naturelles » : « mes conceptions et mon jugement ne marche qu'à tâtons, chancelant, bronchant et chopant » (26, 313) ; et dans l'important ajout qui clôt le chapitre « De la force de l'imagination », présente l'entreprise même de la rédaction des Essais comme résultant de la conscience qu'il a de son peu de capacités : il a « (accommodé) la matière à (sa) force » (21, 254). Cette définition de soi comme homme quelconque -au moins à première vue- est essentielle à l'entreprise, et est un élément important, H. FRIEDRICH l'a montré, de la nouveauté de l'ouvrage : jusque là on ne reconnaît le droit d'écrire sur soi qu'aux personnages marquants, hommes politiques, guerriers, artistes. En conséquence celui qui parle ici se défend de prétendre à aucune position d'autorité (et symétriquement, au livre III, l'éloge de la « conférence » prescrit d'accepter d'être repris « pourvu qu'on n'y procède d'une trogne trop impérieusement magistrale »). Constantes sont les dénégations sur ce point : « Je donne (mes humeurs et opinions) pour ce qui est en ma créance, non pour ce qui est à croire » (26, 316), « Je ne me mêle pas de dire ce qu'il faut faire au monde mais ce que j'y fais » (28, 379), « Je propose les fantaisies humaines et miennes simplement comme humaines fantaisies » (56, 554). A l'humilité est associée la probité : on peut percevoir celle-ci notamment dans le souci d'accumuler les preuves de la thèse, ce qui induit une inévitable pesanteur. C'est le souci de prouver que les Cannibales n'agissent pas par soumission mécanique à la coutume qui détermine Montaigne à alléguer « quelques traits de leur suffisance » (31, 409) ; c'est afin que le lecteur ait « en l'imagination cette continuelle variation des choses humaines », et en conséquence que son jugement

en soit « plus éclairci et plus ferme », qu'il annonce qu'il va « entasser aucunes façons anciennes » (49, 519).

Il reste que cet auteur qui se défend de parler en maître adopte de fait une position de supériorité lorsqu'il « met à l'épreuve » son lecteur -comme le gouverneur de « De l'institution des enfants » met à l'épreuve son élève, Montaigne préconisant plaisamment qu'il l'étrangle s'il s'est révélé de mauvaise qualité (26, 337). Entre quantité d'illustrations possibles de ce que la lecture a d'éprouvant -Montaigne convient lui-même que le parler qu'il aime est « difficile » (26, 349)- on peut relever les brusques interruptions du propos au début de « Des Cannibales » : la phrase « J'ai eu longtemps avec moi un homme... » (31, 392) amorce un détour qui ne prendra fin que quatre pages plus loin (« Or je trouve, pour revenir à mon propos... », 31, 396) ; à l'intérieur de ce détour, une autre interruption amorce un autre détour d'une page (393) consacré à l'Atlantide. L'absence de passages à la ligne (conforme, on le sait, à la présentation d'origine) ne vient pas simplifier les choses. Autre source de difficulté, les changements rapides de point de vue en l'espace de quelques lignes : Montaigne adopte d'abord sur les notions de « barbare » et de « sauvage » un point de vue relativiste (« chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage ») ; donne ensuite la parole, en style indirect libre, à l'ethnocentrisme (« là est toujours la parfaite religion ») ; et finalement répond par un discours bien différent du discours premier, celui-ci laudatif : le sauvage, ce n'est plus l'autre, c'est l'être proche de la nature, le primitif (31, 396-397). Rien d'étonnant si dans le chapitre du livre III déjà cité la conférence, image de la lecture même du livre, est figurée par un sport violent : le « roide jouteur » me « presse les flancs », me « pique à gauche et à droite ». L'image de la joute reparaît lorsque Montaigne se décrit lui-même en lecteur des auteurs anciens : « Et puis je ne lutte point en gros ces vieux champions-là : et corps à corps » (26, 315) - nouvelle illustration de la posture d'auto-dépréciation évoquée plus haut. Son intérêt est notamment d'impliquer l'idée d'une correction à observer dans le jeu : c'est bien là que les « coups bas » ne sont pas permis. Il faut donc insister sur le caractère aristocratique de cette mise à l'épreuve exigeante ; de même le disciple apprendra à « n'entrer en discours et contestation que là où il verra un champion digne de sa lutte » (26, 325) : à ces exercices prestigieux réservés à une élite, le chapitre « Du pédantisme » opposait le tableau dédaigneux de ces « gens de basse fortune » qui « quêtent (dans l'étude) des moyens à vivre », âmes « du plus bas aloi » (25, 306-307). La posture d'humilité n'était donc qu'une feinte : Montaigne, homme quelconque, se rattrape en quelque sorte en remarquant « jusque dans les nues la hauteur inimitable d'aucunes âmes héroïques » (37, 429-430) - en quoi il tranche sur ses contemporains, précise-t-il ensuite. Quoi qu'il dise, c'est bien une position de supériorité qu'il a prise vis-à-vis d'« Adrianus Turnebus » lorsqu'il a mis à l'épreuve, « essayé » son jugement : « Je l'ai souvent à mon escient jeté en propos éloignés de son usage », ainsi qu'il le raconte en 25, 304. Si « Turnebus » s'est tiré de l'épreuve avec succès, Montaigne avoue ailleurs (17, 208) son habitude de ramener ses interlocuteurs occasionnels aux choses qu'il savent le mieux -signe apparemment du peu de crédit qu'il fait à leurs capacités ! Et si l'essayiste est humble en ce qu'il justifie ses jugements, il arrive inversement que Montaigne ne prenne pas la peine d'argumenter une exécution sommaire : ainsi pour Guevara et ses épîtres, qu'il n'aurait pas quant à lui qualifiées de dorées... (48, 513-514). Plus généralement, dédaigneux en son principe est le refus de développer, d'en « exprimer davantage » (40, 459), proclamé dans un célèbre passage de « Considération sur Cicéron ». C'est à ses interlocuteurs de qualité qu'il réserve le privilège de les associer à ses jugements -on en revient donc à la notion de collaboration déjà envisagée : l'exemple le plus net est la compétition poétique imaginée dans « Du jeune Caton », où Montaigne, d'accord avec son lecteur (« voilà nos gens sur la carrière », 37, 433), procède à un véritable classement. Mais il en va de même dans tous les passages où est proposé au lecteur un tableau satirique, comme c'est le cas pour les pédants : « Qui regardera de bien près à ce genre de gens..., il trouvera comme moi... » (25, 304). C'est mettre le lecteur « du bon côté de la situation d'examen. Nous siégeons avec lui au jury, et avec lui nous mettons les notes » (F. GOYET). Complicité : dans le sentiment de sa supériorité.

Il y a donc lieu de formuler des réserves, s'agissant de Montaigne, quant à l'humilité dont ferait preuve en général l'essayiste, un essayiste qu'on voit mettant son lecteur à rude épreuve, épreuve dont ne peuvent se tirer que quelques rares élus. Mais d'autre part, n'y a-t-il pas paradoxe à décrire l'auteur d'essais comme imposant à son lecteur une attention soutenue, et en même temps comme désireux de le conquérir, de le « sidérer » en quelque sorte ponctuellement ? Il convient donc de **s'interroger pour finir sur la tension existant entre éprouver et ravir** : éprouver quelqu'un implique évidemment qu'on lui laisse sa liberté ; le ravir signifie qu'on la lui enlève (on « fait de lui un complice »).

Il était légitime d'objecter, comme certains l'ont tenté, à ce souci de « provoquer le ravissement » par le style la méfiance et le dédain affichés par Montaigne pour l'*elocutio* (entre autres exemples, « je ne trouve pas grand choix entre ne savoir dire que mal ou ne savoir rien que bien dire », 40, 459). Il n'empêche que c'est le prix qu'il attache à la forme qui explique d'abord le recours à ce qu'ont pu dire les Anciens, autrement dit la pratique de la citation, en vertu de l'idée qu'eux et eux seuls ont su donner à ce qu'ils disaient une forme incomparable. En témoignerait un passage de « De l'institution des enfants » où Montaigne rend compte d'une expérience de lecture : il se dépeint « traînant languissant après des paroles Françaises ...exsangues, ...décharnées, ...vides de sens » dans un ouvrage d'un auteur contemporain, et rencontrant tout à coup « une pièce haute, riche et élevée jusqu'aux nues » (il s'agit d'une citation d'un Ancien), qui le fait « (s'envoler) en l'autre monde » (26, 314). Le souci de la forme apparaît plus évidemment encore dans une tendance de l'écriture des *Essais* dont le livre I offre déjà des illustrations remarquables, soit le fait de donner à la pensée plusieurs formulations successives : Montaigne, a-t-on dit, écrit de façon à attirer l'attention du lecteur sur la forme même, il met l'accent sur le message pour lui-même -ce qui est la définition jakobsonnienne de l'écriture poétique. Dans « Considération sur Cicéron » (40, 461), l'opposition entre relation purement superficielle et authentique amitié est en quatre lignes exprimée de *quatre* façons différentes : « J'honore le plus... : et où mon âme marche... : Et m'offre... : Et me présente... », chacune présentant une antithèse (honorer le plus-honorer le moins, etc.) ; jeu de variations formelles dont l'efficacité tient à la profusion de formulations différentes, mais aussi à la densité de chacune d'elles. Proche de ces formulations multiples, on observe aussi une tendance à juxtaposer les images, l'écrivain-séducteur misant alors sur l'étrangeté des rapprochements qu'il établit : remarquable à cet égard est la fin de « Nos affections s'emporent au-delà de nous », chapitre consacré à la préoccupation humaine du devenir du corps après la mort. « Nature, conclut Montaigne, nous fait voir que plusieurs choses mortes ont encore des relations occultes à la vie. Le vin s'altère aux caves... Et la chair de venaison change d'état aux saloirs... » (3, 139). A l'inverse de ces exemples de profusion, on peut observer le parti qu'il sait tirer de la formule éclatante par sa brièveté : « Rien de noble ne se fait sans hasard » (24, 289), « Je ne dis les autres, sinon pour d'autant plus me dire » (26, 316). Dans la compétition poétique imaginée dans « Du jeune Caton », c'est bien le fragment poétique le plus bref qui remporte la palme : la nudité admirable de l'expression « *his dantem jura Catonem* » (37, 434) est évidemment celle du sublime, notion qu'on ne peut pas ne pas évoquer devant cette définition de l'essayiste comme ravissant son lecteur. Étonnement, transe : tels sont les noms de l'émotion la plus forte que la poésie puisse produire -mais il arrive à l'essai lui-même de parler la langue du sublime : ainsi lorsqu'en réponse à la question du pourquoi de son amitié passionnée pour La Boétie, Montaigne n'a rien d'autre à répondre que « Parce que c'était lui : parce que c'était moi » (28, 373).

Peut-être peut-on envisager un dépassement de l'opposition entre mise à l'épreuve et ravissement, et ne pas se représenter la lecture de l'essai comme vouée par exemple à une espèce d'alternance entre eux, l'essayiste offrant à son lecteur des pauses en compensation de l'âpre effort qu'il exige de lui dans la durée. On pourrait par exemple s'attacher à montrer que la recherche

stylistique n'est pas pur déploiement de virtuosité verbale, en invoquant la vertigineuse énumération de coutumes diverses qui s'étend sur plusieurs pages de « De la coutume et de ne changer aisément une loi reçue » : de cette interminable succession de « Il est des peuples où... Il en est où... Il en est où ..., etc. » (23, 262), la forme fait sens par elle-même, prouve que la coutume est partout. Même commentaire possible pour un passage beaucoup plus bref, se réduisant à quelques lignes, de « Que philosopher, c'est apprendre à mourir » (20, 236-237), où la reprise obsédante des mots « vie » et « mort » (« pendant la vie vous êtes mourant, et la mort touche bien plus rudement le mourant que le mort, et plus vivement », etc.) est là pour suggérer qu'elles sont intimement liées. Même commentaire enfin pour un simple effet allitératif, au début du même chapitre : « en la vertu même, le dernier but de notre visée, c'est la volupté » (221-222). « **Vertu** et **volupté** ont en commun trois phonèmes et cette quasi-homonymie signale une quasi-synonymie » (G. MATHIEU-CASTELLANI, *Montaigne, l'écriture de l'essai*). Le jeu avec les mots, loin d'être gratuit, tend à révéler une profonde vérité, la « volupté de la vertu ».

Il semble donc que la caractérisation de l'essayiste proposée par les deux auteurs soit largement vérifiée par le livre I des *Essais*. L'examen d'une notion isolée (« humilité »), mais aussi le rapprochement de termes dont la compatibilité n'allait pas de soi (« mettre à l'épreuve » face à « séductions », « ravissement »), ont cependant fait apparaître des possibilités de discussion. -On espère du moins avoir montré par ce qui précède - qui n'était qu'une *proposition* de traitement du sujet - de quelle utilité peut être une étude attentive de la citation qui figurait en son centre, s'agissant d'un texte dont manifestement tous les termes avaient été pesés.

THEME GREC

Durée : 4 heures

Les dictionnaires français-grec Alexandre, Feuillet et le dictionnaire Hatier-Belin (groupe de professeurs agrégés des lycées de Paris) ainsi que les dictionnaires grec-français Bailly, Georin et Magnien-Lacroix sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

La beauté de Psyché (1)

Lorsque les villes de la Grèce étaient encore soumises à des rois, il y en eut un qui, régnant avec beaucoup de bonheur, se vit non seulement aimé de son peuple, mais aussi recherché de tous ses voisins. C'était à qui gagnerait son amitié; c'était à qui vivrait avec lui dans une parfaite correspondance; et cela parce qu'il avait trois filles à marier. Toutes trois étaient plus considérables par leurs attraits que par les états de leur père. Les deux aînées eussent pu passer pour les plus belles filles du monde, si elles n'eussent point eu de cadette; mais véritablement cette cadette leur nuisait fort. Elles n'avaient que ce défaut-là; défaut qui était grand à n'en point mentir, car Psyché (c'est ainsi que la jeune sœur s'appelait) Psyché, dis-je, possédait tous les appâts que l'imagination peut se figurer, et ceux où l'imagination même ne peut atteindre. Je ne m'amuserai point à chercher des comparaisons jusque dans les astres pour vous la représenter assez dignement: c'était quelque chose au-dessus de tout cela, et qui ne se saurait exprimer par les lis, les roses, l'ivoire ni le corail. Elle était telle enfin que le meilleur poète aurait de la peine à en faire une pareille. En cet état, il ne se faut pas étonner si la reine de Cythère en devint jalouse. Cette déesse appréhendait, et non sans raison, qu'il ne lui fallût renoncer à l'empire de la beauté et que Psyché ne la détrônât.

J. de La Fontaine, *Les Amours de Psyché et de Cupidon*

(1) Traduire le titre

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THEME GREC

Etabli par mesdames H    le FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Nul ne saurait contester l'int  r  t stylistique et grammatical de l'  preuve de th  me grec. Comme le fait remarquer A. Lebeau (dans *Le th  me grec de la licence    l'agr  gation*, Paris 2008, p.12) : « le th  me grec n'est pas simplement l'occasion de montrer sa bonne connaissance de la langue grecque ; c'est un exercice de traduction qui exige de la part du traducteur une compr  hension et une appr  ciation aussi justes que possible du texte qu'il se dispose    faire passer d'une langue dans une autre. » En traduisant en grec un extrait des *Amours de Psych   et de Cupidon* de J. de la Fontaine, les candidats    l'agr  gation de grammaire de la session 2011 devaient montrer qu'il   taient capables d'analyser minutieusement un texte de prose fran  aise classique et d'en donner un   quivalent fid  le dans une prose attique tout aussi classique.

La moyenne des notes obtenues    cette   preuve est de 6,72. Cette moyenne, quasi identique    celle de la session 2010, ne doit pas masquer une grande disparit   entre les copies. Les plus mauvaises (0,1 et 0,2 sur 20)   manent de candidats qui ignorent presque tout de la syntaxe et de la morphologie grecques. Les meilleures (12 ; 12,5 et 13) se caract  risent par une compr  hension fine de la langue du dix-septi  me si  cle et par un emploi nuanc   du vocabulaire attique. Le jury a suppos   que ces candidats valeureux ont tir   profit des rapports des ann  es pr  c  dentes, qu'ils ont lu et relu une bonne grammaire grecque (par exemple celle de Ragon et Dain ou celle, plus r  cente, de J. Bertrand) et qu'ils ont appris    travailler en temps limit   et    se relire tr  s attentivement. Les candidats m  diocres ou moyens dont les notes vont de 4    8,5 ont souvent but   sur la morphologie des formes verbales : ils ont invent   un certain nombre de formes monstrueuses, par exemple *δ  νοιτο au lieu de δ  ναιτο, *  νομ  σθεσαν pour   νομ  σθησαν et *ο  ση    la place de ο  σα. La syntaxe n'est pas toujours mieux connue que la morphologie : tel candidat a employ   la n  gation μ   dans une ind  pendante    l'indicatif, tel autre la n  gation ο   apr  s la conjonction   i. M  me quand ils ma  trisent les notions   l  mentaires de syntaxe, les candidats manquent souvent d'aisance dans le maniement des structures propres au grec : ils ont tendance    parsemer leur copie de particules choisies au hasard, sans se pr  occuper de l'articulation logique du texte. Ils ne se sont pas non plus souci  s de la valeur aspectuelle des temps et ont eu tendance    traduire syst  matiquement les pass  s simples fran  ais par des aoristes grecs.

Certaines phrases ou expressions, apparemment faciles    traduire, ont permis au jury de faire le d  part entre les candidats qui savaient beaucoup de grec et ceux qui en savaient peu :

-« Lorsque les villes de la Gr  ce   taient encore soumises    des rois » : le jury a bien s  r accept   la traduction de la temporelle fran  aise par une temporelle introduite par   τε en grec, mais il a davantage appr  ci   l'emploi d'un g  nitif absolu : Τ  ων τ  ης   λλ  δος π  λεων βασιλε  σιν   θ'  πακουουσ  ων.

-« Il y en eut un qui se vit aim   de son peuple » : chaque fois que « en »   tait traduit par un g  nitif, le jury a admis que l'expression « il y en eut un » ne f  t pas rendue lourdement par   ξ   κείνων   iς   γένετο   ς... En revanche, il   tait souhaitable que l'id  e de constat ne f  t pas escamot  e et que l'on traduis  t « se vit aim   de son peuple » par   σθ  νετο τ  ν δ  μον α  τ  ν   γαπ  ντα plut  t que par un simple   γαπατο   π   του δ  μου. D'autre part, l'imparfait duratif grec a sembl   pr  f  rable    l'aoriste que pouvait sugg  rer le pass   simple fran  ais.

-« C'  tait    qui gagnerait son amiti  , c'  tait    qui vivrait avec lui dans une parfaite correspondance » : la traduction litt  rale   tant ici incompr  hensible, le jury a valoris   les traductions qui ont rendu l'id  e de comp  tition entre les pr  tendants par le verbe   μιλλ  σθαι (ou   γων  ζεσθαι) suivi d'interrogatives indirectes. Il a appr  ci   que ces interrogatives indirectes soient annonc  es dans certaines copies par un pronom d  monstratif, et que les conditionnels-temps « gagnerait », et

« vivrait » soient traduits par des futurs à l'indicatif ou à l'optatif oblique. Comprenant que le prétendant qui gagnerait l'amitié du roi n'était pas le même que celui qui vivrait harmonieusement avec lui, le jury n'a pas admis que les deux interrogatives soient liées par *καί*. Il attendait donc quelque chose comme : Ἡμιλλῶντο τοίνυν ἀλλήλοις περὶ τοῦδε ὅστις μὲν αὐτοῦ τὴν φιλίαν κτήσονται, ὅστις δ' αὐτῷ συμφωνῶν διατελοίη.

-« Les deux aînées eussent pu passer pour les plus belles filles du monde » : Aucun candidat n'a songé à employer ici le duel. En revanche, tous se sont demandés s'il fallait employer le comparatif, qui sert habituellement à comparer deux personnes, ou le superlatif, qu'on utilise pour exprimer le degré supérieur d'une qualité dans un groupe de plus de deux personnes. Comme le groupe des aînées s'oppose à la cadette, le jury a apprécié l'emploi du comparatif αἱ δύο πρεσβύτεραι. Mais il a toléré que l'on considère individuellement chacune des trois sœurs et que l'on traduise « les aînées » par le superlatif relatif αἱ δύο πρεσβύταται.

Il a par ailleurs regretté qu'aucun candidat n'ait l'idée de traduire le potentiel du passé « eussent pu passer » par un imparfait avec ἄν (cf. Bizos, *Syntaxe grecque*, remarque 1 p. 158). Il a bien sûr accepté l'emploi de l'irréel du passé, mais il souhaitait que l'enclitique ποτε vînt souligner l'idée de possibilité : ἐνομίσθησάν ποτ' ἄν.

-« Elles n'avaient que ce défaut-là, défaut qui était grand, à n'en point mentir, » Cette affirmation a presque toujours été rendue de façon littérale et maladroite par τοῦτο τὸ ἔλλειμα μόνον αὐταῖς ἦν, ὃ μέγα ἦν, ὡς ἀληθῶς εἶπεῖν. Comme le substantif ἔλλειμα est rarement employé en prose classique, le jury aurait trouvé plus naturel que la notion de défaut fût rendue par le verbe ἐλλείπεσθαι et que l'on traduisît : οὐδὲν μέντοι ἄλλο ἐνελείποντο ἢ τοῦτο, οὐ μικρόν γε, ὡς ἀληθῆ εἶπεῖν.

-« car Psyché possédait tous les appâts que l'imagination peut se figurer, et ceux où l'imagination même ne peut atteindre. » : le jury n'a pas accepté que l'on traduise « les appâts » par τὰ δελέατα : ce terme technique désigne toujours (y compris chez Euripide, *Andromaque*, 264) la pâture ou les amorces utilisées pour attirer tel ou tel animal. Les appâts (que l'éditeur de la Fontaine aurait pu orthographier appas en conservant la forme ancienne) renvoient ici aux attraits et aux charmes de Psyché et devaient être traduits par τὰς χάριτας. D'autre part, il est évident que « les appâts que l'imagination peut se figurer » ne sont pas les mêmes que « ceux où elle ne peut atteindre » : la règle qui veut que l'on n'emploie pas, dans deux relatives qui se suivent, deux relatifs à des cas différents, ne s'applique qu'aux propositions coordonnées dont les relatifs ont le même antécédent ; on pouvait donc traduire : Ψυχῆς ἀπάσας τὰς χάριτας κεκτημένης, ὅσας μὲν ἡ ἐπίνοια ἐπινοεῖν οἷα τ' ἐστίν, ὅσων δὲ καὶ ἡ ἐπίνοια ἐφικνεῖσθαι οὐ δύναται.

-« c'était quelque chose au-dessus de tout cela » : se souvenant sans doute de l'expression platonicienne κοῦφον ὁ ποιητής, les candidats n'ont pas hésité à faire de Psyché, – animée par définition – le sujet de cette phrase et à lui donner un attribut au neutre : ἐκείνη γὰρ ἡ κόρη ἦν τι πάντων τούτων ὑπερέχον. Il aurait été plus naturel d'écrire : ἐκείνη γὰρ ἡ κόρη ἐτύγχανεν οὔσα ὡς τι πάντων τούτων ὑπερέχον.

-« Elle était telle que le meilleur poète aurait de la peine à en faire une pareille » : le jury a ici admis deux traductions. La première consistait à faire du relatif οἷα le complément d'objet direct du verbe ποιεῖν : τοιαύτη ἦν οἷαν ὁ ποιητής ὁ εὐφύεστατος ὁμοίαν μόλις ἂν ποιοίη. La seconde, plus élégante, faisait de ce même relatif le complément au datif de l'adjectif ὁμοία : τοιαύτη ἦν οἷα ὁ ποιητής ὁ εὐφύεστατος ἂν κάμνοι ποιῶν ὁμοίαν.

-« cette déesse » : la plupart des candidats ont recouru au terme poétique ἡ θεά, alors que la prose attique préfère employer ἡ θεός .

Au total, ce thème ne présentait aucune difficulté insurmontable. Mais seuls les candidats qui s'étaient entraînés à lire régulièrement des extraits des orateurs attiques et à transposer en grec des textes de la littérature française ont pu montrer qu'en comprenant la valeur exacte des mots et des structures qu'ils employaient, ils étaient capables d'accéder à ce qu'on appelait autrefois le génie de la langue grecque.

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION A : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE
OPTION B : GREC ET LATIN

Durée : 4,5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Option A :

I Ancien français

Confort, me prenant par la main, 439
 Hors de la porte me convoie ; 440
 Car Amour, le roy souverain,
 Luy chargea moy moustrer la voye
 Pour aler ou je desiroye ;
 C'estoit vers l'ancien manoir 444
 Ou en enfance demouroye,
 Que l'en appelle Nonchaloir.

A Confort dis : « Jusqu'a demain
 Ne me laissez, car je pourroye 448
 Me forvoier, pour tout certain,
 Par desplaisir, vers la saussaye
 Ou est Vieillesse rabat joye ;
 Se nous travaillons fort ce soir, 452
 Tost serons au lieu que vouldroye,
 Que l'en appelle Nonchaloir. »

Tant cheminasmes qu'au derrain
 Veismes la place que queroye ; 456
 Quant de la porte fu prouchain,
 Le portier qu'assez congnoissoye,
 Si tost comme je l'appelloye
 Nous receu, disant que pour voir 460
 Ou dit lieu bien venu estoye,
 Que l'en appelle Nonchaloir.

Le gouverneur de la maison,
 Qui Passe Temps se fait nommer, 464
 Me dist : « Amy, ceste saison
 Vous plaist il ceans sejourner? »
 Je respondy qu'a brief parler,
 Se lui plaisoit ma compaignie, 468
 Content estoie de passer
 Avecques lui toute ma vie.

Et lui racontay l'achoisson
 Qui me fist Amour delaissier ; 472
 Il me dist qu'avoye raison,
 Quant eut veu ma quittance au cler
 Que je lui baillay a garder ;
 Aussi de ce me remercie 476
 Que je vouloie demourer

Avecques lui toute ma vie.

(Charles d'Orléans, *Poésies*, tome I, éd.P. Champion, CFMA, Champion, *Songe en complainte*, vv. 439-478)

QUESTIONS

1- Traduire le texte en français moderne (4 points).

2- Phonétique (4 points) :

Etudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *maison* (v. 463, latin : *mansionem*) et de *demain* (v.447, latin : **demane*) .

3- Morphologie (4 points) :

Décrire la formation et l'évolution du paradigme de *veismes* (v. 456), depuis les origines jusqu'au français moderne.

4- Syntaxe (4 points) :

Le morphème *que (qu ')* dans tout le passage.

5- Vocabulaire (4 points) :

Etudier dans une perspective diachronique et synchronique *nonchaloir* (v. 446) et *baillier (baillay, v. 475)*.

COMPOSITION PRINCIPALE
Option A
I
RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS
Établi par monsieur Roger BELLON

Commentaire de la session :

Cette année encore, le nombre des candidats ayant remis une copie au titre de l'option A a diminué en valeur absolue, mais a augmenté en valeur relative : 3 candidats sur 10 en 2011 (30% du total), 4 candidats sur 18 en 2010 (28,58 %) et 5 candidats sur 22 en 2009 (soit 23,72).

Les notes obtenues en ancien français se situent dans la moyenne : 8, 9 et 10,5 : les correcteurs n'ont pas eu à évaluer de copie indigne, mais n'ont pas eu la plaisir de lire une très bonne copie. Le jury se félicite néanmoins que ces résultats aient permis aux 3 candidats de l'option A d'être admissibles car l'épreuve avait été préparée avec sérieux. S'il est possible d'extrapoler à partir d'un lot si peu fourni, on dira que manifestement c'est le temps qui a manqué pour traiter convenablement l'ensemble des questions ! C'est donc l'occasion de rappeler aux candidats qu'il s'agit là d'un point essentiel et que la maîtrise de temps ne peut être acquise que par les exercices en temps limité.

Remarques générales sur les épreuves des deux options :

Préalable : Comme les années précédentes, le jury attire l'attention des candidats des deux options A et B sur l'intérêt qu'ils ont à lire les deux rapports (composition principale et composition complémentaire), qui sont à envisager en complémentarité : afin d'éviter les redites, commentaires et recommandations ne sont pas répétés. Pour nuancer, on ajoutera que la perspective des sujets n'est cependant pas exactement similaire, les questions posées aux candidats de l'option A imposant un traitement approfondi. Enfin, il convient de le rappeler ici, le rapport du jury n'a pas pour objectif de fournir aux candidats un corrigé-modèle complet du sujet proposé ; il s'agit plutôt de dresser le bilan critique de ce qui a été lu dans les copies corrigées et aussi de formuler clairement les attentes du jury à l'intention des candidats de la session à venir.

1) Le cadre de l'épreuve :

Il est stable puisque les candidats sont invités à traiter cinq questions :

a) Traduction : le jury rappelle que si en général l'ensemble du passage proposé est à traduire, il est également envisageable que l'exercice ne porte que sur un extrait de ce passage.

b) Phonétique : Étude de l'histoire phonétique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A) pris dans le texte. Les étymons, donnés dans le sujet en 2011 pour les deux options, ne sont pas systématiquement indiqués.

c) Morphologie : étude en diachronie de la formation et de l'évolution d'un paradigme courant (nominal, adjectival, verbal ou pronominal) : ici encore l'étymon peut apparaître dans le sujet, sans que ce soit une obligation.

d) Syntaxe : souvent, comme en 2009 et 2010, les candidats ont eu à traiter une question de synthèse conduisant à étudier un corpus d'occurrences relevées dans la totalité ou dans un extrait du texte. A cette question peuvent s'adjoindre, comme ce fut le cas lors des sessions 2007 et 2006 du concours pour les options A et en 2009 pour les options B, une ou deux questions ponctuelles, portant sur une tournure, un syntagme ou une phrase particulièrement intéressants.

e) Vocabulaire : étude de l'histoire sémantique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A), choisis dans l'extrait à traduire. Le nombre des termes proposés peut être accru, par exemple pour aborder un champ notionnel.

Le jury n'impose pas que les réponses suivent l'ordre du sujet, mais il demande que la numérotation

des questions soit respectée et clairement indiquée dans la copie ; il déconseille fortement le traitement éclaté d'une unique question (un mot de phonétique à la suite de la traduction, l'autre entre un peu de morphologie et un peu de vocabulaire par exemple). Cette pratique prive le développement de toute continuité et interdit en outre au candidat de procéder par renvoi synthétique à des commentaires précédemment énoncés, ce qui contraint à des répétitions et donc à une perte de temps. De surcroît, travailler dans un premier temps la traduction évite de grossières erreurs dans les réponses suivantes.

Ainsi conçue, l'épreuve d'ancien français peut être fort gratifiante pour les candidats qui ont accompli un travail régulier de préparation, seul moyen pour les futurs agrégés de grammaire d'accéder à la connaissance des états de langue du Moyen Age, et donc seule voie pour appréhender l'histoire de la langue française dans son ensemble.

2) Quelques principes de notation :

En 2011, chacune des questions a été notée sur 4, comme l'indiquait le barème. Cette répartition des points n'est pas immuable. Comme le sujet est un ensemble, conçu pour être traité dans le temps imparti, le traitement de certaines questions peut requérir moins de temps que celui nécessaire pour d'autres questions. Il appartient au candidat de faire preuve de jugement et de savoir discerner rapidement, pour s'y consacrer, les points les plus intéressants. Les correcteurs attirent l'attention sur le fait qu'une question qui paraît brève peut nécessiter un traitement approfondi.

La note globale s'obtient par addition des notes partielles ; c'est dire combien il importe de ne délaissier aucun des domaines d'interrogation, même si on a fait le choix d'en privilégier certains. Il va de soi que, si la seule question notée par soustraction est la traduction, nous sanctionnons négativement les erreurs grossières d'orthographe, surtout s'il s'agit d'orthographe grammaticale ! L'exigence d'une relecture sérieuse et attentive nous paraît, pour un concours du niveau de l'agrégation, devoir être acquise et la qualité de la rédaction en une langue française correcte et élégante est bien entendu directement prise en compte.

Le jury attend des explications claires et fermes, sans imposer aucune théorie ni aucune école particulière et, contrairement à une légende tenace, il n'est pas plus guillaumien en syntaxe qu'adepte des théories de la grammaire générative ! Il se défie autant d'une terminologie clinquante utilisée sans fondement que d'une analyse platement descriptive, de courte vue. Que les candidats soient convaincus que l'honnêteté dans la pensée et dans la langue est appréciée.

Cet impératif de rigueur impose le contact longuement répété au cours de la préparation avec des ouvrages de référence, considérés dans leur apport particulier ; les rapports du jury des années antérieures – notamment celui de l'année 2006, à compléter par les suivants - sont accessibles en ligne et comportent des indications bibliographiques auxquelles nous renvoyons. Les candidats à la session 2012 y adjoindront un manuel récent qui les aidera à travailler la question de vocabulaire : Roland GUILLOT, *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Champion, Unichamp-Essentiel, n°18, Paris, 2008. Nous rappelons encore que la *Syntaxe de l'ancien français* de Ph. Ménard offre une riche description de la langue médiévale, dans une approche traditionnelle. La fréquentation assidue du *Précis d'ancien français* de G. Joly - il convient d'utiliser la seconde édition parue chez A. Colin, dans la collection U, Linguistique en 2009 - et de la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de Cl. Buridant permet d'intégrer de façon judicieuse et pertinente les apports de la linguistique.

On complètera ces propos généraux en soulignant la perspective qui guide correcteurs et interrogateurs dans la conception des sujets en Ancien français pour l'agrégation de grammaire. Considérant le prestige de ce concours, ils requièrent une réelle sensibilité linguistique et des connaissances claires autant que solides en matière d'histoire de la langue française sans pour autant que tous les candidats soient destinés à devenir des spécialistes du Moyen Age. Le texte au programme de la session 2012 ne demande aux candidats aucune exigence particulière : il s'agit de la langue classique de la fin du XIIIe siècle, avec deux particularités qui ne doivent pas dérouter les

lecteurs : une légère teinte dialectale de l'ouest et un non-respect fréquent du système casuel pour les substantifs et adjectifs.

Bilan de l'option A et recommandations aux futurs candidats

A- Traduction :

La traduction est un exercice qui ne s'improvise pas le jour du concours : il se prépare tout au long de l'année universitaire et il doit servir de point de départ à une connaissance approfondie du texte ; chaque candidat doit mettre au point une traduction personnelle ET écrite du texte ; cet exercice s'apparente à un exercice d'écriture à contrainte : on y vérifie la connaissance de la langue médiévale, mais aussi l'aptitude du candidat à manier convenablement la langue française contemporaine : tout manquement aux règles de l'orthographe et de la ponctuation, de la syntaxe et de la morphologie est sanctionné au même titre que toute erreur dans la compréhension du texte médiéval.

On peut regrouper, sans prétention à une «typologie des fautes», les remarques sous quelques rubriques :

- le simple décalque des mots-outils : en FM, on ne peut pas utiliser la conjonction *car* (441) après une ponctuation forte ; traduire *et* (471) par un simple « et » en début de strophe constitue une négligence coupable.

- le maniement des registres : « ces temps-ci » pour *ceste saison* (465) appartient au registre familier ! Dans ce cas « cette saison » est acceptable, tout comme « la période qui vient » ; « manoir » (registre soutenu et connotation incontestable de luxe) ne constitue pas la traduction adéquate de *manoir* (444) et il est préférable de s'en tenir à un terme moins marqué comme « résidence ».

- la précision de chaque terme : la traduction de *saussoye* (450) a été affaiblie en « forêt » ou même « endroit » alors qu'il s'agit de la banale « saulaie », lieu planté de saules !

- les termes désignant des personnifications : on pouvait sans problème conserver « Amour », mais *Confort* (439) devait être traduit par « Réconfort » ; quant à *Nonchaloir* (446, 454 et 462), la meilleure traduction est sans contexte « Indifférence ».

Les trois copies corrigées ont proposé une bonne traduction du texte, preuve que les exhortations des rapports précédents ont été entendues ! Les candidats savent maintenant que les correcteurs, parfois, peuvent témoigner leur satisfaction en attribuant des «bonus», qui récompensent une traduction particulièrement précise et élégante ou la reconnaissance d'un fait de langue peu fréquent.

B- Phonétique :

Il convient de rappeler ici tout d'abord les incontournables points de méthode : il faut tout d'abord transcrire l'étymon latin en alphabet phonétique (Bourciez, Bourciez avec adaptation G. Zink ou API, au choix), ensuite faire figurer sur cet étymon l'accent tonique ainsi que (chaque fois que c'est possible) la quantité des voyelles et enfin retracer l'histoire du mot (dans sa globalité) de manière chronologique. À chaque étape, il est indispensable de nommer le (les) phénomène(s) essentiel(s) et de le(les) décrire rapidement, la simple énumération des formes reliées par le signe > étant tout à fait insuffisante ! L'évolution doit être poursuivie au-delà du MF jusqu'à la forme actuelle du mot et à partir de l'ancien français chaque étape de l'évolution doit comprendre un commentaire détaillé des graphies, celle du texte d'étude mais aussi celles des autres graphies attestées.

1) A titre d'exemple, voici le traitement attendu pour le premier mot :

Transcription : LC *mansionem*, [masiône] > MF *maison* [meʒõn] > FM *maison* [meʒo] ;

Etymon : *mansiónem*, accusatif du substantif féminin imparisyllabique *mansio*, *mansionis* ("fait de séjourner", puis "lieu de séjour").

Accentuation : la voyelle pénultième de ce mot de plus de deux syllabes est longue, elle porte donc l'accent : *mansiónem*.

Evolution :

- au I^e s. avant J.C., en même temps que la consonne finale [m] a tendance à disparaître, le [i] bref atone et en hiatus s'affaiblit et passe à la consonne correspondante yod, et la consonne [n] en position implosive devant [s] s'efface complètement : [masyóne] .
- au II^e s., lors du bouleversement vocalique qui voit les oppositions de timbre se substituer aux oppositions de quantité, le [ō] se transforme en [o] fermé : [masyóne].
- au III^e s., la consonne sifflante [s] subit l'influence du yod qui suit, mais elle n'est que tardivement et partiellement palatalisée, avec dégagement à l'avant d'un second yod de transition : [sy] > [ys'y], d'où la forme [mays'yóne].
- dans la deuxième moitié du IV^e s., la consonne palatalisée [s'] se sonorise en [z'] : [mayz'yóne].
- lors de la seconde vague de diphtongaisons du VI^es., le [o] accentué et en position libre, donc très allongé, se diphtongue sous l'effet de cet allongement : segmentation de la voyelle puis fermeture du second élément et donc création de la diphtongue : [o] > [oo] > [ou] : [mayz'yóne].
- au VII^es., se produit la dépalatalisation du groupe [yz'y] : la consonne sifflante perd sa palatalité, le yod d'arrière s'amuit et le yod d'avant se transforme en un [i] diphtongal qui forme avec la voyelle initiale [a] une diphtongue de coalescence [ai] : [maizóne].
- à la fin du VII^es., la voyelle finale disparaît : [maizoun] .
- au X^es., se produit la nasalisation partielle de la diphtongue accentuée : placée devant une consonne nasale [n], le deuxième élément de la diphtongue prend, par anticipation, une résonance nasale : [ou] > [oũ] : [maizóũn].
- au XI^es., ce [ũ] vélaire nasalisé tend à rapprocher son articulation de celle du [o] qui le précède: [oũ] > [ođ] : [maizóđn] ; la proximité des points d'articulation des deux constituants de la diphtongue amène très rapidement une monophthongaison de la diphtongue en un [ođ], voyelle simple nasalisée, qui s'ouvrira un peu plus tard (au XIII^es.) en [o] : [maizón].
- au XII^es., la diphtongue de coalescence [ai] a tendance à se réduire: le [i] fait sentir son influence fermante sur le [a] qu'il ferme d'un degré : [ai] > [eï] ; par analogie avec ce qui se produit lorsque cette diphtongue de coalescence est en syllabe tonique (le maintien de l'accent sur le [e] entraîne une monophthongaison de la diphtongue en [e]), la diphtongue atone [eï] se réduit à [e] : [mezón] . C'est la forme du texte, le digramme *ai* servant à noter le phonème simple [e] résultant de la simplification de la diphtongue : *maison* ; mais on rencontre à la même période les graphies *meison* ou *meson*.
- dans la première moitié du XVII^es., il se produit pour le groupe [ón] un allègement de nasalité : la consonne nasale en position finale disparaît et la voyelle reste nasalisée : [mezó] ; la graphie se fixe à partir du XVI^e siècle à *maison*, le graphème *n* devenant alors second élément de digramme et servant à noter seulement la nasalisation de la voyelle qui précède.

2) pour le second mot (*demain*) je renvoie les futurs candidats aux remarques du rapport de 2011 sur la forme *mainne* (étymon **minat*, avec un i bref) et les questions de graphie qu'elle posait, et je me contente de quelques remarques sur ce qui a posé problème aux candidats :

- les étapes du processus de la segmentation spontanée de la voyelle tonique [á] sont généralement connues : mais il faut bien préciser qu'au VI^es. la présence de la consonne nasale exerce une influence déterminante sur le processus de la segmentation spontanée : elle ferme d'un degré le second élément de la diphtongue, celui qui est au contact direct de la consonne nasale : [áe] > [ái] et de ce fait interrompt le processus qui conduit à la simplification précoce de la diphtongue.
- le phénomène dit d'allègement de nasalité (phénomène appelé parfois de façon impropre "dénasalisation") est bien daté (début du XVII^es.) mais il est bien souvent mal analysé, je renvoie les lecteurs au rapport de 2010.
- l'analyse de la graphie *demain* pour [dɛmɛ́] devait bien mettre en évidence son caractère de graphie « historique », c-à-d reflétant un stade phonétique antérieur.

Les candidats doivent savoir que l'analyse des graphies n'est pas une étape facultative, c'est une obligation pour toute étude phonétique ; la plupart des candidats l'ont bien compris et les correcteurs espèrent qu'ils auront en 2012 l'occasion de lire à propos du texte de Bérout de fines analyses des graphies médiévales, source de bonus au moment de l'évaluation finale de la copie !

C- Morphologie :

Les candidats devaient travailler sur un sujet classique, mais cette année encore les copies pèchent le plus souvent par insuffisance de méthode dans la présentation des résultats de leurs analyses : il faut combiner un cadre chronologique strict et une analyse non pas fragmentée forme par forme, mais articulée sur la distinction essentielle entre base et désinences ; les changements phonétiques doivent être indiqués, mais ils ne doivent pas constituer l'axe directeur de l'exposé ni l'essentiel de l'étude ; à partir de l'ancien français il faut toujours soigneusement opérer 2 distinctions essentielles : d'abord entre les changements phonétiques réguliers et les changements dus à une réfection analogique, ensuite entre les changements phonétiques et les changements graphiques.

En guise d'introduction il est indispensable d'identifier la forme, de donner le paradigme auquel elle appartient et de faire l'analyse de ce paradigme : *veismes* est la P4 du passé défini (ou passé simple) de l'indicatif de *veoir* ; le paradigme pour le texte au programme est le suivant :

vi, ou *vy* (SN, 8 et 11, LXXVII, 17)
**veis* (forme non attestée dans le texte au programme)
vit (SN, 423)
veismes (SN, 456)
**veistes*
**virent*

L'analyse ne doit pas oublier qu'il s'agit d'un texte du X^{es}. et d'un texte en vers : la forme *veismes* est dissyllabique et donc la graphie est une graphie archaïque qui masque l'unité radicale : le MF n'oppose plus personnes fortes (P1, P3, P6) et personnes faibles (P2, P4, P5), ce que faisait l'AF, et on a donc une base unique [vī] (graphiée *vi-* ou *vei*) à laquelle viennent s'accrocher les morphèmes de personne : Ø, -s, -t, -smes, -stes et -rent.

I) Le paradigme en latin

A) en latin classique :

vīdi
vidīsti
vīdit
vīdimus
vidīstis
vīderunt

Il faut noter, à propos du paradigme latin de ce verbe, que la voyelle radicale est longue au parfait à toutes les personnes, alors que cette voyelle radicale est brève à l'infinitif (*vīdere* > *veoir*) et à l'indicatif présent (*vīdet* > *voit*) ; en outre, la structure accentuelle du paradigme ne correspond pas à celle de l'AF, puisque le LC oppose, du point de vue de la structure accentuelle, les personnes 2 et 5 aux 4 autres .

B) en latin vulgaire :

Le changement essentiel concerne la place de l'accent à la personne 4, *vīdimus* en LC : par analogie avec la P5 (peut-être à cause du système du présent de l'indicatif où les P4 et P5 forment un "couple" nettement caractérisé), l'accent se déplace du premier i au second : on a alors **vidimus*, symétrique de *vidistis* et *vidisti* ; ainsi se met en place ce qui sera la structure accentuelle propre de l'A.F.

Un deuxième changement intervient au moment du bouleversement vocalique : dans la désinence - *ísti* de la P2 *vidísti*, la voyelle portant l'accent (elle est brève mais en syllabe fermée) aurait dû passer à [e] fermé, mais la voyelle finale longue exerce une influence dilatatrice régressive et cette voyelle brève [i] s'allonge et conserve alors son propre timbre [i] : on a donc, après le bouleversement vocalique, la forme suivante de P2 [vidisti]. Par extension analogique, la voyelle tonique brève des P4 et P5 conserve également son timbre .

Dans le même temps, cette voyelle [i] maintenue dans [- isti], [- imus] et [- istis] exerce sur la voyelle longue du radical une action de dissimilation et à ces 3 personnes le radical [vid -] passe alors à [ved] .

A la suite de ces 3 changements (et des changements phonétiques réguliers) le paradigme se présente sous la forme suivante :

<i>vidi</i>	<i>vedímos</i>
<i>vedísti</i>	<i>vedístes</i>
<i>vidit</i>	<i>viderunt</i>

On voit alors clairement ce qui sera le jeu d'alternance de l'A.F., avec l'opposition dans ce tableau du LV entre

- les P1, 3 et 6 au radical accentué [víd -]
- les P2, 4 et 5 au radical atone [vèd -] .

II) Du latin classique à l'ancien français :

Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur les changements phonétiques "réguliers" ; ainsi nous n'avons rien dit, à l'étape précédente de cette étude diachronique, de l'évolution ordinaire de la consonne initiale [w] en [v] ; il est indispensable, en revanche, de bien distinguer les changements "réguliers" (c'est-à-dire conformes aux lois phonétiques vérifiées par ailleurs) et les changements relevant de l'analogie ou de ce qu'on appelle l'effet de système . Il faut poser ici une question de méthode : est-il pertinent de s'arrêter à l'étape de l'AF alors que le texte est un texte de MF ? Théoriquement, on pourrait se dispenser d'analyser le paradigme de l'AF, mais dans ce cas-là on ne met pas en évidence les modifications essentielles qui affectent le paradigme durant la période du moyen français.

A) les bases :

l'évolution des 2 bases est tout à fait régulière ; la consonne [d], en position intervocalique et le restant jusqu'au bout, s'efface avant la fin du X^{es}., la voyelle tonique [i] reste intacte et la voyelle initiale non tonique en position libre [e] s'affaiblit en un [ẽ] central au X^{es}. ; on a donc en A.F. les formes [ví -], graphie *vi-* pour le radical accentué et [vè -], graphie *ve-* pour le radical atone .

B) les désinences :

il convient de distinguer nettement désinences non accentuées (aux P1, 3 et 6) et désinences accentuées (aux P2, 4 et 5) :

- pour les désinences non accentuées (-*i*, -*it* et -*erunt*), l'évolution est tout à fait régulière (effacement de la voyelle finale autre que a) jusqu'aux formes de l'A.F. *vi* , *vit* et *virent* .

- pour les désinences accentuées (- *isti* , *imos* et - *istis*) les formes attendues du libre jeu des lois phonétiques, c'est-à-dire [-íst], [-íns] et [- íts] ne sont jamais attestées et il convient ici d'entrer dans les détails et d'examiner séparément chaque désinence :

- la désinence - *ist* pour la P2 a probablement existé mais dès la période pré-littéraire elle s'est réduite à -*is* ; en effet, la désinence - *st* est plutôt une désinence de P3 (cf. *fenist* , *dist* , *chantast*) alors que le -s final est la terminaison ordinaire de P2 (cf. pour l'IP *chantes* , *fenis* , *dors*).

- la forme * [-its] , graphie -*iz* , n'est jamais attestée et l'on rencontre toujours -*istes* , désinence qu'il faut rapprocher de la désinence -*tes* que l'on trouve à l'IP dans *estes* , *dites* et *faites* ;

le maintien d'un [-e] final pour le passé simple n'est pas phonétique et ne peut être que le résultat d'un fait de système : l'évolution phonétique régulière aurait produit pour le verbe *veoir* le couple suivant pour les P2 et P5: **veïs* face à **veiz* , [vɛís] face à [vɛíts] . Pour ce morphème de personne, on ne demande pas aux candidats d'exposer toutes les théories existantes, mais seulement de bien mettre en évidence qu'il s'agit d'une évolution qui n'est pas régulière du point de vue phonétique.

- la forme *-istes* pour la P5 a entraîné par effet de couple la désinence symétrique *-imes* pour la P4 , au lieu de *-ins* , forme attendue mais jamais attestée ; cette désinence de P4 est à rapprocher des formes médiévales d'IP *somes*, *faimes* et *dimes* .

III) de l'ancien français au MF :

A) les bases :

La base non accentuée des P2, 4 et 5, avec [ɛ] central en hiatus devant la voyelle désinentielle tonique est réduite de façon tout à fait régulière dès le début du moyen français, l'effacement des voyelles en hiatus constituant le changement phonétique majeur de cette période : à la P2 [vɛí(s)] se simplifie en [ví(s)] mais des graphies conservatrices *veis*, *veismes*, *veistes* subsistent jusqu'au XVIIe s. ; cette réduction du hiatus entraîne ipso facto la fin du système des 2 bases et l'uniformisation du paradigme sur la base unique [ví-] : *vis* pour la P2 face à *vit* pour la P3 .

B) les désinences :

2 faits sont à noter, outre l'effacement phonétique ordinaire (avec maintien dans la graphie) du -s ou du t final ou du [ɛ] final:

- l'extension analogique du s à la P4 : en fait, dès le XIIIes., le [s] implosif ne se prononce plus dans *-istes* , mais la voyelle qui précède s'en trouve allongée dans sa prononciation; cet allongement est étendu analogiquement (par effet de couple entre P4 et P5) à la P4 et, comme c'est le graphème s qui marque cet allongement, on a alors la graphie *-ismes* à la P4, graphie qui apparaît dans les manuscrits de la fin du XIIIes..

- l'extension d'un s final, purement graphique, à la P1, par analogie avec des formes comme *mis* , *fis* ou *dis* pour lesquelles la présence du s final est d'origine phonétique (ces formes proviennent d'un parfait dit "sigmatique" en L.C., *misi* par ex., et le -s est donc la consonne finale de la base) ; senti comme une marque de personne, le s final apparaît en MF de façon sporadique. Il fallait bien mettre en évidence le changement essentiel du MF : l'unification de la base, masquée par le maintien d'une graphie archaïque.

IV) du MF au français moderne :

a) du point de vue phonétique, on note l'usure régulière des consonnes en position finale ;

b) les changements essentiels sont d'ordre graphique :

- les graphies *veis*, *veismes* et *veistes* subsistent jusqu'au XVIIes., avant d'être remplacées par *vis*, *vismes* et *vistes*.

- au XVIIIes. l'Académie Française officialise la graphie préconisée depuis 2 siècles par les imprimeurs : le remplacement du s purement graphique de *vismes* et *vistes* par un accent circonflexe : *vîmes* et *vîtes*.

- pour la P1 le s final apparu en MF se généralise très rapidement, beaucoup plus rapidement qu'à la P1 de l'indicatif présent pour les verbes du 3e groupe : *vis* élimine rapidement *vi*.

Ainsi le paradigme du Passé simple du verbe *voir* (*veoir* en A.F.) se trouve unifié dès le MF sur une base unique *vi-* , à laquelle viennent s'ajouter les morphèmes de personne *-s* , *-s* , *-t* , *-mes* , *-tes* et *-rent* , dont il faut noter que les 3 premiers sont purement graphiques.

D- SYNTAXE

Le sujet était classique, le corpus de longueur très raisonnable (12 formes), et le résultat est

globalement satisfaisant, avec des copies qui sur cette question dépassent toutes plus ou moins largement la moyenne.

Il convient de rappeler tout d'abord que si le sujet de cette année ne comportait qu'une question de synthèse, le plus souvent on y ajoute une question très ponctuelle portant sur une forme ou une groupe restreint. Il faut ensuite répéter pour les futurs candidats que le jury attend un traitement raisonné du corpus préalablement classé (selon des critères qu'on explicitera clairement) : un simple relevé linéaire des formes accompagné d'une remarque en style télégraphique ne saurait tenir lieu d'analyse syntaxique ! L'exposé attendu doit donc être composé et donc comporter une introduction et une conclusion.

Pour introduire l'analyse du morphème *que*, on pouvait tout d'abord rappeler son origine latine : *que* a pour étymon le pronom relatif-interrogatif latin sous diverses formes : *quem*, *quam*, *quod* et *quid* ; il provient aussi de l'adverbe *quam* (en emploi exclamatif d'abord) et de *quod* employé comme conjonction de subordination, conjonction qui dès le bas latin élimine les conjonctions *ut* et *ne*, et devient ainsi polyvalente. Le plan qui s'impose alors est celui des 3 emplois de *que* en ancien français : relatif, conjonctif et adverbial ; ce dernier emploi n'étant pas représenté, le développement se réduit alors à 2 grandes parties.

1) *que* pronom relatif

Le relevé des 7 occurrences est certes nécessaire, mais il n'est pas suffisant : il doit être précédé d'une analyse précise du fonctionnement de *que* relatif à partir d'une occurrence soigneusement choisie. Si l'on examine les 2 vers suivants : *Ou dit lieu bien venu estoye, / Que l'en appelle Nonchaloir* (461-62), on observe bien les 3 caractéristiques essentielles du pronom relatif :

- 1) il a une fonction de connecteur (ou joncteur), outil d'enchâssement d'une proposition régie à l'intérieur de la proposition régissante,
- 2) il a ce que la grammaire scolaire appelle un antécédent, c'est-à-dire un terme qui est son référent, ici *ou dit lieu*, le pronom relatif étant sémantiquement vide.
- 3) il occupe une fonction grammaticale essentielle dans la proposition régie qu'il soude à sa régissante, ici il est régime direct de *appelle* (*Nonchaloir* est attribut du régime).

Il convenait d'ajouter pour être complet que morphologiquement *que* est une forme non marquée en genre (masculin ou féminin, comme aux vers 456 et 475) et en nombre (singulier ou pluriel).

Après le relevé des 7 occurrences (446, 453, 454, 456, 458, 462 et 475) pour lesquelles il fallait bien indiquer le terme sur lequel se greffe l'outil d'enchâssement (l'antécédent), il était indispensable d'analyser la place de *que* dans l'ordre des constituants de la proposition relative : *que* a une place contrainte, à l'ouverture de la proposition, mais il peut être éloigné de son antécédent (475) ; le fait essentiel reste que *que* relatif n'entraîne jamais la postposition du sujet : cela paraît clairement dans le vers refrain (*que l'en appelle Nonchaloir*, 446) où le pronom indéfini *l'en* suit le relatif et précède le verbe.

2) *que* conjonctif

Il convient de caractériser clairement ce *que* conjonctif par rapport à ce qui vient d'être dit pour le *que* relatif, afin de mettre en évidence la caractéristique commune : *que* conjonctif est lui aussi un connecteur, et le point de divergence essentiel : le *que* conjonctif n'occupe aucune fonction dans la proposition régie qu'il ouvre et qu'il connecte à sa régissante. On doit ensuite classer les 5 occurrences et cela sans difficulté :

- *que* introduisant une complétive après les verbes *dire* (460 et 473) et *respondre* (467).
- *que* introduisant une circonstancielle consécutive et précédent d'un élément d'appel (corrélatif) dans la régissante : *tant cheminames qu'au derrain/veismes la place* (455-56).
- *que* élément de la locution lexicalisée *de ce que*, introduisant une complétive régime indirect du verbe *remercier*.

En conclusion il convient de souligner le polymorphisme du morphème *que*, pour lequel le corpus d'étude n'illustre que les 2 emplois les plus courants et les plus simples.

E- Vocabulaire :

Il n'est pas question de donner ici un corrigé-modèle exhaustif (les 2 mots sont traités dans la plupart des manuels) : on s'en tiendra à des remarques de méthode et au traitement de quelques points qui ont été plus que problématiques pour les candidats.

L'expérience montre que la question de vocabulaire est le plus souvent rédigée dans la précipitation et l'improvisation : les candidats ont donc intérêt à bien maîtriser le cadre dans lequel ils couleront leur analyse ; le plan type le plus courant fait se succéder l'étude de l'étymon, celle des valeurs et emplois en AF, celle des emplois du texte et on termine par l'étude de l'évolution ultérieure. Une telle étude ne s'improvise pas, mais s'appuie sur un travail régulier, dès avant l'année du concours, et sur la confection de fiches indispensables pour les révisions et utilisables également pour l'épreuve de grammaire moderne.

Pour le nom propre *Nonchaloir*, les candidats devaient résister à la tentation de procéder à une analyse littéraire (un candidat a joliment parlé de la « Carte du Tendre ») pour s'en tenir à une explication lexicologique. Il faut d'abord expliciter le procédé de composition du mot, par agglutination de la négation forte et de l'infinitif substantivé : une erreur fréquente de perspective attribue la création de ce terme à Charles d'Orléans, alors qu'il est attesté dès le XIIIe s. dans *Enéas* où on trouve déjà l'expression *mettre en nonchaloir* au sens de « laisser à l'abandon qqc, ne pas se soucier, ne pas s'occuper de qqc ». Une analyse précise de *chaloir* doit indiquer l'emploi métaphorique du verbe issu du latin *calere* (« être chaud ») : *chaloir* se fixe très vite en un emploi impersonnel au sens de « avoir de l'importance, de l'intérêt » : *de ce ne me chaut* signifie donc « cela n'a aucune importance pour moi, cela ne m'intéresse pas ». Dans les *Ballades* on rencontre la forme personnifiée *Nonchaloir* et le nom commun *nonchaloir*, qui oscille entre le mépris, l'indifférence et l'insouciance, et l'expression *mectre a nonchaloir* est bien représentée dans l'ensemble de l'œuvre.

L'évolution ultérieure du terme est caractérisée par l'abandon progressif de *nonchaloir*, d'usage courant au XVes. mais concurrencé puis éliminé par *nonchalance* (déjà présent dans notre texte, cf 71a, 50) : Furetière range *nonchaloir* parmi les « vieux mots » ! Le terme *nonchalance* (avec l'adjectif correspondant *nonchalant* et l'adverbe *nonchalamment*) subit une érosion sémantique et désigne le plus souvent l'absence d'énergie et le manque de motivation.

Pour le verbe *baillier* (475), l'essentiel est de bien indiquer pour l'ancien français la valeur de base : *baillier* c'est "confier qqc à qqn, comme une charge ou en dépôt momentané" opposé à *donner*, "offrir en cadeau" ; après cela il convient de bien distinguer les 2 verbes proches : *baillier*, que l'on fait remonter au verbe *bajulare* du bas latin et dont le paradigme morphologique est principalement constitué de *bail* « gouvernement, charge », et *baillir* (d'origine incertaine) dont le sens est "administrer, gouverner" , paradigme morphologique : *maubaillir* (sens ordinaire : « maltraiter ») , *bailli* et *baillage*.

En MF *baillier* conserve le sens de base de « confier » mais il est de plus en plus concurrencé par *donner* ; Richelet note que le mot est hors d'usage « sauf en terme de pratique », c dans le domaine juridique où *bail*, *donner à bail* et *bailleur* sont encore d'usage courant ; de *baillir* il ne reste que les termes historiques *bailli* et *baillage*.

Le jury sait parfaitement que c'est presque toujours – en 2011 comme les années précédentes - le manque de temps qui empêche les candidats de mettre en valeur leurs connaissances ; c'est pourquoi les candidats doivent s'entraîner à la rédaction d'abord, puis à la rédaction en temps limité afin d'apporter, le jour venu, la preuve de ses compétences linguistiques !

OPTION A
II.
FRANÇAIS MODERNE

V

Le marchand de tulipes

*La tulipe est parmi les fleurs ce que le paon est
parmi les oiseaux. L'une est sans parfums., l'autre
est sans voix : l'une s'enorgueillit de sa robe,
l'autre de sa queue.*

Le Jardin des Fleurs rares et curieuses.

Nul bruit si ce n'est le froissement de feuillets de vélin sous les doigts du docteur Huytlen qui ne détachait les yeux de sa Bible jonchée de gothiques enluminures que pour admirer l'or et le pourpre de deux poissons captifs aux humides flancs d'un bocal.

Les battants de la porte roulèrent : c'était un marchand fleuriste qui, les bras chargés de plusieurs pots de tulipes, s'excusa d'interrompre la lecture d'un aussi savant personnage.

- « Maître, dit-il, voici le trésor des trésors, la merveille des merveilles, un oignon comme il n'en fleurit jamais qu'un par siècle dans le sérail de l'empereur de Constantinople ! »

- « Une tulipe ! s'écria le vieillard courroucé, une tulipe, ce symbole de l'orgueil et de la luxure qui ont engendré dans la malheureuse cité de Wittemberg la détestable hérésie de Luther et de Mélanchton ! »

Maître Huytlen agrafa le fermail de sa Bible, rangea ses lunettes dans leur étui, et tira le rideau de la fenêtre, qui laissa voir au soleil une fleur de la passion avec sa couronne d'épines, son éponge, son fouet, ses clous et les cinq plaies de Notre-Seigneur.

Le marchand de tulipes s'inclina respectueusement et en silence, déconcerté par un regard inquisiteur du duc d'Albe dont le portrait, chef-d'œuvre d'Holbein, était appendu à la muraille.

Aloysius Bertrand, *Gaspard de la nuit*, éd. Steinmetz, Le Livre de Poche, 2002.

Lexicologie (4 points)

Faites l'étude des termes suivants : *froissement* (l. 1), *enluminures* (l. 2), *fermail* (l. 11), *respectueusement* (l. 14).

Morpho-syntaxe (8 points)

a. Etude du morphème *de* (6 points).

b. Faites les remarques nécessaires sur le passage suivant : « Nul bruit si ce n'est le froissement de feuillets de vélin » (2 points).

Etude de style (8 points)

Faites ressortir au travers de ce texte les éléments d'une poétique du poème en prose.

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION A :
II.
RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE
Établi par madame Laure HIMY-PIERI

On signalera comme toujours le peu d'attention que les candidats à l'agrégation de grammaire accordent à la langue française. On sait bien sûr que l'accent est mis dans cette agrégation sur les langues latine et grecque ; pourtant tous les candidats, non seulement ceux de l'option A, doivent, dans le contexte actuel, s'attendre à enseigner dans le secondaire, et à enseigner essentiellement en langue et littérature françaises. Le calcul fait par les candidats est donc nuisible aussi bien à l'obtention du concours qu'à leur efficacité d'enseignants.

Les notes d'écrit sont à cet égard significatives

Option A : 3 copies, avec les notes de 04 ; 07 : 04,5

Lexicologie

Les quatre termes demandaient que l'on décrive le processus d'enrichissement du lexique par la dérivation. On devait donc chaque fois insister sur la formation du dérivé, en dégagant la base du suffixe, et en donnant la valeur du suffixe. Après quoi seulement, le sens en langue, et surtout en contexte, étaient attendus.

Le nom commun masculin singulier « froissement » est dérivé de la base verbale du verbe de 1^{er} groupe « froisser » ; le suffixe –ement, indiquant l'action ou le résultat d'une action, permet de former un nom déverbal.

Ce nom est attesté dès l'ancien français, avec le sens de « action de mettre en morceau », puis « action de froisser ». Ce n'est que par métonymie, et plus tardivement (1827) que le nom désigne le bruit fait par ce qui est froissé. On peut signaler que l'évolution du terme va, du sens concret, jusque vers le sens figuré de « vexation ».

Le contexte, indiquant la présence de « feuillets de velin », permet sans aucun doute de sélectionner le sens de « bruit de ce qui est froissé ».

Le nom commun féminin pluriel « enluminures », est également un nom déverbal, formé à partir de la base du verbe du 1^{er} groupe « enluminer », et du suffixe peu productif désignant le résultat d'une action, -ure.

Le résultat de l'action d'enluminer, c'est donc d'abord cet art qui consiste à enluminer ; et plus précisément et de façon plus spécialisée, le terme désigne les lettres peintes, ou les miniatures, qui ornaient les anciens manuscrits. Enfin, le terme peut désigner une manifestation physique, la coloration brillante que peut prendre le visage.

De la désignation d'un art d'ornementation, le terme peut encore évoluer de façon négative, pour signifier le faux éclat du style.

La présence dans le contexte de l'adjectif gothiques, la détermination par le groupe « de gothiques enluminures » du nom Bible, indiquent bien qu'il s'agit là des ornements destinés à illustrer les manuscrits.

Le nom masculin singulier « Fermail » est un terme ancien dérivé de la base verbale du verbe de 1^{er} groupe « fermer », par l'adjonction du suffixe –ail. Ce suffixe est formateur de substantifs masculins dérivés de bases verbales ou nominales ; ils permettent de désigner un outil. En

l'occurrence, le nom à valeur concrète formé désigne une pièce d'orfèvrerie qui sert à fermer un vêtement ou un livre – ici la Bible.

Enfin, l'adverbe Respectueusement est formé sur la base de l'adjectif au féminin à l'aide de ce suffixe –ment qui permet de former des adverbes de manière. Le terme signifie donc « de façon respectueuse », ce que le cotexte confirme par la gestuelle du personnage qui se retire : ce dernier en effet s'incline, et garde le silence.

Morphosyntaxe

Le morphème de

On pouvait d'abord signaler que sous l'appellation unique de « morphème de » se combinent, pour la plus grande confusion des étudiants, deux réalités linguistiques distinctes, que des agrégatifs de grammaire devraient évidemment savoir reconnaître : d'une part la préposition d'origine latine marquant séparation ou éloignement, invariable, et élément recteur d'un groupe régi ; d'autre part le déterminant, variable, lui, servant à actualiser le nom.

C'est la préposition qui retient ici notre attention. La préposition « de » est le moyen privilégié pour former un groupe prépositionnel complément du nom du type N1 + de + N2. Le rôle de la préposition est de soumettre le groupe de + N2 (groupe régi) à la rection du N1, et d'introduire donc un rapport hiérarchique entre ces deux groupes. On note que la préposition prend la forme « de » devant consonne, d' devant voyelle (« d'un bocal »). Dans les exemples qui suivent, on trouve donc systématiquement un nom régissant, suivi d'un complément de détermination prépositionnel. Le groupe déterminant permet, la plupart du temps, de restreindre la catégorie générale classifiante du GN1, par la désignation d'un référent particulier interne à cette catégorie, qu'est le GN2. La préposition joue le rôle de joncteur syntaxique entre groupe régissant et groupe régi. Il est parfaitement inutile de répéter cette explication pour chacune des occurrences. Deux points doivent retenir l'attention : le degré d'actualisation du N2, le sémantisme de la préposition lorsqu'on peut établir qu'il s'ajoute au seul rôle syntaxique.

- N2 sans déterminant

○ La règle de cacophonie s'applique lorsque la préposition « de » rencontre les formes « des », « du », « de la » des déterminants indéfinis et partitifs. C'est ce qu'illustre le GN « le froissement de feuillets », dans lequel le nom comptable « feuillets » en quantité indéterminée devrait être précédé du déterminant indéfini « des » (relèvent de cette explication « pots de tulipes », « sa couronne d'épines », « le marchand de tulipes »); c'est ce qu'illustre également « feuillets de vélin », ou le déterminant partitif attendu devant le nom massif « vélin » s'efface devant la préposition « de ». Le GN2, on le voit avec les exemples de « feuillets » ou de « tulipes », vient bien restreindre l'extension du champ référentiel ouvert par le GN1. Mais le GN2 peut aussi apporter une nuance sémantique spécifique, par exemple la matière (« de vélin »). On peut enfin remarquer que la structure GN1 + de + GN2 peut servir de matrice à la formation d'un nom composé : chef-d'œuvre.

○ Le cas des noms propres. Le nom propre a la faculté de désigner directement un référent unique, et son extension, c'est-à-dire l'ensemble des éléments qu'il est susceptible d'englober, est égale à 1. De ce fait, le nom est suffisamment déterminé par lui-même, à l'encontre du nom commun, dont la désignation comme son nom l'indique est commune à plusieurs référents, et dont l'extension est donc >1. Cette caractéristique du nom propre le dispense de la nécessité d'une actualisation, voire d'une détermination par un quelconque déterminant. C'est pourquoi on trouve toujours dans cet extrait la structure N1 + de + N2 sans déterminant : « l'empereur de Constantinople », « la cité de Wittemberg », « l'hérésie de Luther et Melancton », « les cinq plaies de Notre-Seigneur », « chef-d'œuvre d'Holbein », « le regard du duc d'Albe ». La valeur originelle de la préposition « de » est particulièrement repérable quand le GN2 indique un nom de lieu : « le duc d'Albe ». Mais le GN2 après un GN1 indiquant une action, un sentiment, peut exprimer le sujet de

l'action exprimée par le verbe ou l'adjectif nominalisé en GN1 : ainsi, « l'hérésie de Luther » exprime-t-elle l'hérésie commise par Luther.

- N2 avec déterminant

○ En dehors des cas envisagés plus haut, si le N2 n'est pas un nom propre, et qu'aucune raison phonétique ne s'y oppose, le nom appartenant au N2 peut être pris non dans sa virtualité, comme simple élément caractérisant le N1 sans que la spécificité de ses propriétés soit envisagée ; mais comme nom actualisé à son tour à part entière, dont la spécificité dans l'ensemble englobant des possibles référentiels est déterminée :

▪ Par un déterminant indéfini : « aux humides flancs d'un bocal », « la lecture d'un aussi savant personnage »

▪ Par un déterminant défini : « les battants de la porte », « le sérail de l'empereur », « ce symbole de l'orgueil et de la luxure », « le rideau de la fenêtre », « une fleur de la passion »

▪ Par un déterminant numéral : « l'ordre et le pourpre de deux poissons »

▪ Par un déterminant possessif : « le fermail de sa Bible »

On peut d'ailleurs remarquer que la rencontre de la préposition et du déterminant est la cause d'un amalgame :

▪ de + le > du : « les doigts du docteur », « le regard du duc d'Albe »

▪ de + les > des « la merveille des merveilles », « le trésor des trésors »

▪ on peut ajouter à ces formes issues de la rencontre de deux éléments distincts le cas du relatif « dont », forme du relatif assurant la fonction de complément de détermination, et pouvant se gloser par « de qui », « duquel ».

▪ enfin, terminons par le cas de en, qui combine la préposition de + pronom de 3^e personne « un oignon comme il n'en fleurit jamais qu'un par siècle »

Mais le groupe prépositionnel peut parfaitement dépendre non pas d'un GN, mais d'un groupe verbal : Le groupe est alors complément essentiel d'un verbe transitif indirect, dans lequel la valeur locative de la préposition peut encore être très nette : « ne détachait les yeux de » ; ou servir de support syntaxique à la liaison indirecte entre le verbe et son complément « s'excuse d'interrompre ». Dans ce cas, la valeur sémantique de la préposition est nettement moins sensible, voire absente.

Le groupe régi peut encore dépendre d'un participe passé passif ayant gardé sa construction verbale, et le « complément d'agent » introduit par « de » ou « par » résultant de la transformation passive. On insistera sur la valeur syntaxique plus que sémantique de la structure, les « gothiques enluminures », ou « plusieurs pots » n'étant pas un agent au sens sémantique du terme.

Faites les remarques nécessaires sur :

« Nul bruit si ce n'est le froissement de feuillets de vélin ».

Il était ici inutile de répéter les éléments déjà décrits à l'occasion de la question précédente, et on s'attendait donc à un commentaire sur le déterminant « nul », et la formule « si ce n'est ».

« Nul » est un déterminant indéfini quantifiant, indiquant ici la quantité nulle. On peut trouver dans ce cas « aucun ». Ce déterminant « nul » s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine, et s'utilise en principe dans des phrases négatives. Mais le syntagme ici proposé est

averbal, et l'on pouvait dans cette optique s'interroger sur la nature de « si ce n'est », et en faire l'équivalent de la préposition « sauf ». Le déséquilibre entre les deux groupes relevait davantage de la stylistique que de la langue.

Etude de style

Auteur longtemps considéré comme un romantique mineur, Aloysius Bertrand a pourtant par son « poème en prose » - appellation qu'il n'a lui-même jamais utilisée, mais que nous appliquons comme souvent de manière rétroactive, introduit une profonde modification dans la réception du poétique. On pouvait rapidement relever certains traits : le lien entre le choix de la prose, et la forme narrative ; le lien entre mélange des voix, mélange des mondes, et utilisation du pittoresque comme dramatisation des mondes créés.

La prose narrative se décrivait aisément en reliant les tiroirs verbaux (PS – imparfaits), et la construction de nombre de propositions comme simple assertion factuelle, juxtaposées les unes aux autres de façon à créer un effet de successivité – effet proprement narratif. On pouvait relever l'alternance – traditionnelle dans les textes narratifs – entre forme descriptive et dialogue ; et montrer combien le dialogue était entouré d'éléments narratifs pittoresques, cadre ornemental destiné à broser le cadre dans lequel évoluent des personnages. On peut enfin indiquer que le terme de personnage, malgré l'extrême brièveté du texte, n'est pas abusif : chacun a une fonction et/ou un nom ; est doté d'un comportement spécifique et reconnaissable. Bref, tous les ingrédients de la narration sont là. La progression textuelle va également en ce sens : chaque paragraphe représente une action soigneusement délimitée, et le passage au paragraphe suivant assure ainsi progression textuelle et progression narrative. Le texte se clôt sur le retrait du personnage qui avait ouvert le texte par son intrusion. Enfin, si l'on voulait résumer l'action – proposition de vente d'un produit vanté, refus et dénigrement du produit, retrait du marchand ayant échoué dans sa transaction – on peut noter le prosaïsme de la thématique, comme des détails de l'anecdote.

Pourtant la prose n'est peut-être pas aussi prosaïque que l'anecdote. La force énonciative initiée par le brutal syntagme nominal « nul bruit », le fort contraste du long segment à construction récursive qui suit, donnent à la forme de la phrase introductive une modulation, et une tension qui ne sont pas celles de la prose. De même, la brièveté des paragraphes n'empêchent pas que décor et action soient menées de front, avec une grande efficacité donc de caractérisation. L'expression est très concentrée, le détail pittoresque saisi – le procédé, sans viser le même effet – est celui de la caricature : des tableaux sont croqués par la saisie rapide de l'élément caractérisant valant pour le monde qu'il permet de présupposer.

A ce second élément de tension de la prose s'ajoute un grand souci de variété : alternance de longueur des propositions, alternance de récit et de dialogues, alternance de voix qui ne sont pas identiques. Le pittoresque – et la capacité à en susciter la présence si efficacement – tient sans doute à ce souci de variété. Par exemple, le propos du marchand de tulipes est volontiers hyperbolique ; à l'hyperbole il joint l'emphase de la gradation et de l'expansion phrastique ; hyperbole et emphase se retrouvent pour caractériser un discours que l'on peut supposer très bavard, si l'on en croit la référence orientalisante, et le redoublement de la forme superlative. Ces quelques éléments permettent donc de caractériser le discours du marchand, ses arguments de foire.

A l'inverse, la réponse de celui qui est doté d'un titre, qui est désigné comme savant, qui est décrit un minimum physiquement comme moralement (le terme « vieillard » remplit ces deux fonctions), est fortement empreint de termes appartenant au lexique de la morale religieuse, et ce dernier est accompagné d'un ensemble axiologique en même temps qu'historique. Un discours qui est donc fondé sur la caution de la réalité référentielle et de la parole divine.

C'est là peut-être que se dessinent le mieux la poétique du « poème en prose » : à la fois récit pittoresque et prosaïquement narratif ; et donnée première qui guide vers un horizon autre, la prose vers le poétique, le narratif vers l'interprétation symbolique, le référentiel vers un monde transfiguré. Les deux hommes peuvent en effet représenter, avec le langage des fleurs, deux modes d'être-au-monde ; je dis « fleur », et l'un voit une valeur marchande que le discours fleuri du camelot décrit ; pour l'autre, la vue de la fleur est l'occasion d'une description aussi précise dans son caractère énumératif que métaphorique en fait. Le texte ne dit pas que la fleur ressemble à, mais qu'elle. C'est donc bien une vision transfigurée qui est ici proposée. Dès lors, tout est signe à qui sait dépasser le simple matériel. Le texte propose une attention extrême à ce qui n'est pas verbal – sons, couleurs -, et suggère des renvois permanents des signes les uns vers les autres, structurant le monde : c'est le sens de la surprenante récursivité du paragraphe 1. Les scènes – anecdotes prosaïques pour les uns – deviennent alors des tableaux ; les personnages de tableaux prennent d'ailleurs vie dans ce texte qui se termine par le retour au silence du tableau appendu au mur.

C'est donc ce rôle donné au mélange des genres et des arts, le rôle donné à la mise en scène, la resémantisation de la prose, et un goût certain pour l'ésotérisme, voire le fantastique, qui rattachent Bertrand à son époque, et aident à caractériser la poétique du « poème en prose ».

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION B
I.
GREC

{Αγ.} τὸν ἑβδομον δὴ τόνδ' ἐφ' ἐβδόμαις πύλαις
λέξω, τὸν αὐτοῦ σοῦ κασίγνητον, πόλει
οἴας ἀρᾶται καὶ κατεύχεται τύχας·
πύργοις ἐπεμβὰς κάπικηρυχθεῖς χθονί,
άλώσιμον παιᾶν' ἐπεξιακχάσας, 635
σοὶ ξυμφέρεσθαι καὶ κτανῶν θανεῖν πέλας,
ἦ ζῶντ', ἀτιμαστῆρα τῶς σ' ἀνδρηλάτη,
φυγῆ τὸν αὐτὸν τόνδε τείσασθαι τρόπον.
τοιαῦτ' αὐτεῖ καὶ θεοὺς γενεθλίους
καλεῖ πατρῶας γῆς ἐποπτῆρας λιτῶν 640
τῶν ὧν γενέσθαι πάγχυ Πολυνείκους βία.
ἔχει δὲ καινοπηγῆς εὐκυκλον σάκος
διπλοῦν τε σῆμα προσμεμηχανημένον.
χρυσήλατον γὰρ ἄνδρα τευχηστήν ιδεῖν
ἄγει γυνή τις σωφρόνως ἠγουμένη. 645
Δίκη δ' ἄρ' εἶναί φησιν, ὡς τὰ γράμματα
λέγει· “Κατάξω δ' ἄνδρα τόνδε καὶ πόλιν
ἔξει πατρῶων δωμάτων τ' ἐπιστροφάς.”
τοιαῦτ' ἐκείνων ἐστὶ τᾶξευρήματα. 649
ὡς οὐποτ' ἄνδρὶ τῷδε κηρυκευμάτων 651
μέμφη – σὺ δ' αὐτὸς γνῶθι ναυκληρεῖν πόλιν.

Eschyle, *Les Sept contre Thèbes*, v. 631-652

Question 1 : Les groupes de consonnes à l'intérieur du mot : description phonétique et éclaircissements morphologiques et phonétiques quand ces groupes figurent dans des formes analysables.

Question 2 : Etude des marques de l'accusatif.

COMPOSITION PRINCIPALE OPTION B

I.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC Établi par monsieur Alain BLANC

Pour cette épreuve, sept candidats ont composé. Les notes données aux deux questions de linguistique grecque se sont échelonnées entre 14,5 et 4 (trois copies à la moyenne et au dessus, quatre en dessous). Moyenne générale : 8, 92, contre 8, 35 en 2009 et 9, 43 en 2010, ce qui témoigne d'une bonne stabilité.

La première question demande d'étudier les groupes de consonnes à l'intérieur du mot ; elle précise que l'on attend du candidat une description phonétique, et en plus, quand les groupes de mots figurent dans des formes analysables, on attend des éclaircissements morphologiques et phonétiques. Cette question implique donc de commencer par relever les formes et de les classer en fonction de la description phonétique que l'on veut en donner ; il faut aussi repérer les formes dans lesquelles les groupes sont analysables en synchronie, c'est-à-dire identifier les mots qui comportent un préfixe, un ou plusieurs affixe, une désinence. Une fois ce repérage fait, il faut commenter les rencontres de consonnes les plus notables.

Pour les candidats, une question de concours doit toujours être l'occasion de montrer que ses connaissances sont bien structurées et qu'il sait les exposer clairement. Il faut donc procurer un relevé ordonné, complet, présenté avec les termes et symboles phonétiques appropriés. Il y avait des groupes comportant deux occlusives orales (ἔβδομον), une occlusive nasale + une occlusive orale (τόνδ') ou l'inverse (κασίγνητον). Les deux occlusives pouvaient être de point d'articulation différent (κάπικηρυχθείς : χ est une gutturale ; θ est une dentale), ou de point d'articulation identique (ἐπεξιακχάσας : k et c sont deux gutturales, l'une sourde et l'autre sourde aspirée). On pouvait avoir sifflante + occlusive (ξυμφέρεσθαι : σ sifflante dentale sourde ; θ occlusive dentale sourde aspirée), mais pas l'inverse (θσ ne se rencontre pas, mais a donné d'abord une sifflante géminée, puis une sifflante simple).

On voit que cette description contenait déjà des éléments intéressants si on songeait à employer ses connaissances de phonétique. Qui dit phonétique dit aussi méfiance envers la graphie. Il ne faut pas oublier les groupes de consonnes notés par un seul signe graphique (graphème) : on avait dans le texte λέξω, κατάξω, des formes qui contenaient ἔξ, et μέμψη, et on ne devait donc pas oublier que occlusive gutturale + sifflante est noté ξ et que occlusive labiale + sifflante est noté ψ. Une autre bonne remarque à faire portait sur πανγcu, où le groupe γχ note nasale gutturale + occlusive gutturale (cf. ἄγγελος). Intéressant aussi était κάπικηρυχθείς : les graphèmes khi et thêta notent-ils [k^ht^h] (deux aspirées contiguës : mais comment prononcer un tel groupe ?) ou simplement [kt^h] avec khi notant une occlusive douce ? (on peut voir sur ce point la *Phonétique* de M. Lejeune, § 56). Enfin on rencontre en grec des groupes de trois consonnes (v. 637 ἀνδρηλάτη, v. 648 ἐπιστροφάς, et v. 651 μέμψη, avec [mps]).

Après cette description qui constatait la richesse du grec en groupes consonantiques, la variété des combinaisons, l'analyse des termes clairs en synchronie peut être éclairante sur la nature de certains groupe et la façon dont ils se sont constitués. Elle peut même faire (re)trouver des lois phonétiques. Au niveau de l'agrégation, en effet, un candidat ne doit pas présenter pour répondre à une question des analyses brutes ; il doit faire découvrir des conclusions, il doit se montrer pédagogue comme il aura à se montrer pédagogue avec ses classes. La tentation était forte, pour ceux qui avaient eu la chance de suivre des cours de grammaire historique, d'utiliser ces connaissances, mais en fait il n'y avait pas lieu de remonter à une fort lointaine diachronie. Telle copie a présenté une analyse approfondie de la forme κασίγνητον en parlant de laryngale et de sonante longue. Les correcteurs ont certes été satisfaits de voir des connaissances, mais ils sont apprécié davantage les

copies qui ont montré que les groupes consonantiques se prêtent souvent à une analyse fondée sur les données synchroniques. Soit ἐστὶ (v. 649) 3^e sg. de l'ind. prés. de εἶναι "être". Une analyse synchronique faisait segmenter ἐσ-τι (cf. ἐσ-μεν, ἐσ-τε, et cf futur hom. ἔσ-σο-μαι) + désinence -τι. Il était intéressant de remarquer que cette désinence, qui est ancienne (elle se retrouve en latin, où elle subit l'apocope du [j] : est "il est"), ne se trouve plus, en grec, que dans cette forme, où elle est conservée parce que l'occlusive dentale suit une sifflante (en ce contexte, pas d'assibilation de [tj]) ; dans les autres contextes phonétiques, elle est passée à -σι (τίθησι, δίδωσι, etc.). Soit ἐπεμβάς (v. 634) : quel(le) candidat(e) ne savait pas que cette forme comprend ἐπι + ἐν + βά-ντ-ς (alpha long), et que la nasale dentale de ἐν s'est transformée par assimilation en nasale labiale au contact de [b], occlusive labiale ? Tous le savaient, sans doute, mais tous ne l'ont pas dit. Et il y avait encore des choses intéressantes à signaler, par exemple sur ἐπικηρυχθείς (v. 636 : -κηρυκ- + -θεντ-ς), sur ἀνδρηλάτη (ἀνήρ, sans [d], mais ἀνδρός : [d] d'épenthèse), sur προσ-μεμηχανημένον (v. 643 : devant nasale, on attend la chute de la sifflante [s] ; elle se maintient parce qu'elle est restaurée par analogie de προσ- + occlusive sourde).

Comme le montre la fourchette des notes, on a eu quelques bons exposés avec des connaissances précises et des analyses poussées (ἔβδομος, πάγχυ) mais il y a eu aussi plusieurs exposés trop partiels où les candidats ont voulu tout de suite s'engager dans des explications diachroniques compliquées sans prendre le temps de décrire les faits simples. Or il faut savoir être pédagogue et aller du simple au complexe ; c'est ce que l'on attend à ce niveau.

La seconde question était plus simple à traiter et concernait un nombre de formes moins important. Là aussi il était donc essentiel de prendre le temps de choisir un plan. Les correcteurs n'ont pas d'idée préconçue. Ils acceptent que l'on parte de la synchronie grecque, puis qu'on donne des explications diachroniques, ou bien que l'on mentionne la reconstruction préhistorique et qu'on montre le résultat de l'évolution au niveau grec. Le tout est de savoir quelle perspective on choisit et de bien le montrer.

L'accusatif marquant des rôles grammaticaux essentiels comme le complément d'objet, le sujet de la proposition infinitive, certains compléments de lieu, de temps, etc., il est en général pourvu d'une marque bien identifiable. Pour le singulier, pour les genres masculin et féminin, dans la première et la deuxième déclinaison et dans une partie de la troisième, la marque est une nasale dentale : 644 τευχιστή-ν, 631-2 τὸ-ν ἑβδομο-ν, ... κασίγνητο-ν, 647 πόλι-ν. Dans la troisième conjugaison (thèmes athématiques), après une consonne, on a -α (παιᾶν(α), ζῶντ(α), ἀτιμαστῆρα, ἄνδρα). Cette répartition permet de conclure que -α est un allomorphe de -ν, allomorphe réservé à la position post-consonantique, et on peut ici faire intervenir la diachronie : *-m (cf. latin *rosam*, *dominum*) qui donne d'un côté -ν et, de l'autre côté, par vocalisation, *-m voyelle > *-n voyelle, puis [a].

Pour le pluriel, on a les formes 633 οἶα... τύχας, 648 ἐπιστοφάς (1^{re} décl. : alpha long), puis 639 θεοὺς γενεθλίους (2^e décl.) et 640 ἐποπτῆρας (3^e décl. : alpha bref). Il faut puiser dans ses connaissances et se souvenir que le crétois a encore une finale -νς (τρίνς, etc.), segmentable en -ν + -ς pluralisant, et se souvenir qu'une nasale, placée devant une sifflante finale, s'amuit en provoquant un allongement compensatoire (relativement récent, puisque le alpha long ainsi obtenu ne se ferme pas en [e] long) : τύχας (alpha long) < *τύχα-νς, θεοὺς < *θεό-νς. Enfin, la finale de 3^e décl. alpha bref + ς de ἐποπτῆρας s'explique par un ancien *-m vocalisé suivi de la sifflante, d'où *-ns (ici encore, n voyelle) > -ας. Comme il n'y avait pas de duel dans le texte, on pouvait passer à la marque du genre neutre. Il y avait dans le texte καινοπηγές εὐκυκλον σάκος (v. 642) et διπλοῦν... σῆμα προσμεμηχανωμένον (v. 643) pour le singulier, et τοιαῦτα pour le pluriel (v. 639). Εὐκυκλον et διπλοῦν montrent que pour la 2^e déclinaison (thèmes thématiques), la désinence d'accusatif singulier est la même que la désinence de nominatif-vocatif (semblable à la désinence d'accusatif du masculin-féminin), tandis que pour la troisième déclinaison (thèmes athématiques) il n'y a pas de désinence (καινοπηγές et σάκος : désinence zéro).

Au pluriel neutre, il fallait une marque pour que l'on puisse faire la différence entre singulier et pluriel. Cette marque, qui, il faut le remarquer, vaut encore aussi pour le nominatif-vocatif, est un α,

que les comparatistes analysent comme * h_2 , morphème de valeur initialement collective (d'où l'accord τὰ ζῶα τρέχει).

On pouvait conclure que l'accusatif a des marques qui étaient très claires en indo-européen et qui le sont un peu moins en grec du fait de l'action des lois phonétiques. On pouvait faire remarquer également que masculin et féminin présentent des marques similaires, tandis que le neutre présente dans la déclinaison athématique une absence de marque tout à fait notable : vestige, semble-t-il, d'un temps où les neutres ne pouvaient pas être sujet du verbe, puisqu'ils ne présentent pas de désinence de sujet, si bien que leur thème pur pouvait assumer la fonction de complément d'objet du verbe, sans marque distinctive, puisqu'il n'y avait pas de risque de confusion avec une forme de sujet, inexistante.

Pour se préparer à répondre à des questions de ce genre, les candidats peuvent avoir recours à des livres écrits en français, qui prennent maintenant de l'âge, mais qui restent indispensables : la *Phonétique du mycénien et du grec ancien* de M. Lejeune (Klincksieck 1972), la *Morphologie historique* de P. Chantraine (même éditeur, 2^e éd. 1961), la *Syntaxe grecque* de J. Humbert (même éditeur, 3^e éd. 1960) et nous ne saurions trop conseiller de préparer les textes en consultant le plus souvent possible, sur les familles de mots grecs, le *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* de Chantraine (réédité en 1999, puis en 2009) : c'est en étudiant la formation des mots dans les textes que l'on découvre progressivement les règles de phonétique et de morphologie du grec. Si en plus on consulte la *Syntaxe* de Humbert sur les tournures difficiles, sur l'emploi des cas, etc., on met beaucoup de chances de son côté. Il y a bien entendu des ouvrages plus récents (écrits en anglais ou en allemand), comme la *New Comparative Grammar of Greek and Latin* de A. L. Sihler (Oxford University Press, 1995), l'*Indogermanische Sprachwissenschaft* (9., durchgesehene und ergänzte Auflage) de M. Meier-Brügger (De Gruyter, 2010) ou l'*Indo-European Language and Culture. An Introduction* (2nd edn., Wiley-Blackwell, 2010) de B. W. Fortson : si on a le temps d'aller les consulter, on y verra les progrès de la science, et comme l'agrégation est un concours qui peut ouvrir, tôt ou tard, sur la recherche, cela ne sera certainement pas pour déplaire aux étudiants passionnés.

COMPOSITION PRINCIPALE

OPTION B

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Etabli par monsieur Romain GARNIER

La moyenne se situe à 8,71/20, ce qui est meilleur que l'an dernier, où elle atteignait seulement 8,39/20. Au contraire des années précédentes, les notes forment un ensemble assez cohérent, avec deux copies entre 11 et 13, trois copies entre 8,5 et 9,5, une copie à 7/20 et une à 3/20. Comme il appert de ces quelques données, le petit nombre de candidats semble induire un écrasement assez relatif des performances, dans un sens comme dans l'autre : pour une seule copie véritablement insuffisante (d'ailleurs à moitié blanche), on observe une masse qui gravite autour de la moyenne, et l'on peine franchement à y surprendre une copie remarquable. C'est hélas ce qui caractérise le plus les performances de cette session 2011 : du labeur, mais pas d'excellence.

La question 1 (qu'un candidat n'a pas traitée), obtient une moyenne de 7,57/20, ce qui est nettement inférieur à la question 2, plus stylistique, qui culmine à 9,85/20. La première question portait sur l'étude des formes bâties sur le morphème i.-e. *-tō- dans un extrait d'Ovide relativement court (22 vers), mais dense et particulièrement riche en occurrences. On avait poussé la bienveillance jusqu'à préciser aux candidats de bien faire le départ entre participes, adjectifs et substantifs, sans rien omettre des faits syntaxiques, car c'est l'échelle d'intégration de ces formes en *-tō- dans le système verbal qui doit constituer l'essentiel de la problématique. En général, les copies ont tenu compte de ce conseil, essayant d'esquisser pour leur classement une typologie parfois ingénieuse, mais souvent desservie par un manque de connaissances fondamentales.

De nombreuses copies offrent un discours argumenté, s'ouvrant sur une introduction assez formelle, mais souvent juste, où il est largement fait état du statut de ces formes en *-tō- dans l'édification de la langue latine, ce qui est une intention des plus louables. Une composition ne peut pas débiter *in medias res* par un abrupt relevé de formes au fil du texte : ce n'est pas ainsi qu'il convient de procéder, car il faut tout au contraire problématiser le corpus avec méthode. Voici le corpus en question : *condītā* (v. 442), *nōtæ* (v. 443), *ērēptam* (v. 444), *rēligātus* (v. 445), *infāmātæ* (v. 446), *tēctā* (v. 447), *nātā* (v. 449), *pāctā* (v. 451), *sollīcītis* (v. 453), *multī* (v. 455, 2x), *mandātā* (v. 460). Certains candidats y ont adjoint *tōtā* (v. 452), ce qui est assez fin, mais qui ne saurait être retenu à charge pour ceux des candidats qui l'auraient omis, tant l'analyse morphologique de cet adjectif reste à faire, malgré de nombreuses tentatives. Commençons par quelques observations fort triviales : de nombreux candidats ne savent pas scander, ce qui est fâcheux, voire fatal quand il s'agit de philologie latine : on relève ainsi †*mandātā* dans plusieurs copies, sans doute d'après le type *dātus* (< **dh₃-tō*), qui présente bien une brève radicale. Ici, le cas est tout autre, et il ne s'agit pas d'une formation radicale : on doit partir d'un ancien composé verbal it. com. **mān-i-θ-ā-īe/o-* « mettre en mains » du type de lat. *ædī-fīc-ā-re* ou *uōcī-fēr-ā-re* qui reflète une ancienne locution **uōcem ferre* « donner de la voix » (= av. *vāčim BAR-*). L'osque *aa-manaffed* (Ve.12) « mandait » (< sab. com. **man(V)-fef-ed*) reflète un syntagme it. com. **mān-i + *θe-θ-ed* « il a mis en mains », où **mān-i* doit être la vieille forme de locatif d'un nom-racine **món-* f. « prééminence ». La racine i.-e. sous-jacente est bien sûr **d^heh₁-* « poser, placer », non **deh₃-* « prendre / donner ».

Certaines bévues relèvent de l'inadmissible : on ne voit pas comment tel candidat a pu sérieusement envisager de rattacher *rēligātus* (v. 445) à *rēlīnquō* ! Certains candidats semblent ignorer le jeu de l'apophonie, et analysent *ērēptam* (v. 444) comme « une forme à degré e », alors que c'est le produit d'un étymon **eks-rāp-to-* > *ērēptus*. Moins grave, mais tout aussi erroné, on affirme que *tēctā* (v. 447) ne saurait être ancien, du fait qu'il présente le degré e. Les travaux de Kuryłowicz

semblent totalement méconnus : le degré e est ici le substitut du degré zéro pour une racine de forme \sqrt{CeC} - (ainsi $*sed-tó-$ « assis » reflété par lat. *sessus*, av. *hasta-*). Les candidats méconnaissent ladite loi de *Lachmann*, qui fait passer l'it. com. $*tēkto-$ (< $*teg-tó-$) à $*tēg=to-$ avec une longue secondaire issue des vibrations glottales de la sonore finale, réintroduite par analogie paradigmatique. À ce sujet, en regard de $pāctus$ /pāg=tū/ qui fait *com-pāctus*, et se rattache au verbe *pangō* « planter, ficher », il n'est pas interdit de penser qu'il a pu exister un second thème $*pāctus$ « promis, convenu » rattaché à $pāc-īscor$ « établir une convention » et dont le privatif est *dis-pēctus* « rompu » (cf. Apul. *M.* 4.26.8, *dispectæ nuptiæ* « un mariage rompu »).

Fort heureusement, la plupart des copies ont su analyser les formations radicales, telles que *condītā* « placée » (v. 442) et *nātā* « fille » (v. 449), qui remontent respectivement à des prototypes it. com. $*kón-θā-to-$ « établi » (< $*kóm + *d^h_1h_1-tó-$) et it. com. $*gnā-tó-$ « né » (< $*g_1nh_1-tó-$). En revanche, bien peu indiquent les différents paliers de l'évolution phonétique : l'it. com. $*kón-θā-to-$ donne un pré-lat. $*kón-θā-to-$ avec lénition de la spirante sourde, qui redevient *fortis* au contact de la nasale, d'où $*condāto-$ qui aboutit à *condītus*. Il est probable que le latin n'a jamais connu le passage par la spirante sourde labio-dentale $*f$ qu'on rencontre en position médiale dans les langues sabelliennes. En latin, ce n'est qu'à l'initiale que la spirante dentale sourde $*θ$ passe à $*f$, ainsi dans le type $*θāk-°e/o-$ > *fāciō* « établir, placer, faire ». Le problème du groupe initial *gn-* n'est pas traité, mais on peut admettre une prononciation $*gnā-to-$ > $*g_1nā-to-$ avec simplification à l'initiale absolue, soit une distribution *nātus* /nātū/ ~ *mī gnāte* /mī-ŋ.nātē/. L'assimilation de la dorsale vélaire à la nasale vélaire devant $*n$ se retrouve pour *dignus* /dīŋ.nū/. On élucide rarement le problème du vocalisme radical de *nōtæ* (v. 443) « connue ». Il faut admettre une réfection apophonique de type 2- $*gnā-to-$ « connu » (< $*g_1nh_3-tó-$) remodelé en $*gnō-to-$ d'après les formes sur degré plein (ainsi *nō-ūī* « je sais »). Ce type de réfection s'observe dans le couple *gnōsse* « savoir » : *ignōrāre* « ignorer », lequel est pour $*ignārāre$, fondé sur l'adjectif *ignārus* « ignorant » (< $*g_1n_1-ro-$). Le simple *nārrāre* « narrer, raconter, faire connaître » (< $*gnārāre$) échappe ainsi au processus. Le corpus contenait d'autres formations radicales bâties sur degré zéro : *pāctā* (v. 451) « promesse » (< it. com. $*pāk-to-$) et *ērēptam* (v. 444) « enlevée » (< $*eks-rāp-to-$), mais cette dernière ne saurait être vraiment ancienne, et sa forme la dénonce comme une innovation apophonique, soit un néo-degré zéro $*CāR-$ resyllabé d'après un degré plein $*CeR-$ afin d'éviter la forme phonétique $*C_0R-$ (ainsi it. com. $*rāp-tó-$ est-il pour $*īp-tó-$ « arraché »). Le substantif *tēctā* « palais, toits » (v. 447) reflète un it. com. $*tēk-to-$ « couvert » (< $*(s)teg-tó-$). Enfin, l'adjectif *multī* (v. 455, 2x) suppose un thème it. com. $*mol-to-$ « grand, nombreux » (< $*m_1-tó-$), sans doute apparenté au gr. *μάλα* « beaucoup » (< $*m^o_1-l_1-$), qui est un adverbe du type d'hom. *λίπα* (< $*líp-ŋ$) « en graissant ». Nombre de candidats méconnaissent la parenté du composé *sollīcītis* (v. 453) avec le groupe de *cītus* « rapide » (étymologiquement : « agité, mis en branle »). Il faut poser un ancien composé $*sollo-cīto-$ (< it. com. $*solūo-$ + $*ki-tó-$).

En regard de ces formations radicales, directement issues de l'indo-européen, le corpus offrait un certain nombre de formes d'émergence latine, ainsi *rēligātus* (v. 445), *infāmātæ* (v. 446) et *mandātā* (v. 460). Bien peu de candidats ont été en mesure d'opérer une distinction entre ces trois formes, qui semblent *a priori* comparables, mais relèvent de strates diverses : *rēligātus* « relié » est le participe parfait passif d'un duratif préverbe *rē-līgāre* (< $*li_2-eh_2-īéló-$), qui appartient à la classe de lat. *ē-dūc-ā-re* (< $*duk-eh_2-īéló-$), apparenté au v.h.a. *zogōn* « tirer » (< germ. com. $*tuyō-jan^{an}$). Le participe substantivé *mandātā* n. pl. « ce qui est confié, ordres » (v. 460) reflète un composé verbal it. com. $*mān-i-θ-ā-īe/o-$ « mettre en mains » (cf. *supra*). Enfin, *infāmātæ* « mal famée » est en propre un dérivé secondaire du type de *ē-long-ātus* en regard de *longus*, et vaut pour *infāmis*.

Dans l'ensemble, cette question a été relativement bien traitée par les candidats, qui ont

soigneusement distingué entre participes parfaits passifs à rection verbale (*ērēptam, rēligātus, pāctā* et *sollīcītīs*), composante périphrastique du parfait passif (*condītā*), adjectifs lexicaux (*multī*), participes employés comme adjectifs (*nōtā* « célèbre » et *infāmātā* « mal famée ») et participes substantivés à rection nominale (*tēctā, nātā* et *mandātā*). On peut objecter quelques imprécisions, et parfois du hors-sujet, ce qui n'est pas le propre de la dissertation ! Les candidats doivent s'assimiler les manuels classiques, et connaître les principes fondamentaux de la phonologie latine.

La question 2 a été bien mieux traitée par les candidats, et a donné lieu à des analyses souvent très fines, bien qu'elle portât sur un domaine moins classique : l'emploi expressif du présent sur le plan aspectuel, stylistique et poétique. Plusieurs copies se sont laissées entraîner à des considérations assez verbeuses sur l'injonctif en védique : on n'en demandait pas tant, même si la chose méritait sans doute d'être évoquée ἐκ τοῦ παρέργου. On a particulièrement apprécié les remarques portant sur le rythme, la métrique et les effets de rupture, avec les attaques dactyliques du type # *solūītūr* (v. 445), qui est un présent expressif, occupant une position stratégique. On notera l'effet icônique de fermeture avec *rēlinquunt* # *tēctā* (v. 446). La forme *pētunt* permet une belle césure triple A (v. 447), ainsi que *pactāquē fūrit* (v. 451). Le passif *quærītūr* fournit à lui seul le dactyle cinquième du v. 453. Non moins expressif est le rejet # *suscīpītūr* (v. 453). Le syntagme *dōmō pōītūr* (v. 449) revêt une dignité épique (cf. Virg. *Ēn.* 3, 55, *et aurō* # *uī pōītūr*).

Les candidats ont établi (et à bon droit) que certains présents du texte marquaient des faits ponctuels : *rēlinquunt* (v. 446), *pōītūr* (v. 449), *suscīpītūr* (v. 453), *fūrit* (v. 451), *auget* (v. 454) et *concurrit* (v. 452). L'action y est décrite dans son immédiateté et de tels présents nous présentent les événements « sous les yeux » comme l'écrit un candidat. En revanche, *quærītūr* (v. 453), *pētunt* (v. 447) et *tūentur* (v. 455) sont beaucoup plus duratifs : bien peu ont songé à préciser qu'ils sont à analyser comme des présents conatifs, lesquels sont souvent simples et non préverbes, ainsi chez Tacite (*An.* 4, 62, *per noctem ululatibus et gemitu coniuges aut liberos noscebant* « pendant la nuit, ils s'efforçaient de reconnaître leurs épouses ou leurs enfants à leurs cris et à leurs hurlements »). Ce type de présent équivaut souvent à un infinitif de narration : au lieu de *lūcōsquē pētunt* (v. 447), un prosateur eût pu écrire *tum lūcōs petere* « et eux de (chercher à) gagner les bois ». De fait, il n'est pas forcé de traduire ces trois syntagmes *uictōriā quærītūr* (v. 453), *lūcōsquē pētunt* (v. 447) et *castrā tūentur* (v. 455) par « on cherche à obtenir la victoire », « ils essaient de gagner les bois » et « on s'efforce de protéger le camp ». Il est loisible d'analyser ainsi *uīrēs Aētōlīūs hērōs* # *excūsāt* (v. 462) « le héros étolien (scil. Diomède) allègue pour excuses l'état de ses forces », s'entend qu'il cherche à plaider sa cause pour ne pas aller engager son peuple dans une guerre. Noter enfin que *prōrumpit* (v. 448) est un présent de vérité générale, ce qui est constant pour les indications géographiques, et qu'on attendrait même en prose, car de tels présents ne basculent jamais dans la sphère du passé. Dernier point : *pētīt* (v. 460) n'est pas un présent : c'est la forme contracte de *pētīit* qui est employé dans les *Fastes* devant voyelle (1, 109, # *flammā pētīt altum* //). C'est bien sûr une *lectio difficilior*, d'où la variante # *auxīlīum pētīit* pour # *auxīlīumquē pētīt*.

La plupart des copies parviennent à établir enfin que l'emploi du présent, qui commute avec le *perfectum* aoristique ou avec un imparfait duratif, conatif ou itératif, permet au narrateur d'un récit au passé d'enchâsser un récit rapporté, en resserant l'action autour d'Énée, tout en accroissant le rythme de façon remarquable, l'emploi expressif et « focalisant » du présent de narration venant s'adjoindre à des rejets d'inspiration très virgilienne ainsi qu'à des césures particulièrement fluides, avec notamment la célèbre « triple A » chère à Ovide. On peut conclure que cette question a plutôt inspiré les candidats, qui se sont révélés meilleurs en stylistique qu'en morphologie historique.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

OPTION A : GREC ET LATIN

OPTION B : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

Durée : 2,5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

OPTION A

I.

GREC

2. ἄρτι δὲ γενομένων ἡμῶν ἐπὶ τῷ χεῖλει τῆς θαλάσσης, ὁ μὲν τὸ συγκείμενον ἀνέτεινε σημεῖον, ὁ δὲ λέμβος ἐξαίφνης προσέπλει, καὶ ἐπεὶ πλησίον ἐγένετο, ἦσαν ἐν αὐτῷ νεανίσκοι δέκα. 3. ὁκτῶ δὲ ἐτέρους ἐπὶ τῆς γῆς εἶχον προλοχίσαντες, οἱ γυναικείας μὲν εἶχον ἐσθῆτας καὶ τῶν γενείων ἐψίλωντο τὰς τρίχας· ἔφερον δὲ ἕκαστος ὑπὸ κόλπῳ ξίφος, ἐκόμιζον δὲ καὶ αὐτοὶ θυσίαν, ὡς ἂν ἥμιστα ὑποπτευθεῖεν· ἡμεῖς δὲ ὠόμεθα εἶναι γυναῖκας. 4. ἐπεὶ δὲ συνετίθεμεν τὴν πυράν, ἐξαίφνης βοῶντες συντρέχουσι καὶ τὰς μὲν δᾶδας ἡμῶν ἀποσβεννύουσι, φευγόντων δὲ ἀτάκτως ὑπὸ τῆς ἐκπλήξεως, τὰ ξίφη γυμνώσαντες ἀρπάζουσι τὴν ἀδελφὴν τὴν ἐμὴν καὶ ἐνθέμενοι τῷ σκάφει, ἐμβάντες εὐθὺς ὄρνιθος δίκην ἀφίπτανται.

5. ἡμῶν δὲ οἱ μὲν ἔφευγον, οὐδὲν οὔτε εἰδότες οὔτε ἑωρακότες, οἱ δὲ ἅμα τε εἶδον καὶ ἐβόων· “Λησταὶ Καλλιγόνην ἔχουσι.” τὸ δὲ πλοῖον ἤδη μέσσην ἐπέβαινε τὴν θάλασσαν. ὡς δὲ τοῖς Σαράπτοις προσέσχον, πόρρωθεν ὁ Καλλισθένης τὸ σημεῖον ἰδὼν ὑπήνησεν ἐπιπλεύσας καὶ δέχεται μὲν τὴν κόρην, πλεῖ δὲ εὐθὺς πελάγιος. 6. ἐγὼ δὲ ἀνέπνευσα μὲν οὕτω διαλυθέντων μοι παραδόξως τῶν γάμων, ἠχθόμην δὲ ὅμως ὑπὲρ ἀδελφῆς περιπεσοῦσης τοιαύτη συμφορᾷ.

Achille Tatius, *Le Roman de Leucippé et Clitophon*, II, XVIII, 2-6

Question 1 : Etude morphologique et phonétique des formes de participe.

Question 2 : Etude des emplois de ce même mode.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION A

I.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC

Etabli par monsieur Alain BLANC

Les questions de l'option A ont été traitées par trois candidats. En grec, les copies ont reçu des notes de 9, 8 et 2 (sur 20), deux d'entre elles étant donc proches de la moyenne et une très loin.

La première question (Étude morphologique et phonétique des formes de participe dans un extrait d'Achille Tatiüs) demandait que le candidat repère les formes de participe, qu'il les classe, puis qu'il les commente après avoir déterminé le plan approprié. On a admis un plan d'après les temps du verbe aussi bien qu'un plan fondé sur la distinction des voix. Comme on le voit par les notes, les connaissances linguistiques des candidat(e)s se sont révélées trop minces. On a relevé des erreurs de classement, avec εἰδότες donné pour un participe aoriste (dans une copie qui relevait déjà ἰδών), et γενόμενος ou ἐνθήμενος donnés pour des participes passifs. Il y a aussi eu des erreurs d'analyse et de terminologie. Il importe de garder ses esprits, même si l'on ne s'attend pas à telle ou telle question, et il importe de se réciter les paradigmes (déclinaisons ou conjugaisons) pour situer dans des ensembles les formes que l'on cherche à analyser. Une copie explique que le morphème de participe présent actif est *-nt-, ce qui est juste, mais elle se précipite sur βοῶντες, segmente -ες en ε + ζ et conclut que la déclinaison du participe masculin se fait au moyen d'une voyelle thématique : grosse erreur qui ne serait pas arrivée si le/la candidat(e) avait pensé au singulier βοῶν > βοῶν, génitif βοῶντος > βοῶντος, qui appartient manifestement à la troisième déclinaison et où il n'y a donc pas la voyelle dite thématique. Si l'on pense à se réciter les paradigmes, on peut retrouver les règles de phonétique qu'on a vues pendant l'année. Une copie analyse ἐπιπλεύσας ἐν ἐπιπλεύ-σα-ς et indique seulement en commentaire : "*-σαντες se réduit à -σας" (alpha long). Il est indispensable de présenter la morphologie et la phonétique de façon plus cohérente : le gén. sg. est ἐπι-πλεύ-σα-ντος ; donc le nom. sg. était *ἐπι-πλεύ-σα-ντ-ς et on remarque qu'après l'assimilation [ts] > [ss] et la simplification de [ss] en [s], il y a eu chute de la nasale devant la sifflante et allongement compensatoire récent de la voyelle précédente. On comprend ainsi de quoi est formé -σαντες et comment cette finale se réduit à -σας avec alpha long : il faut peu de choses pour transformer une remarque obscure en explication éclairante, et nous espérons donc que les candidats de cette option sauront rassembler leurs connaissances et les utiliser avec un meilleur profit.

Toujours pour améliorer leurs réponses, les candidats doivent adopter la terminologie qu'ils trouvent dans les ouvrages de linguistique comme la *Morphologie historique du grec* de Chantraine ou le vieux *Traité de grammaire comparée des langues classiques* de Meillet-Vendryes. Plutôt que de parler d' "aoristes seconds", ce qui est trop vague, il faut écrire qu' ἐμβάς est le participe d'un aoriste radical athématique et qu' ἰδών et περιπεσών sont les participes d'aoristes radicaux thématiques. Enfin, il faut faire dès qu'on le peut des comparaisons avec le latin : dire que le suffixe *-nt- apparaît par exemple, dans *amans*, *amantis* n'est pas bien compliqué, et les connaissances se retiendront mieux s'il y a ainsi des points de comparaison. Pour le participe parfait, on n'a pas cette ressource (le latin n'a pas de participe parfait actif, hormis le cas des déponents), mais on doit, là encore, se réciter le paradigme : la forme ἐωρακότες du texte vient de ἐωρακώς, -ῦτα, -ός ; le υ du féminin évoque sa contrepartie consonantique, le wau (noté par le digamma), et le masculin était donc *FῆεFωρακFώς (suffixe *-Fός-/ -Fότ-, féminin *-υσ-γα). Même sans remonter à l'indo-européen on peut donc établir des relations entre les formes : tel est un des buts de la formation linguistique à l'agrégation de grammaire.

Dans la partie de syntaxe, on pouvait attendre du candidat qu'il montre l'importance de la catégorie participe en grec : un participe pour chaque thème temporel et pour chaque voix. Et il devait montrer aussi ce qui fait la participation de ce mode ("participe") à la catégorie du verbe (sa rection : mêmes compléments que les formes verbales conjuguées) et à celle du nom (il se décline comme se

déclinent noms et adjectifs). Pour ce qui est de son fonctionnement syntaxique, il fallait montrer qu'il peut être épithète, épithète détachée, et qu'il peut être le noyau d'une proposition dite participiale, qui se met en grec au génitif (ou quelquefois à l'accusatif). Méritait commentaire en particulier l'intéressante tournure ὀκτὼ ... ἑτέρους εἶχον προλοχίσαντε", littéralement "ils se tenaient ayant embusqué huit autres (hommes) = ils se trouvaient avoir embusqué..." : προλοχίσαντες est apposé au sujet implicite de εἶχον, qui est intransitif (voir par exemple Chantraine, *Morphologie historique du grec*, p. 201). Enfin, on pouvait signaler que le participe peut se substantiver, mais le texte ne comportait pas d'exemple tel.

Pour répondre à une telle question, non seulement on doit mettre à profit toutes ses connaissances de syntaxe, mais il faut aussi très bien comprendre le texte proposé : réussir à ce niveau suppose une bonne préparation pendant toute l'année.

Pour des orientations bibliographiques, voir plus loin la fin du rapport sur les questions de linguistique grecque de l'option B : la consultation assidue des ouvrages de base de Chantraine, Humbert, Lejeune, et même de Meillet et Vendryes reste indispensable.

OPTION A

II.

LATIN

LABRAX - Qui homo sese miserum et mendicum uolet, Neptuno credat sese atque aetatem suam : nam si quis cum eo quid rei commiscuit, ad hoc exemplum amittit ornatum domum.	485
Edepol, Libertas, lepida es, quae numquam pedem uoluisti in nauem cum Hercule una imponere. sed ubi ille meus est hospes, qui me perdidit ?	490
Atque eccum incedit. CHARMIDES Quo, malum, properas, Labrax ? nam equidem te nequeo consequi tam strenue.	
LABR. Vtinam te prius quam oculis uidissem meis, malo cruciatu in Sicilia perbiteres, quem propter hoc mihi optigit misero mali.	495
CHARM. Vtinam, quom in aedis me ad te adduxisti, in carcere illo potius cubuissem die. Deosque immortalis quaeso, dum uiuas, uti omnis tui similis hospitis habeas tibi.	500

Plaute, *Rudens*, v. 485-500

Question 1 : Syntaxe et stylistique :

Précitatif et imprécations. Etudiez le système de l'expression du souhait dans le passage (syntaxe et stylistique).

Question 2 : Morphologie :

Etudiez les mots de troisième déclinaison dans le passage (synchronie, diachronie et étymologie).

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION A

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Etabli par monsieur Romain GARNIER

La moyenne se situe à 8,33/20, ce qui est moins bon qu'en Option B (8,71). Cette année, seuls 30% des candidats ont choisi l'option A, formant un groupe fort peu disparate, puisque deux copies sont à 8/20 et une à 9/20. La question 1 obtient une moyenne de 8,66/20, tandis que la question 2 n'obtient que 8/20. Première constatation évidente : aucune copie n'atteint la moyenne, mais toutes traitent également les deux questions, avec des fortunes diverses. Signalons que la présentation matérielle de certaines copies est tout juste acceptable : en morphologie, on ne saurait blâmer les candidats de faire un tableau, mais veillons à le tracer en utilisant une règle !

La question 1 portait sur un point de syntaxe : on avait, de façon très classique, demandé aux candidats d'étudier le système du subjonctif de souhait, qui se prêtait dans ce court texte plautinien à des malédictions et autres imprécations, comme il s'en trouve tant chez cet auteur. Les faits étaient d'une simplicité totale : deux tours avec *utinam* et un avec *quæso*. Seule difficulté, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la première tournure présentait un subjonctif imparfait à valeur de potentiel du passé : *utinam malō cruciātū perbīterēs prīus quam tē uīdissem* (v. 494–495), qu'on peut rendre par « tu ne pouvais pas plutôt crever, avant que je ne te revoie ». Les candidats n'ont pas su identifier cette valeur de *perbīterēs*, et ont mécaniquement énoncé qu'ils s'agissait d'un irréel du présent : doit-on rappeler que, tout archaïque soit-il, l'usage du subjonctif imparfait comme un potentiel du passé se retrouve dans la langue la plus classique, avec le subjonctif dit délibératif (c'est le type *quid faceret* « Que faire ? Que pouvait-il bien faire ? »). Plus grave, ils ont rattaché *uīdissem* à *utinam*, alors que ce dernier dépend évidemment de *prīus quam*. Sur le plan stylistique, aucune copie n'a songé à préciser que *per-bītere* est une forme expressive qui remplace le verbe *per-īre* qui est non-marqué. C'est un cas de *code-switching*, et le verbe simple *bætere* peut s'expliquer par l'hypostase d'un impératif polyvalent **bætē* « allez, debout ! » (< **bā + īte* !), issu d'une chaîne hortative du type *āgē ābītē* « eh bien entrez ! » (Garnier, *Latomus* 69/4, 937–951). Le second *utinam* (*utinam... in carcere cubuissem*, v. 498) est bien un regret irréalisable dans un passé révolu (« si seulement j'avais dormi en prison ! »). La nuance est de taille entre les deux assertions : dans le premier cas, on envisage l'imprécation comme une possibilité perdue, au lieu que, dans le second cas, on déplore la non-réalisation d'un procès envisagé de toutes façons comme irréalisable. Si certaines copies jargonent parfois, en abordant des questions de *pragmatique* et d'*énonciation*, rares sont celles qui prennent la peine d'écrire que le tour *quæso...uti habeās* (v. 499–500) peut se rencontrer avec le subjonctif seul en parataxe (Tér., Cic.). Il est à déplorer que personne n'ait songé à indiquer que *quæso* tend à devenir une particule, ni à dire que c'est en propre le désidératif fossile de *quæro*, comme *uīso* « aller voir » en regard de *uīdēō*. C'est pourquoi il revêt une valeur modale (« je voudrais bien obtenir que »). Dans un énoncé à parataxe, de type *quæso uēnīās*, on peut encore gloser par quelque chose comme « que tu viennes, voilà ce que je voudrais bien obtenir ».

La question 2 traitait de morphologie : il s'agissait, là encore de façon très classique, d'étudier les mots de troisième déclinaison dans le passage, en étudiant les termes d'un point de vue synchronique, diachronique et étymologique. En voici le corpus : *hōmō* (v. 485), *ætātem* (v. 486), *libertās* (v. 489), *nāuem* (v. 490), *hospēs* (v. 491), *ædīs* (v. 497), *carcērē* (v. 498), *omnēs* (v. 500), *sīmīlēs* (v. 500), et de nouveau *hospītēs* (v. 500). On pouvait y adjoindre *Hercūlē* (v. 490) ainsi que *Labrāx* (v. 492). Le débat si fondamental sur l'essor des thèmes en *-i-* au détriment des thèmes consonantiques est à peine abordé : on ne croit pas opportun de préciser que, dans les manuscrits qui nous en sont parvenus, *libertās* fait aussi bien *libertātum* que *libertātium* au génitif pluriel. Peu de

candidats précisent que les accusatifs *nāuim* et *nāuem* se rencontrent parfois à quelques vers d'écart chez Plaute ou Térence. On trouve néanmoins des analyses fort justes : le nominatif pluriel en *-ēs* (< **-éi-es*) remonte bien aux thèmes en **-i-*, de flexion fermée (véd. *agnáy-ah* ± lat. *ignēs*). Au départ, c'est seulement une désinence de nominatif, et l'accusatif attendu en est *-īs* (< **-i-ns*). En toute rigueur, on attendrait donc respectivement **sīmīlīs* et **omnīs* au v. 500, comme on a *ædīs* (v. 497) « foyers, demeure » (< it. com. **aiθ-i-ns*). À rebours, il faut admettre que *hospītēs* (v. 500) est une forme phonétique, comparable à l'accusatif *rēgēs* (< pré-lat. **rēg-ěns* < **h₃rég-ns*) qui est du type de gr. *θήρας* (< **g^huér-ns*).

Les candidats méconnaissent souvent les connexions étymologiques les mieux établies : *hōmō* (v. 485) est la réfection d'un plus ancien **hēmō*, postulé par *nēmō* (< **nē-hēmō*). Il s'agit en propre d'un dérivé d'appartenance **d^hg^hém-ōⁿ*, **d^hg^h-m-én-s* « celui qui vit sur terre », apparenté au got. *guma*, *gumins* m. « être humain, homme ». Ces formes sont obtenues par dérivation interne sur un thème de locatif **d^hg^h-ém* « sur terre » (Garnier, *BSL* 102/1, 133). Notons que l'hom. *χθόνιος* « terrien » est une épithète de date grecque qui qualifie les hommes : c'est un dérivé d'appartenance externe et de date grecque. L'accusatif lat. *nāu-em* correspond trait pour trait au véd. *nāv-am* « navire » ainsi qu'à l'hom. **vñF-α* (< **néh₂u-m*). Le lat. *ætātem* reflète un plus ancien **æuītātem* (< **h₂eī-u-ó-teh₂-t-m*). Il faut bien sûr en rapprocher le lat. *æuum* n. (< **h₂eī-u-ó-m*) « durée de vie » et le gr. **αιFών* m. (< **h₂eī-u-ōⁿ*) « longue durée, éternité ». Certaines copies pensent à établir une parenté entre *omnis* et *ops*. Il faut admettre un ancien abstrait **(H)op-ní-* f. « abondance, totalité ». Bien peu savent que *hospēs* (< it. com. **χosti-pet-*) est apparenté au v.-sl. *gostī* (< **g^hós-ti-*) ou à l'anglais mod. *guest* (< germ. com. **gastī^z*). On ne cite guère les vues classiques de Benveniste à propos du gr. *ξένος* et de l'ambivalence hôte / étranger (d'où lat. *hostis*) dans le très accessible *Vocabulaire des institutions indo-européennes* (I : 94).

Si le dossier phonétique du lat. *līber* en regard du gr. *ἐλεύθερος* « libre » et de l'osque *lúfreis* [gén. sgl.] (< it. com. **louθero-*) est à ce jour quasi-désespéré, de même que le détail morphologique du lat. *carcer* m. « prison », on pouvait attendre des candidats qu'ils analysassent l'anthroponyme *Labrāx* qui est un sobriquet forgé sur *labra* n. pl. « lèvres » du type de lat. *uorāx* « glouton » ou de gr. *πλούτᾱξ* « richard ». On pouvait préciser que *Hercūlēs* présente une voyelle d'anaptyxe pour **Hērclēs* qui requiert sans doute un intermédiaire étrusque en partant des formes grecques. En résumé, les candidats doivent conserver leur rigueur, mais accroître leur curiosité, qui est la mère de l'érudition. Gageons qu'à l'avenir, ils suivront ce modeste conseil...

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION B
I.
ANCIEN FRANÇAIS

Ce que l'ueil despend en plaisir, 1
Le cuer l'achete chierement,
Et, quant vient a compte tenir,
Raison, president sagement, 4
Demande pourquoi et comment
Est despendue la richesse
Dont Amours deppart largement,
Sans grant espargne de liesse. 8

Lors respond Amoureux Desir : 9
Amours me fist commandement
De Joyeuse Vie servir
Et obeir entierement ; 12
Et, s'ay failly aucunement,
On n'en doit blasmer que Jeunesse
Qui m'a fait ouvrer sotement,
Sans grant espargne de liesse. 16

Pas ne mouray sans repentir, 17
Car je m'en repens grandement ;
Trouvé m'y suis pis que martir,
Souffrant maint doloureux tourment ; 20
Desormais en gouvernement
Me metz et es mains de Vieillesse,
Bien sçay qu'y vivray soubrement,
Sans grant espargne de liesse. 24

Le temps passe comme le vent, 25
Il n'est si beau jeu qui ne cesse,
En tout fault avoir finement
Sans grant espargne de liesse ! 28

(Charles d'Orléans, *Poésies*, tome I, éd. P. Champion, CFMA, Champion, *Ballade CXII*)

QUESTIONS

- 1- Traduire le texte en français moderne (4 points).
- 2- Phonétique (4 points) :
Etudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *compte* (v. 3, latin : *computum*).
- 3- Morphologie (4 points) :
Décrire la formation et l'évolution de *grandement* (v. 28), depuis les origines jusqu'au français moderne.
- 4- Syntaxe (4 points) :
La subordination dans tout le passage.
- 5- Vocabulaire (4 points) :
Etudier dans une perspective diachronique et synchronique *souffrir* (*souffrant*, v. 20).

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION B

I.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS Établi par monsieur Roger BELLON

Pour le concours 2011, 7 candidats seulement ont composé dans l'option B, ce qui constitue une forte baisse par rapport aux années précédentes (14 en 2010, 17 en 2009, 20 en 2008, 26 en 2007, et 34 en 2006). Si la diminution du nombre de postes proposés décourage probablement certains, il importe pourtant de souligner que désormais, le rapport entre nombre de postes (5 en 2011) et nombre de candidats (10 présents à la totalité des épreuves écrites) rend le concours plus ouvert.

Cependant, l'impression générale ne s'améliore guère : la moyenne générale (6,27/20) est certes en légère hausse par rapport à celles de 2010 (6,21/20) et 2009 (5,6/20), mais elle reste encore bien basse pour un sujet qui ne présentait aucune difficulté réelle et qui ne devait en aucun cas dérouter un candidat bien préparé !

La répartition des notes reproduit celle de l'année dernière :

- 3 copies entre 4,5 et 5
- 1 copie à 6,5
- 3 copies entre 9,5 et 11.

Les candidats de 2011 ont épargné aux correcteurs la lecture de copies indigentes, indigestes et parfois indignes et le jury doit reconnaître que tous les candidats avaient soigneusement travaillé le texte : l'excellente moyenne obtenue à la traduction (3, 25 / 4, soit un peu plus de 16 / 20) est là pour le prouver ; mais il semble, à voir les notes obtenues en morphologie et en vocabulaire, que ce sont ces 2 questions qui font chuter les moyennes vers l'insuffisant ou le médiocre. Manque de temps ou préparation insuffisante ? probablement les deux à la fois, mais aussi maîtrise insuffisante de la méthode propre à chaque question, nous allons y revenir dans le détail.

C'est pourquoi, il paraît indispensable de souligner une fois de plus l'importance primordiale de la rigueur, vertu essentielle car il ne suffit pas de travailler pour travailler ; encore faut-il s'approprier pleinement les connaissances acquises. Les analyses superficielles ne suffisent pas et les résultats obtenus cette année confirment les recommandations de l'année dernière : un travail ne se révèle rentable que si l'on se défie au plus haut point du leurre qu'est le survol ; on obtiendra alors une note comparable à celles qui ont été attribuées les années précédentes aux très bonnes copies dans cette épreuve, où il n'est pas rare de constater des résultats supérieurs à 15/20, parfois 18.

A- TRADUCTION :

Le passage donné présentait quelques difficultés, dont les candidats sont le plus souvent venus à bout, mais il fallait résister à la tentation du calque : traduire le refrain *sans grant espargne de liesse* (8,16, 24 et 28) par « sans grande épargne de liesse » n'est pas une solution convenable, et « sans faire grande économie de joie » est une formule plus heureuse. Il en va de même pour « souffrant de maints tourments douloureux » proposé comme traduction du vers 20 *souffrant maint douloureux tourment*, calque aggravé par l'emploi du terme archaïque *maints* ! A partir du mot à mot « supportant de nombreux supplices qui donnent de la douleur » il est possible de trouver la formule adéquate

Mais c'est *finement* (27) qui a trompé tous les candidats sauf un : en raison peut-être du nombre élevé d'adverbes en *-ment* à la rime, *finement* a été rapproché à tort de l'adjectif *fin / fine* et analysé comme un adverbe ! C'est en réalité un substantif en *-ement*, créé, comme *alegement* sur *alegier*, sur le verbe *finer* « arriver à son terme » : « en toute chose il faut avoir une fin ». Le vers 13 (*s'ay failly aucunement*) a désorienté quelques candidats qui n'ont pas vu la valeur positive indéfinie de *aucunement* et se sont obstinés à lui donner une valeur négative, alors qu'il suffit de traduire « si j'ai commis quelque faute ».

On le voit, la traduction est un art difficile, mais un travail personnel suivi et un entraînement régulier se révèlent toujours efficaces pour la compréhension intime du texte et payants le jour du concours.

B- PHONETIQUE :

Le traitement de cette question a donné des résultats qu'il est facile d'interpréter : 4 copies parviennent à la moyenne, mais restent incomplètes, 2 sont nettement insuffisantes et la dernière fait une erreur caractéristique en transformant la question en une question de vocabulaire.

Il faut le répéter chaque année, pour cette question improvisation et invention ne rapportent strictement rien ! Le mot doit être étudié dans sa globalité selon l'ordre chronologique et l'étude successive de chaque phonème (« la consonne c reste intacte, le o se transforme en ... ») constitue une erreur flagrante de méthode !

Transcription : LC *computum* - AF *conte* [kɔ̃ntɛ]- FM *conte et compte* [kɔ̃tə] ;

Accentuation : la voyelle pénultième de ce mot de plus de deux syllabes ayant disparu, elle est nécessairement brève et l'accent « remonte » sur la voyelle précédente o, dont la quantité n'a aucune incidence sur la suite de l'évolution ; on peut donc poser l'étymon [kómpūtŭm].

Evolution :

- 1er siècle avant J.C. : la consonne finale [m] disparaît de la prononciation, mais se conserve généralement à l'écrit ;

- IIe-IVe s. après J.C. : mutation vocalique : les oppositions de longueur du LC font place à des oppositions de timbre : le [ū] s'ouvre en [o] et la voyelle tonique prend un timbre ouvert ou fermé selon sa quantité en LC : [kómpōtō] ou [kómpotō].

- il faut ensuite poser la question de l'effacement de la voyelle pénultième, entre le Ie et le Ve siècle, et donc se livrer à un raisonnement sur la chronologie relative :

1) la consonne *t* de *computum*, en position intervocalique en LC, se maintient intacte : étant donné que toute consonne sourde en position intervocalique subit la sonorisation à la fin du IVes., cette consonne n'était plus intervocalique à cette date, donc la voyelle pénultième atone s'est effacée avant la fin du IVes..

2) la voyelle finale [o] se maintient sous la forme affaiblie de [ə] en FM alors que toute voyelle finale autre que [a] disparaît avant le VIIes. (sauf après groupe consonantique complexe) : dans un mot contenant une voyelle pénultième, le maintien sous forme affaiblie de la voyelle finale indique que l'effacement de la voyelle pénultième atone s'est produit seulement à partir du IIIes.

3) l'effacement de la voyelle pénultième atone peut donc être daté du IIIes..

- IIIes. : après effacement de la voyelle pénultième atone, constitution d'un groupe de 3 consonnes : [kómpōt] : la consonne centrale est écrasée : [kómtō] et il se produit pour la première consonne [m] un phénomène d'assimilation de son point d'articulation ([m] est une bilabiale) par celui de la seconde ([t] est une alvéo-dentale) : [m] se dentalise en [n], tandis que la voyelle finale s'affaiblit en [ɛ] : [kóntɛ] ou [kóntɛ] .

- VIes. : influence fermante de la consonne nasale sur la voyelle qui précède, si elle est ouverte : on a donc dans tous les cas [kóntɛ] ;

- XIIes. : nasalisation de la voyelle tonique entravée suivie d'une consonne nasale : [kó̃ntɛ] ;

- XIIIes. : influence ouvrante de la nasalisation sur la voyelle nasalisée : [kó̃ntɛ] ;

- MF : labialisation de la voyelle finale : [kó̃ntœ] : c'est le stade phonétique atteint dans notre texte, mais il faut expliciter la graphie : dans les manuscrits d'ancien français le terme est toujours graphié *conte* (cf *or dit li contes* ..), mais en MF, période de relatinisation des graphies, on voit apparaître une graphie étymologique *compte* à côté de *conte* et peu à peu les 2 graphies se spécialisent : *compte* pour les opérations relatives aux chiffres et *conte* pour les opérations relatives aux mots ou aux paroles.

Fin XVIe s. - début XVIIe s. : 1) allègement de nasalité : la prononciation s'accommode mal de la succession de deux articulations nasales [voyelle nasale + consonne nasale] : la consonne nasale en

position implosivedisparaît, mais la graphie la conserve pour marquer le caractère nasal de la voyelle qui précède,

2) affaiblissement de la voyelle finale en un e caduc de réalisation variable : [kõtə] ; les 2 graphies se maintiennent : *compte* et *conte*, à côté de *comte* (<comitem).

C- MORPHOLOGIE :

L'étude portait sur l'adverbe *grandement* ; sujet classique, mais traitement plus que décevant de la part de la plupart des candidats : seules 2 copies dépassent la moyenne pour cette question, les autres n'offrant que des réponses sommaires. La méthode propre à la question de morphologie est soit franchement ignorée soit mal maîtrisée et appliquée de façon fragmentaire. On referra donc une fois de plus le point sur les attentes du jury, tout en invitant les futurs candidats à se reporter au rapport de l'année dernière.

Il fallait d'abord identifier clairement la forme *grandement* : c'est un adverbe de manière formé sur le féminin de l'adjectif qualificatif, comme *chierement* (2) ou *entièrement* (12) ; une analyse de cette forme doit compéter cette identification : si on reconnaît sans peine dans *chierement* la forme de l'adjectif au féminin + l'élément (suffixe) *-ment*, l'analyse de *grandement* pose un petit problème : dans le texte de Charles d'Orléans, l'adjectif *grant* ne possède pas encore les formes modernes de féminin, cf *a grant paine* (C, 15) ; mais si on postule l'existence au XVes. de la forme *grande* (elle est attestée dans *la Chanson de Roland*), on analyse *grandement* en *grande-*, forme de l'adjectif au féminin + l'élément *-ment*

Une fois l'analyse faite en synchronie, il faut expliquer la formation et l'évolution de cet adverbe :

1) des adverbes de formation romane :

Le LC connaît pour la formation d' un adverbe à partir d'un adjectif le suffixe *-iter* : sur *singularis* est formé l'adverbe *singulariter*, mais ce suffixe a cessé d'être productif au cours de l'évolution et la création de l'adverbe s'est faite alors selon un autre procédé, présent pour toutes les langues romanes, à l'exception du roumain.

Les historiens de la langue placent à l'origine de ce nouveau procédé des expressions comme *pura mente et integra* (complément de manière d'un verbe, tour attesté chez Cicéron) ; durant l'époque impériale, ce tour se développe et le syntagme nominal (substantif féminin précédé d'un adjectif qualificatif épithète) *pura mente* signifie mot à mot "avec un esprit pur, dans une disposition d'esprit exempte de toute mauvaise intention", mais avec le développement de l'expression, le sémantisme du substantif perd en précision et passe progressivement du sens de "disposition d'esprit, état d'âme" à celui de "manière, façon" et le sème essentiel réside bien dans l'adjectif : *forti mente* signifie alors simplement "de façon courageuse, avec courage", *grandi mente* « de façon ample, avec abondance ».

2) la soudure des 2 éléments du syntagme du bas latin :

la soudure en un seul syntagme de l'adjectif et du substantif a pour effet de rendre proclitique l'adjectif qualificatif antéposé ; il est difficile de déterminer la date exacte de ce phénomène mais on relève qu'il est réalisé dans les *Gloses* de Reichenau (Villes.) où l'on peut lire : *singulariter* : *solamente*, exemple qui illustre en outre le changement de suffixe dans la création adverbiale. Il faut alors bien voir la différence de traitement selon le type d'adjectifs ;

pour les adjectifs latins « bifformes » portant une marque *-a* au féminin (*duram*, masculin *durum*), la soudure ne provoque aucune altération du radical : *duramente* évolue régulièrement en *durement*, la voyelle finale de l'adjectif évoluant comme toute voyelle prétonique interne [a] : affaiblissement jusqu'au [e] central mais pas d'effacement total ;

pour les adjectifs « uniformes » (type *fortem*, *fortem*), l'effacement régulier de la voyelle prétonique interne autre que [a] dans *fortimente* (après soudure) met la consonne finale du radical de l'adjectif au contact direct de la consonne initiale du suffixe et il en résulte une altération allant jusqu'à

l'effacement pur et simple ; *grandimente* évolue régulièrement en *granment* : la voyelle finale [i] de l'adjectif latin subit le traitement ordinaire des voyelles (autres que a) prétoniques internes et son effacement place la consonne finale du radical de l'adjectif en position interconsonantique (groupe -*rdm-*) ; la consonne médiane de ce groupe de trois consonnes est "écrasée" et on a l'adverbe *granment*, d'usage courant en ancien français.

3) de *granment* à *grandement*

La période du MF se caractérise par l'extension généralisée du morphème -e démarcateur du genre de l'adjectif qualificatif à tous les adjectifs « uniformes » :

Les formes adjectivales *grant* et *granz* sont progressivement remplacées par *grande* et *grandes* (avec rétablissement de la consonne finale étymologique) : même si les formes de féminin *grant* et *granz* perdurent jusqu'au début du XV^{es.}, l'adverbe *grandement* construit sur le féminin *grande* (par analogie avec *dur*, *dure* et *durement*, sur *grand* et *grande* on crée *grandement*) concurrence très rapidement la forme *granment*, qui disparaît à la fin du XV^e siècle.

Les candidats peuvent s'en rendre compte, il est possible de traiter rapidement une telle question de morphologie sans rien oublier d'essentiel et surtout il est possible (et indispensable) de subordonner les explications relevant de la phonétique à un schéma cohérent d'analyse strictement morphologique. Les correcteurs souhaitent que les futurs candidats s'en souviennent.

D - SYNTAXE

Vu le libellé de la question, les candidats ne pouvaient pas être désorientés par le sujet, mais ils ont été handicapés par le manque de temps, d'où dans la plupart des copies des analyses rapides ou inabouties, mais à l'exception d'une copie blanche (toujours le temps qui manque ...), il n'y a pas eu de copie indigente.

S'il est vrai qu'on n'exige pas des candidats un exposé complet sur la subordination, il n'en reste pas moins qu'il est indispensable de définir cette notion grammaticale : il convenait de rappeler l'opposition entre subordination (ou hypotaxe : « rapport de dépendance reliant une proposition subordonnée à une autre dite principale » dit Grévisse), coordination (ou parataxe : « groupement de deux propositions de même nature non dépendantes l'une de l'autre ») et juxtaposition (lien logique syntaxiquement non marqué, ou simplement par une virgule). Les propositions coordonnées ou juxtaposées conservent leur autonomie syntaxique, tandis que les subordonnées correspondent à des propositions enchâssées : cet enchâssement est repérable par la présence d'un connecteur (généralement appartenant à la famille des termes en *qu-* ou *se*), conjonction de subordination ou pronom relatif, qui a pour fonction d'emboîter les structures de phrase ; mais il faut souligner que les propositions dites infinitives et les propositions participiales se caractérisent par l'absence de connecteur.

Une fois la définition posée, le candidat doit expliciter les critères de son classement : après avoir constaté l'absence d'infinitive et de participiale, le classement qui s'impose sépare les subordonnées conjonctives des subordonnées relatives ou interrogatives indirectes .

1) les subordonnées relatives et interrogatives indirectes :

dans ces 2 types de propositions, le connecteur remplit une fonction grammaticale dans la proposition qu'il enchâsse (*qui*, v.15 , est sujet grammatical de *a fait*) ; on relève 4 occurrences de relatives :

- **Ce que** l'ueil despend en plaisir, / Le cuer l'achete chierement (1-2)
- Est despendue la richesse / **Dont** Amours deppart largement (6-7)
- On n'en doit blasmer que Jeunesse / **Qui** m'a fait ouvrir sotement (14-15)
- Il n'est si beau jeu **qui** ne cesse (26) ;

pour les remarques sur l'ordre des constituants, je renvoie les candidats à la partie du rapport concernant la composition principale en ancien français.

Il convenait de bien commenter la première occurrence avec le tour moderne *ce que* et surtout le phénomène de dislocation : le pronom personnel régime *l'* du v.2 est anaphorique et il a pour référent le contenu de la proposition relative.

Il n'y a qu'une occurrence d'interrogative indirecte :

- *Raison, president sagement, / Demande **pourquoy et comment** / Est despendue la richesse (4-5-6)*

mais il faut noter la coordination des 2 connecteurs, les adverbess interrogatifs *comment* et *pourquoy*, agglutination et lexicalisation du tour prépositionnel *pour quoy*.

2) les conjonctives

le connecteur n'occupe aucune fonction grammaticale dans la proposition qu'il enchâsse à l'intérieur de la régissante ; on peut reclasser les occurrences selon la fonction de la subordonnée :

- les complétives

*Bien sçay **qu'y** vivray soubrement, / Sans grant espargne de liesse (23-24)*

La proposition subordonnée a une fonction de régime direct de la régissante, elle n'est pas déplaçable et est au mode indicatif pour un procès présentée comme actualisée.

- les circonstancielles

*Et, **quant** vient a compte tenir / Raison demande (3)*

*Et, **s'ay** failly aucunement, / On n'en doit blasmer que Jeunesse (13-14)*

Les subordonnées (une temporelle et une hypothétique) sont ici antéposées à la régissante mais elles sont mobiles.

Il faut commenter les 2 occurrences de subordonnée comparative :

*Trouvé m'y suis pis **que** martir (19)*

Le temps passe comme le vent (25)

Dans les 2 cas, on note la présence d'un connecteur (*que* après le comparatif *pis*, et *comme*) mais les 2 subordonnées sont elliptiques du verbe, phénomène fréquent dans les constructions comparatives.

On le voit, le jury n'attend pas des candidats, en syntaxe, étalage d'érudition ou élucidation de tournures fort complexes ! Il souhaite vérifier la maîtrise des structures fondamentales de la langue médiévale et la capacité à une explication claire et précise des occurrences classées.

E- VOCABULAIRE

Le terme à étudier était on ne peut plus classique, il est traité dans tous les manuels utilisés par les candidats, mais par manque de temps il n'est traité que dans 4 copies sur 7. On se contentera donc ici de remarques de méthode, quitte à reprendre les préconisations des années précédentes.

S'agissant d'un verbe il faut être très attentif à l'explicitation de la construction à chacune des grandes étapes de l'évolution : dans l'occurrence à étudier, le verbe, comme pratiquement dans tous les emplois de l'ancien français, est en construction transitive directe : *souffrant maint douloureux tourment (20)*.

Il fallait indiquer l'étymon, le verbe du bas latin **sufferire*, réfection de l'irrégulier *sufferre*, verbe composé de *sub-* et de *ferre* ("porter" un fardeau, "supporter"), dont le sens premier de est "supporter", puis "se maintenir, se soutenir" et "endurer" (le plus souvent quelque chose de pénible comme la soif ou la faim).

Il convient de bien fixer le sens de base du verbe en ancien français : "supporter", en emploi transitif direct, donc "résister" à qqn (dans un combat par exemple) ou à quelque chose (un assaut, une bataille, un siège) : *souffrir un assaut*, expression bien vivante jusqu'à la fin du XVIIes., et remplacée par *soutenir un assaut*.

Mais il faut immédiatement indiquer que le sens le plus fréquent de *souffrir* est celui de "supporter, endurer quelque chose de pénible moralement", avec pour régime direct des termes comportant un sème de désagrément, de contrariété ou de vive douleur et c'est ce sens qui est actualisé dans le texte.

L'évolution ultérieure se ramène à un fil conducteur simple : à côté du maintien sporadique du sémantisme héréditaire "supporter", on constate l'installation d'un sens nouveau "éprouver une douleur".

C'est à partir du XV^{es}. que le verbe *souffrir* s'emploie régulièrement en construction intransitive dans le sens de "éprouver une douleur, physique ou morale" ; le verbe *souffrir* remplace alors le verbe médiéval *douloir* (du latin *dolere*, de la famille de *dolorem*) qui sort de l'usage. *Souffrir* s'emploie rarement seul, mais accompagné d'un adverbe ou d'un complément qui indique la partie du corps, l'origine de la souffrance ou l'affection qui cause la souffrance. Familièrement on dit de telle ou telle affection qu'elle *fait souffrir* le malade. Par affaiblissement le verbe s'emploie pour "subir un dommage" (*les arbres ont souffert des gelées tardives*) ou "être dans une situation difficile" (*ce pays souffre cruellement d'une pénurie de main d'œuvre*) ; familièrement *on souffre* se dit d'une situation pénible, exigeant des efforts importants ou comportant de grands désagréments.

Le maintien du sémantisme héréditaire, avec construction transitive directe, relève du registre soigné, comme les expressions *souffrir la mort* et *souffrir le martyre* ; les expressions comme *souffrez que l'on vous dise* ou *ce travail ne peut souffrir le moindre retard*, appartiennent au vocabulaire administratif et la seule expression vivante dans la langue familière est celle qui reprend le sens de "supporter la présence de qqn" (vivant jusqu'au XVII^{es}.) dans la tournure négative : *celle-là, celui-là, je peux plus la, le souffrir !*

On le voit, le jury attendait des candidats pressés par le temps qu'ils mettent en valeur l'essentiel : l'infiltration du sème "souffrance plus ou moins forte, désagrément" dans le sémantisme de *souffrir* et l'occupation par ce verbe du champ laissé libre par la disparition de *douloir*.

Ce rapport, pas plus que celui consacré plus haut à la première composition de l'option A, n'a pas la prétention de fournir un corrigé modèle à chacune des questions des deux épreuves ! Plus modestement il a l'ambition d'être utile aux futurs candidats, en leur rappelant d'abord les attentes du jury et en les indiquant les moyens d'y répondre.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION B
II.
FRANÇAIS MODERNE

Lettre XVII

En un mot, Monsieur, vous le prendrez comme il vous plaira, mais il n'en sera que ce que je voudrai. Si l'amour vous donne tant de chagrin, reprenez votre liberté : vous trouvez mes chaînes trop pesantes, et je suis lasse, moi, de voir mon esclave vouloir me donner la loi. Est-ce m'aimer véritablement que d'exiger de moi mon déshonneur ? Perfide que vous êtes ! Que vous me rendriez malheureuse si vous jouissiez de ma faiblesse ! Pensez-vous que, quand même la vertu ne s'opposerait pas à vos désirs, je pusse fermer les yeux sur les malheurs qui suivraient une pareille démarche ? Punie par la honte que je me ferais à moi-même, punie par vous, ingrat, qui me feriez bientôt repentir de vous avoir tout sacrifié, je verrais le maître succéder à l'amant ; et loin que vous m'en fussiez plus attaché, votre amour attiédi me ferait payer cher la faiblesse de l'avoir satisfait ; je verrais disparaître avec lui l'estime et la considération : je ne devrais plus vos soins qu'à votre générosité ; toujours dans la crainte de vous perdre, je vous perdrais en effet. Heureuse encore si je n'étais sacrifiée qu'à une rivale, et que le bruit de ma honte ne se répandît pas partout. Vous me jurerez vainement que je n'ai point à craindre de vous un procédé aussi lâche. Toutes ces malheureuses que je vois victimes de la perfidie des hommes, n'ont-elles pas eu des amants qui leur disaient ce que vous me dites ? En ont-elles moins éprouvé les malheurs que je crains ? Et tous les serments qu'ils leur ont faits, les ont-ils garanties de leur infidélité ? Tant d'exemples me font trembler, et je mériterais d'en servir moi-même si je n'en profitais pas. Peut-être serais-je plus heureuse que je ne le crois ; mais pensez-vous que ma délicatesse pût se contenter d'une constance forcée, qui ferait votre supplice et le mien ? Je vous crois une discrétion parfaite ; mais je n'ai eu jusques ici besoin de celle de personne. Peut-être me sauveriez-vous des reproches du public, mais qui me sauverait de mes remords ? Croyez-vous, quelque épuré que soit mon amour pour vous, que j'en sois exempte ?

Crébillon fils, *Les Lettres de la Marquise de *** au Comte de ****, éd. Desjonquières

Lexicologie (4 points)

La suffixation nominale.

Morpho-syntaxe (8 points)

Les emplois de « que ».

Etude de style (8 points)

Modalités du dialogue dans la relation épistolaire.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION B

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE Établi par madame Laure HIMY-PIERI

Option B : 7 copies, avec les notes de 02,25 ; 03,5 ; 04 ; 04,5 ; 05 ; 08 ; 08,5

Lexicologie

La suffixation nominale

Il s'agissait avec cette question de décrire l'un des procédés d'enrichissement du lexique que connaît la langue, avec la composition et le transfert de catégorie. Les suffixes sont en effet des morphèmes non autonomes, se greffant sur une base déjà existante, et permettant la création d'un élément nouveau dans la langue. Ce dernier peut appartenir à la même catégorie que la base qui lui sert de support, mais le suffixe a souvent pour effet un changement de catégorie. Dans ce texte, la plupart des noms sont issus du latin, signe certain du classicisme de la langue ; ils n'entrent donc pas dans les limites du sujet, qui était de fait très limité, et devait donc être très rapidement traité. On pouvait cependant indiquer que les suffixes latins en *-tas* ou *-tio*, qui ont dès l'époque latine permis de forger des dérivés ensuite passé en français, sont à l'origine de suffixes très productifs, de langue française cette fois.

Une fois éliminés les noms issus du latin, et les noms issus d'un verbe par simple suppression de la marque catégorielle (marque de morphologie verbale), autrement dit par dérivation régressive, (où l'on peut voir un suffixe zéro), comme c'est le cas pour les noms « désirs » (I.6), « estime » (I.10), et « reproches » (I.20), il n'y avait à proprement parler dans cet extrait qu'un terme à envisager, dérivé d'adjectif, « faiblesse » I.5. On devait en effet écarter également « amant », qui relève de la dérivation par transfert de catégorie (de l'ancien participe présent vers la nominalisation par perte des marques syntaxiques verbales, et adoption des marques syntaxiques nominales, en particulier l'actualisation par le déterminant).

Faiblesse est donc un nom féminin formé sur la base adjectivale à laquelle s'adjoint le suffixe *-esse*, pour créer un nom désignant la qualité, la propriété liées au sémantisme de l'adjectif de départ. Le terme a pu être en concurrence en avec l'ancien français avec *foiblete*, qui désignait le manque de force physique. Faiblesse conserve le sens de l'adjectif « perte momentanée des forces physiques », « manque de solidité » (d'une chose), « manque de valeur intellectuelle », « manque de force morale ». D'où « avoir un faible, une faiblesse pour ».

Morpho-syntaxe

Les emplois de « que »

Une question très classique, pour laquelle il restait beaucoup de temps, la question de lexicologie étant très restreinte. Le nombre des formes pouvait inquiéter, mais une fois de plus, le temps ne manquait pas, et il suffisait de regrouper les formes identiques sous une même bannière explicative. Il était évidemment hors de question de se contenter d'une liste des occurrences, et il fallait proposer une problématique permettant des regroupements motivés.

En tête, du fait du nombre des occurrences, venaient sans doute les morphèmes « que » permettant d'introduire des subordonnées ; ensuite, beaucoup moins nombreux, les cas où « que » intervient à l'intérieur d'une proposition sans introduire de hiérarchisation.

Le(s) morphème(s) « que » subordonnant – conjonction, pronom relatif

Que conjonctif

Le morphème « que » permet d'introduire des propositions subordonnées complétives. Le morphème est alors une conjonction de subordination, marqueur de subordination lui-même dépourvu de sens, et ne remplissant aucune fonction à l'intérieur de la subordonnée.

Ces propositions introduites par « que » sont dites complétives, parce qu'elles jouent la plupart du temps – mais pas toujours – le rôle de complément essentiel du verbe de la proposition principale, et plus particulièrement de complément d'objet.

Les verbes susceptibles d'autoriser ce type de constructions sont les verbes de déclaration, de pensée, d'opinion, comme l'illustre l'extrait avec : « pensez-vous » (I.5, 18), « vous me jurerez vainement » (I.13), « croyez-vous » (I.21). Dans tous ces cas, la proposition qui suit dépend hiérarchiquement du verbe introducteur, par rapport auquel elle remplit le rôle de COD. Le mode de la subordonnée n'est pas lié à la conjonction « que », mais à des facteurs liés au sémantisme du verbe introducteur, ou à la modalité phrastique de la proposition régissante. Ainsi, lorsque le verbe de la proposition matrice est assertif (« vous me jurerez » trouve-t-on dans la proposition régie l'indicatif (« que je n'ai point à craindre de vous un procédé si lâche ») ; tandis que la forme interrogative de la proposition matrice (« pensez-vous ») fait peser sur la proposition régie une valeur virtualisante qui justifie le subjonctif (« que je pusse fermer les yeux », « que ma délicatesse pût se contenter »). On peut d'ailleurs voir dans le choix – classique – de l'imparfait du subjonctif dans la subordonnée une confirmation de la distance prise par l'énonciateur, allant même au-delà de la simple valeur virtualisante que fait peser la forme interrogative sur la proposition régie. Mais la subordonnée peut aussi bien être à l'indicatif, et la concordance des temps appelle, pour exprimer la simultanéité par rapport à l'action de la principale au présent, le tiroir verbal présent. C'est ce que l'on trouve avec la dernière occurrence, « croyez-vous que j'en sois exempte ? ».

« que » relatif

Le morphème dont il vient d'être parlé est à soigneusement distinguer de son homophone « que » pronom relatif. Celui-ci est en effet à la fois marqueur de subordination, et représentant à l'intérieur de la proposition qu'il introduit. Il a donc un sens, et occupe dans la proposition une fonction. A la différence du « que » conjonctif, qui introduit des propositions en relation avec le verbe, le « que » relatif introduit des propositions en relation avec le groupe nominal, dont elles sont une expansion.

➤ Le pronom relatif garde en français des traces de déclinaison, et la forme « que » s'utilise entre autres – et c'est le cas ici – pour représenter un antécédent nominal (« la honte » pour « punie par la honte que je me ferais à moi-même » I.7, « ces malheureuses » pour « Toutes ces malheureuses que je vous victimes de la perfidie des hommes » I.14, « les malheurs » pour « les malheurs que je crains » I.15, « les serments » pour « tous les serments qu'ils leur ont faits » I.16) avec la fonction de COD dans la relative. On remarque que le relatif se plaçant nécessairement en tête de la relative – comme marqueur de la subordination -, l'ordre des mots canoniques sujet-verbe-CO est modifié dans cette proposition régie. Le relatif COD est en position 1 dans la proposition relative, et il est immédiatement suivi du sujet, relégué à la position 2. On note enfin que le relatif prend les marques de genre et de nombre du GN qu'il représente, comme l'accord avec le COD dans le cas de verbe conjugué avec l'auxiliaire avoir permet de le confirmer : « qu'ils leur ont faits ». L'accord de « ont faits » avec le COD « que », représentant « les serments » confirme le nombre pluriel de « que ».

➤ La relative se combine souvent avec la tournure exclamative, dans la tournure attribut + relative en que + verbe être, et entre alors dans une manipulation phrastique qui relève de l'emphase.
« perfide que vous êtes ! » I.4

Enfin, on peut s'interroger sur la nature de « ce que ». Le pronom démonstratif « ce » que l'on pourrait interpréter comme antécédent du relatif « que » représente un contenu indéfini, qui conduit à refuser aux deux termes « ce » et « que » l'autonomie que cette analyse suppose, et à proposer de voir en « ce que » une locution pronominale, dans laquelle le pronom démonstratif apporte ici le sème animé [-], le genre et le nombre ; tandis que le relatif prend en charge la fonction, ici COD. Le pronom relatif décumulatif « ce que » introduit donc ici une relative sans antécédent.

« Il n'en sera que **ce que** je voudrai » l.2

« N'ont-elles pas eu des amants qui leur disaient **ce que** vous me dites ? » l.14-15.

« que » dans une locution conjonctive

La conjonction « que », dépourvue par elle-même de sens, peut former avec un adverbe (par exemple « loin ») une locution conjonctive (« loin que », l.8). Cette locution permet d'exprimer la valeur circonstancielle liée au sémantisme de l'adverbe, et d'introduire des propositions subordonnées circonstancielles. Ainsi, la subordonnée « loin que vous m'en fussiez plus attaché » (l.8-9) est une proposition subordonnée concessive marquant l'opposition, et jouant le rôle de complément de phrase.

La concessive peut encore être extensionnelle, et former un système corrélatif avec un adverbe présent dans la principale (« quelque », et le relatif « que ») : « quelque épuré que soit mon amour pour vous » l.21).

« que » comme substitut à n'importe quelle conjonction

La multiplicité des usages de « que » montre combien il s'agit là de la conjonction de base. Son usage s'étend encore jusqu'à la possibilité de remplacer une conjonction déjà exprimée antérieurement, dans une suite de propositions de même nature coordonnées :

« heureuse encore **si** je n'étais sacrifiée qu'à une rivale **et que** le bruit de ma honte ne se répandît pas partout » l.11-12.

« Que » adverbial

Le morphème « que » peut encore se comprendre comme un morphème discontinu, lié à l'emploi de « ne » dans la forme « ne...que ». Il s'agit alors non d'une négation à proprement parler, mais d'une restriction, qui pose comme inclus dans le champ posé le terme introduit, excluant à l'inverse tout autre terme ; ce caractère exclusif et restrictif à la fois justifie la glose possible par « uniquement », ou « seulement ».

Tout processus de substitution se trouvant bloqué par l'usage de « ne...que », le morphème joue le rôle d'une négation exceptive, ou restrictive.

Ainsi, « il n'en sera que ce que je voudrai » (l.1) peut se gloser par « il en sera seulement, uniquement, ce que je voudrai », « ce que je voudrai » étant posé comme inclus dans le champ créé par le discours, non[ce que je voudrais] en étant exclu.

C'est sur le même modèle exactement que l'on peut analyser

« je **ne** devrais plus vos soins **qu'**à votre générosité », l.10

« heureuse encore si je **n'**étais sacrifiée **qu'**à une rivale », l.11-12.

« que » marqueur exclamatif

« que » adverbe peut jouer le rôle de marqueur exclamatif, avec la même valeur que « combien ». La présence de l'adverbe en tête de proposition marque le haut degré.

« que vous me rendriez malheureuse », l.4

« que » et les degrés de la comparaison

« peut-être serais-je plus heureuse que je ne le crois », l.17-18.

Le morphème « que » peut encore intervenir dans les degrés de la comparaison, qui sont exprimés en français de façon analytique. Le comparatif de supériorité ici représenté consiste à entourer l'adjectif au positif (« heureuse ») sur lequel porte la comparaison, de la marque de degré voulue (à l'aide de l'adverbe quantificateur « plus » pour la supériorité, « moins » pour l'infériorité, « aussi » pour l'égalité), et du morphème « que » : « plus heureuse que ».

« que » facultatif

On peut remarquer que dans la proposition « est-ce m'aimer que d'exiger mon déshonneur », on pourrait admettre « est-ce m'aimer, d'exiger mon déshonneur » ? ou même, « est-ce m'aimer, exiger mon déshonneur » ?

Le caractère suppressible de ce « que » fait qu'on doit l'écarter du tour permettant l'extraction « c'est...que », tour lié à la phrase clivée, auquel on pouvait d'abord penser. Il s'agit ici d'un élément adverbial permettant d'inverser l'ordre des éléments, et donc de permettre que le thème (« exiger mon déshonneur ») passe en fin de phrase, après le propos (« est-ce m'aimer »).

Pour finir, on insistera sur la très grande disparité de valeurs du morphème, qu'aucun rappel étymologique – en général satisfaisant de la part de latinistes – ne saurait suffire à expliquer. Et on marquera nettement la différence entre des fonctionnements hiérarchisants – à l'intérieur desquels il convient de distinguer ce qui relève de la complémentation essentielle, liée au verbe ; et de la complémentation facultative, liée au nom – et des éléments adverbiaux interne à une proposition.

Les modalités du dialogue dans la relation épistolaire

Le sujet invitait à la fois à rappeler les conditions d'énonciation propres à la forme spécifique qu'est la lettre – énonciation différée, solitaire, et donc fondamentalement univoque, et dans le même temps texte adressé, s'appuyant sur ou sollicitant un rapport à l'autre, et donc fondamentalement inscrit dans un désir de dialogue - ; et à inscrire cette lettre dans son contexte historique et littéraire spécifique, celui d'un libertinage épistolaire, et des conditions et conventions d'écriture que cela implique.

- Un énonciateur unique

- Le texte est composé d'un paragraphe unique, dans lequel le scripteur suit le cours d'une pensée présentée dès l'abord comme unifiée : « en un mot » ligne 1 résume dans la diégèse le caractère monolithique de l'énonciation.

- De fait, il s'agit moins de s'adresser à l'autre, que de le prendre à témoin de la délibération d'une conscience face à elle-même. On retrouve alors les caractéristiques des grands monologues délibératifs du théâtre du XVIIe siècle, dans lesquels l'interlocuteur sert une convention : le monologue se fait à haute voix, la parole intérieure est extériorisée, et des éléments d'adresse justifient l'extériorisation de la délibération. Le spectateur en effet n'a pas d'autre moyen d'être informé des mouvements de la conscience du personnage. S'il y a dialogue, c'est alors plutôt, comme le genre délibératif l'impose, entre le personnage et sa conscience (« qui me sauverait de mes remords ») ; entre les mouvements différents et contradictoires qui l'animent ; qu'entre des personnages effectivement différents. Dans cet extrait, la marquise pose notamment comme acquise l'existence de sa « faiblesse », et envisage le « déshonneur » qui pourrait s'ensuivre.

- Les procédés délibératifs sont ceux, bien connus, de l'interrogation rhétorique ; du récit basé sur des faits antérieurs faisant autorité en la matière ; du va-et-vient, qui assure la progression textuelle, entre l'exposé d'un argument et son abandon.

- Le dialogue d'une conscience avec elle-même repose alors essentiellement sur les procédés de modalisation des assertions, de rétractation : ainsi la concession joue-t-elle dans ces lettres, on le sait, un rôle majeur : la formulation « croyez-vous, quelque épuré que soit mon amour, que j'en sois exempte ? » permet de poser à la fois A et non A, c'est-à-dire de soutenir le paradoxe sur lequel repose le conflit de la conscience : celui d'un amour à la fois pur, et à la fois source de remords – comme si donc il était impur ; ou de définir l'amour comme essentiellement oxymorique.

- On peut relever dans le texte une propension très forte à retirer ou minorer par la forme concessive toute forme d'assertion : « quand même la vertu ne s'opposerait pas... je pusse fermer les yeux » ; « et loin que... votre amour me ferait... je verrais... je ne devrais plus » ; « peut-être serais-je... mais pensez-vous » ; « je vous crois... mais je n'ai eu » ; « peut-être... mais ».

- Le recours à la fiction de l'autre

- Il ne s'agit pourtant pas ici d'un extrait d'une tragédie du XVIIe mais bien d'un texte dans lequel l'expression de la passion est toujours liée à des stratégies mondaines, dans lesquels les rapports de force, la confrontation des discours, et la perception des sous-entendus sont essentiels. Par ailleurs, cette relation épistolaire s'inscrit dans un contexte dans lequel les personnages s'écrivent, et se voient, et la lettre XVII repose évidemment aussi sur le rappel d'événements antérieurs, et peut-être de conversations, ou de lettres, antérieures. Si l'on envisage cette hypothèse, il faut alors véritablement comprendre cette lettre comme la restitution par un narrateur unique de propos échangés, et comme une forme de généralisation de discours rapporté.

- Des formules comme « si l'amour vous donne tant de chagrin », ou « vous trouvez mes chaînes trop pesantes » peuvent parfaitement être saisies comme du discours narrativisé, résumant la teneur de propos échangés au cours de différentes scènes passées. La modalité implicative introduite par l'impératif « Si... reprenez », l'opposition des pronoms « Vous trouvez... Et je suis lasse, moi » figurent la mise en scène d'un dialogue, c'est-à-dire l'organisation de la proposition B sur la matrice qu'est la proposition A, comme s'il s'agissait non d'un monologue, mais bien de répliques.

- Un ensemble de procédés permettent de poser implicitement le contenu d'une proposition à laquelle il serait répondu

- La modalisation adverbiale : « est-ce m'aimer **véritablement** », « **peut-être** serais-je plus heureuse que je ne le crois » introduisent la contestation d'une assertion, ou simulent une réponse éventuelle

- Les verbes « pensez-vous », « croyez-vous », « vous trouvez », et surtout le verbe « dire » (« n'ont-elles pas eu des amants qui leur disaient ce que vous me dites ») attestent de la présence d'un interlocuteur.

- Toutes les concessives sont des façons de poser une assertion tout en s'y opposant, et donc d'introduire un fort effet polyphonique.

- Le choix enfin du subjonctif imparfait dans les propositions restituant les propos supposés de l'interlocuteur introduit un effet de distanciation par rapport à ces propos, qui de ce fait ne peuvent être imputés au narrateur 1. Il y a là de fait un fort effet dialogal, qu'on l'impute au déchirement d'une conscience, ou au rétablissement implicite d'un dialogue passé.

- Enfin, les formes de la phrase que sont l'interrogation, que sont l'exclamation (et l'apostrophe à l'autre à laquelle elle est liée) sont les figures par excellence du dialogue, et de l'effet de mise en scène recherché.

THEME LATIN

Durée : 4 heures

Les dictionnaires français-latin Decahors, Edon, Goelzer et Quicherat ainsi que les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Du tragique et de la fatalité

La tragédie nous représente des malheurs communs, mais à distance de vue, et comme des objets ; aussi l'idée de la fatalité, plus ou moins clairement conçue, est toujours l'armature du drame. Ainsi le spectateur est délivré de ce genre de crainte, qui est le pire, et qui est la crainte d'avoir à prendre un parti. Aussi faut-il que le drame soit terminé déjà dans le fait au moment où le poète nous le présente ; c'est pourquoi l'ancienne histoire plaît au théâtre ; les malheurs illustres sont assez connus d'avance, et le temps en a effacé les suites, de façon que l'on sait où l'on va, et que l'on est séparé de son temps et de soi. Cette tranquillité se voit clairement dans le spectateur qui prend place. Ainsi le temps se trouve-t-il être le personnage principal de toute tragédie composée. Il est donc vrai, comme on l'a dit, qu'il faut au théâtre tragique l'unité de temps, entendez la continuité et la mesure ; et je remarque que les mesures du temps, surtout par le soleil et les étoiles, ont ici l'accent convenable. Il est bon que l'épée de Cassius désigne les étoiles qui déclinent, dans l'une des plus remarquables nuits de l'histoire. Et il faut que l'on sente toujours la marche des heures, et la nécessité extérieure qui presse les passions et les mûrit plus vite qu'elles ne voudraient. Cette avance du temps, qui, sans tenir compte de nos désirs et de nos craintes, les accomplit enfin, est sans doute ce qui tient le tragique en place. Mais aussi le poète tragique doit négliger ces mouvements d'humeur capricieux, qui n'ont point de suite et qui n'en attendent point. Il importe que les passions se dessinent sur la chaîne du temps. On pourrait dire que les passions sont la matière, et le temps la forme de toute tragédie.

Alain, *Système des Beaux-Arts*

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME LATIN

Etabli par monsieur Bernard COMBEAUD

Il y a eu cette année 11 copies de thème latin : trop maigre moisson pour qu'on en puisse extrapoler quelque « tendance » générale que ce soit.

Statistiques :

Moyenne de l'épreuve : 8,14

Eventail des notes : de 00,10 à 17,00

Les notes ont été ainsi réparties :

Plus de 12 : un candidat

Entre 10 et 12 : deux candidats

Entre 8 et 9,9 : un candidat

Entre 7,1 et 7,9 : deux candidats

Entre 5,00 et 7,9 : trois candidats

Moins de 5 : deux candidats

Remarques générales :

Le texte d'Alain pouvait présenter quelques singularités de tour ou d'interprétation, et le passage était sensiblement plus long que l'an passé. Il ne présentait pourtant guère de sérieuses difficultés, pour qui eût seulement possédé la grammaire scolaire et se fût pendant deux ou trois ans adonné quelque peu à la lecture des auteurs classiques. Tous les candidats sauf un sont du reste parvenus à tout traduire, mais dans une langue le plus souvent assez peu contrôlée. La hâte n'a fait que révéler plus crûment les lacunes et le jury ne peut que regretter le très grand nombre d'erreurs élémentaires dont étaient émaillées plusieurs copies.

Seules deux ou trois d'entre elles témoignaient d'une réelle préparation à l'épreuve. Répétons-le : trois conditions sont nécessaires pour réussir : avoir acquis une réelle familiarité avec les prosateurs classiques, connaître à fond une bonne grammaire scolaire, et s'être livré enfin à l'exercice plusieurs dizaines de fois au cours de ses études. Trop de candidats aujourd'hui semblent découvrir le thème latin l'année du concours, ou peu s'en faut, et il est bien tard alors pour parvenir à maîtriser l'exercice.

L'impression d'ensemble du jury reste plutôt maussade. A l'exception honorable de deux candidats, le lot, très hétérogène, s'est avéré des plus médiocres. Une seule copie, sans être excellente, se détachait de cet ensemble. A l'opposé, une copie s'est avérée proprement désastreuse, ce qui est une épreuve pour le jury aussi. En mettant un mode entre le premier et le dernier candidat, l'épreuve s'est avérée dirimante : la meilleure copie assurait presque l'heureux succès du concours pour son auteur, tandis que la pire ôtait au sien presque toute chance.

Alain, c'est indéniable, et parfois agaçant, a un faible pour les tournures oratoires. A bien des égards, son style philosophique se veut tout « romain » de facture et de trait. Cette manière de formuler des pensées modernes en leur donnant l'air antique pouvait conduire à retrouver la langue dont use Cicéron dans ses traités philosophiques ou littéraires. De ce fait, il ne suffisait pas de sélectionner dans le dictionnaire français-latin le premier équivalent lexical proposé, en calquant unité pour unité : le vocabulaire philosophique moderne privilégie les noms abstraits, qui demandaient souvent à être rendus en latin par des tournures périphrastiques. Bien des noms abstraits étaient en

fait des noms de procès, qu'il était opportun de rendre par des verbes. Ainsi, le texte latin devait-il comporter sensiblement plus de subordonnées que l'original français.

Quelques passages ont posé des problèmes d'interprétation à plus d'un candidat. Nous y reviendrons.

Les **barbarismes** ont été relativement nombreux : on en trouve, en moyenne, **trois** par copie, même si deux devoirs (seulement !) en sont entièrement exempts. En la matière, tenant compte du faible niveau des candidats, le jury a tenu à moduler les pénalités en fonction de la gravité de l'erreur. Il s'est interdit de compter des « barbarismes d'intention » : si la forme existe, mais ne correspond pas au texte à traduire, elle fait tout simplement un (gros) faux sens (*negleget* pour *neglegit*, par ex.). En matière de sélections lexicales, le plus grand libéralisme a été de mise, et le jury a accepté des formes assez tardives. Il en a usé de même en ce qui concerne les *graphies* non classiques. Restent les « vrais » barbarismes : tous ne justifient pas la même sanction à nos yeux ; aussi les erreurs morphologiques ont-elles été ainsi graduées, en descendant du pire au médiocre : a) pures aberrations (**tempo* pour *tempore*, **sedeunt* pour *sedent*, plus-que-parfaits en *-*erantur*), b) ignorances de la morphologie historique (**noctum* pour *noctium*), c) erreurs « mécaniques » dans le processus flexionnel, comme **iamus* pour *eamus*, ..., d) formes induites par les paradigmes scolaires mais non attestées (comme ces pluriels forgés aux cas obliques pour des noms de procès de la quatrième déclinaison, dont on rappelle qu'ils sont à l'origine du supin, e.g. : **exituum*), e) simples *lapsus calami* (peut-être...), comme **neglegare* pour *neglegere*, ou f) formes vraiment trop tardives par rapport au canon de la langue classique (? *passiones*, par ex.).

Inversement, les copies ne présentant aucun barbarisme ont été récompensées par un « bonus ».

Pour les **solécismes**, qui relèvent de la syntaxe, la moyenne par copie s'élève à près de **treize** par copie, et reste encore à plus de dix si l'on excepte du calcul la pire des copies (affligée de 36 fautes de syntaxe). Cette inflation s'explique un peu par la longueur du passage, mais beaucoup par la faiblesse des candidats, qui manquent à la fois de sens grammatical en général et souvent des connaissances les plus élémentaires de la grammaire latine en particulier. Dans plusieurs copies, l'absence ou l'oubli d'un mot rendait souvent la construction et l'interprétation parfaitement opaques. Plus d'une fois, alors même qu'aucun élément ne semblait omis, les candidats ont eu recours à des tours proprement impossibles.

Le jury s'étonne surtout de l'ignorance fréquente cette année des règles les plus élémentaires de la grammaire latine chez des candidats à l'agrégation de grammaire : la syntaxe des interrogatives indirectes (elles veulent le subjonctif, et la concordance des temps...), les valeurs de l'adjectif verbal (on emploie *acta* pour *agenda*...), ou l'emploi des formes du subjonctif pour exprimer l'irréel ou le potentiel sont largement méconnus. On ne semble plus savoir que le subjonctif dit « d'affirmation atténuée » se met au parfait, et à la deuxième personne : *dixeris* : on dirait (volontiers). La façon de cordonner entre elles deux propositions relatives, quand le deuxième relatif n'est pas de même forme que le premier, est très généralement ignorée : si le deuxième pronom n'est pas au même cas que le premier, le relatif doit être répété, ou, mieux, repris par la forme adéquate de « *is, ea, id* » : « ces mouvements d'humeur capricieux, **qui** n'ont point de suite **et qui** n'en attendent point » : *isti leues motus quos effectus nullus consequitur neque ullum ei expectant*. Cette reprise par *is* relève du bon usage même quand le second relatif devrait être au même cas que le premier : « ce genre de crainte, *qui* est le pire, et *qui* est la crainte de... » : *timore illud genus qui pessimus,isque ne quid consillii sibi sit capiendum timor est*. (Pour « *timor illud genus* » rappelons que l'accusatif dit « adverbial », même

s'il n'est plus « productif » à l'époque classique, se justifiait encore parfaitement dans une occurrence de cette espèce)

Là aussi, le jury a tenu à graduer les sanctions. Ce n'est pas la même méprise que d'affubler un simple substantif d'un instrumental à l'ablatif (? *mensuras sole stellisque*), par ellipse, ou comme s'il s'agissait d'un participe parfait ([*tempus*] *demensum sole*) ou d'omettre le subjonctif dans une interrogative indirecte, et il y a de même une différence entre se méprendre grossièrement sur un cas ou un temps, et employer *sed* au lieu de *uero* ou *autem* ailleurs qu'après une ponctuation majeure ou une négation.

Observations particulières

Quelques expressions du texte, qui ne faisaient nullement difficulté, ont pourtant connu des fortunes diverses : « la crainte d'avoir à prendre un parti », renvoie à la peur d'avoir à se résoudre soi-même quand on est en situation de conflit ou d'adversité, plus qu'à la crainte d'avoir à « embrasser la cause de quelqu'un » dont on se voudrait le défenseur : *consilium capere* s'imposait plutôt que « *causam accipere* » : *isque ne quid consilii sibi sit capiendum timor est*.

A l'inverse, d'autres expressions, qui sont chez Alain des affectations de classicisme, comme « à distance de vue », ou « toute tragédie composée » ne pouvaient que donner à réfléchir. Dans le premier tour cité, Alain souligne un paradoxe : les malheurs tragiques sont des catastrophes effroyables, mais qui ne dérogent en rien au lot commun des malheurs qui affligent l'humanité ordinaire : leur représentation devrait donc susciter des émotions violentes. Or il n'en est rien. La subjectivité des spectateurs se trouve en effet comme neutralisée : l'éloignement dans le temps, précaution indispensable, leur permet de considérer ces *mêmes malheurs* avec le détachement qui s'attache à la contemplation « à distance » de simples « objets », au sens *étymologique* (et philosophique) de ce mot (qui traduit le grec « *pro-blēmata* ») : *Res adflictas tragoediae nobis adhibent quas quidem pati soleamus omnes, at easdem e longinquo tamen prospectas, et velut ea quae obiecta sint oculis*.

Pour ce qui est de « toute tragédie composée », le sens de l'adjectif est littéraire ou vieilli : s'agissant d'une œuvre littéraire ou artistique, il a pour synonyme « étudié », « élaboré », « travaillé », et signifie donc « (bien) composé », ou composé *selon les règles de l'art* : le *Thesaurus* cite Sainte-Beuve : « C'est [les *Mémoires d'Outre-Tombe*] le livre peut-être le plus composé de Chateaubriand » in *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, t.2, 1860, p. 437.

Certains mots-clés étaient polysémiques : leur référent pouvant renvoyer tantôt aux faits narrés, tantôt au récit qu'en font les poètes : « c'est pourquoi l'ancienne histoire plaît au théâtre » : il s'agit des faits : *res olim gestae*, et non « *antiquae fabulae* ». De même avec le mot « drame » : - a) dans l'occurrence « l'armature du drame », il s'agit non des faits accomplis dans le passé, mais du conflit dramatique tel que le (re)construit le poète, des forces et des intérêts en présence que la *structure de l'action* doit opposer si elle est (bien) « composée » : *quae in scaena agenda essent (ou sunt) semper compegit*. - b) A l'inverse, dans : « aussi faut-il que le drame soit terminé déjà dans le fait au moment où le poète nous le présente », le mot « drame » renvoie cette fois aux faits historiques accomplis servant d'argument par opposition à leur représentation ultérieure sur le théâtre : *Itaque rem oportet iam peractam euasisse eo tempore quo a poeta nobis eadem renouatur*.

Plusieurs tours relevaient du style philosophique le plus ordinaire : « l'idée de la fatalité » ne pouvait se rendre par « *fati notio* » (*i-e* : « la connaissance du destin »), mais demandait un tour comme : « *quod fatum habetur* », « ce que l'on tient pour être le destin ».

Pour « la nécessité extérieure qui presse les passions », on pouvait, bien sûr, se contenter de *necessitas*, parfaitement cicéronien, néanmoins une périphrase telle que *quod necesse est* (ou *fuit*,

avec valeur « gnomique », sous la portée de *semper*) pouvait sembler préférable. La qualification faisait également un peu difficulté : l'adjectif épithète du nom sujet exprime ici ce qui en latin déterminerait plutôt le procès (*urgere*) à la manière d'un adverbe : placer l'adjectif en position de *praedicatium* pouvait donc paraître opportun : ***semper quidem sentiendum est horas progredientes, quodque necesse fuit animos externum urgere***. Le « zeugme », ou plus simplement la variation, qui unit dans la complémentation de « sentir » deux syntagmes nominaux de structure différente, « la marche des heures » et « la nécessité qui presse », pouvait se justifier par le fait que « la marche des heures » est ressentie pendant la durée même de la représentation, alors que « la nécessité », pour sa part, agit dans tous les mondes possibles : il pouvait donc s'avérer expédient de varier aussi la construction en latin en distinguant un procès concomitant au verbe principal dans la première occurrence (par l'emploi du participe: *progredientes*), et un procès éternel dans la seconde (rendu par l'infinitif : *urgere*).

Rappelons enfin qu'il faut tâcher à rendre métaphore pour métaphore, comme en version. Ainsi « **l'armature du drame** » pouvait se rendre par : « *ea quae in scaena agenda essent semper compegit* », ou : « il importe que les passions **se dessinent sur la chaîne du temps** » par : « *refert ergo libidines conformari tamquam temporis catenis circumscriptas* ».

D'une façon plus générale, ce qui est de loin le plus préoccupant, c'est que le tour était globalement « barbare » : à l'exception de deux d'entre eux, les candidats n'ont guère montré qu'ils avaient le sens de la phrase latine. L'ordre des mots était particulièrement navrant, les candidats se réfugiant dans un calque maladroit. Rappelons avec Marouzeau que l'ordre des mots, s'il est libre en latin, « n'est jamais insignifiant ». Entre latitudes et contraintes, le système morphosyntaxique de la langue impose toujours un agencement non-quelconque de la forme de l'énoncé. Deux copies seulement témoignaient d'un certain sens de la latinité, et ont mérité de se voir attribuer un « bonus » à ce titre.

Le titre même – « Du tragique et de la fatalité » - n'a jamais été bien rendu. Presque tous les candidats se contentent de : « *De tragico fatoque* », tour inacceptable, puisque l'ablatif ne permet pas ici de distinguer s'il s'agit de *tragicus (poeta)* ou de *tragicum (genus)*.

Si les noms abstraits propres à l'usage philosophique de la langue demandaient souvent des périphrases, et si celles-ci aboutissaient à des propositions subordonnées, encore fallait-il se rappeler que dans les relatives, la moindre nuance de généralité (opération énonciative de « parcours » sur la classe entière des occurrences possibles) peut appeler le subjonctif, par opposition à l'indicatif, mode qui sert essentiellement à pointer les faits et à énoncer les constats : ainsi, « des malheurs communs » devenant : « des malheurs que nous souffrons tous communément », on peut traduire par : *res afflictas tragoediae nobis adhibent quas quidem pati soleamus omnes*. De même pour le mot « destin » pris en mention autonome : si l'on veut tourner « l'idée de destin » par « ce que l'on tient [sc. très généralement] pour être le 'destin' », la relative acceptera facilement le subjonctif : *quod fatum habeatur*. C'est encore plus vrai si la relative reflète une opinion qui ne peut appartenir à l'univers de croyance de l'auteur : « Cette avance du **temps, qui, sans tenir compte de nos désirs et de nos craintes...** » : *quod enim cum procedit quae expectemus timeamusue tempus non uidet dum eadem perficit...* Le subjonctif est en revanche nécessaire si la relative est susceptible de prendre une valeur consécutive ou causale : si « dans l'une des plus remarquables nuits de l'histoire » devient « dans une nuit *qui est* l'une des plus remarquables... » [*i-e* : elle parce qu'elle est essentiellement de nature à être l'une des plus...], on obtiendra : *illa in nocte quae una in omni memoria clarissima sit*.

Au bout du compte, on pouvait rendre ainsi ce passage d'Alain :

Tragicis rebus ut fatum intersit

Res adflictas tragoediae nobis adhibent quas quidem pati soleamus omnes, at easdem e longinquo tamen prospectas, et velut ea quae obiecta sint oculis. Quibus in fabulis quod fatum habeatur, etsi res tum magis tum minus perspicue est proposita, ea quae in scaena agenda essent semper compegit. Quare qui haec adspectant timore illud genus soluuntur, qui pessimus, isque ne quid consilii sibi sit capiendum timor est. Itaque rem oportet iam peractam euasisse eo tempore quo a poeta nobis eadem renouatur, unde fit ut res olim gestae in scaenam inductae probentur. Clari enim casus nobis praenoti sane sunt, et, tempore addito, omnia aboleta ita sunt quae ex eis euenerunt ut quo agamus satis nouerimus atque ex aetate nostro et nobismet ut ita dicam ipsis exempti esse uideamur. Quem ad modum quietis uidelicet tum satis apparent animis esse spectatores cum sedem in gradibus capiunt. Itaque est ut in omni tragoedia dum (*accurate*) composita sit tempus primam agat partem. Constat igitur, ut dixerunt, tragicis rebus opus esse tempore uno, accipe haud soluto nempe, neque sine modo, atque id etiam adtendo tempus demensum, sole praecipue atque sideribus, talibus rebus aptius uideri. Nam commodum est gladio stellas Cassium designare inclinantes, illa in nocte quae una in omni memoria clarissima sit, et semper quidem sentiendum est horas progredientes, quodque necesse fuit animos externum urgere eosque citius quam uellent maturare. Quod enim cum procedit quae exspectemus timeamusue tempus non uidet dum eadem perficit, en hoc nimirum quo sustentur quae modo tragica sint. At tragicis poetis neglegendi etiam sunt libidinis isti leues motus quos effectus nullus consequitur neque ullum ei exspectant. Refert ergo libidines conformari tamquam temporis catenis circumscriptas. Nam tragoediae cuiusuis materiam dixeris libidinibus, formam tempore fieri.

permisere sequi. Veniam te bella gerente 30
 in medias acies. Numquam tibi, Magne, per umbras
 perque meos manes genero non esse licebit.
 Abscidis frustra ferro tua pignora : bellum
 te faciet ciuile meum." Sic fata refugit
 umbra per amplexus trepidi dilapsa mariti. 35
 Ille, dei quamuis cladem manesque minentur,
 maior in arma ruit certa cum mente malorum,
 et : "Quid, ait, uani terremur imagine uisus ?
 Aut nihil est sensus animis a morte relictum,
 aut mors ipsa nihil." Titan⁴ iam pronus in undas 40
 ibat et igniferi tantum demerserat orbis,
 quantum desse solet lunae, seu plena futura est
 seu iam plena fuit : tunc obtulit hospita tellus
 puppibus accessus faciles ; legere rudentes
 et posito remis petierunt litora malo. 45
 Caesar, ut emissas uenti rapuere carinas,
 absconditque fretum classes, et litore solus
 dux stetit Hesperio, non illum gloria pulsi
 laetificat Magni : queritur quod tuta per aequor
 terga ferant hostes. Neque enim iam sufficit ulla 50
 praecipiti fortuna uiro, nec uincere tanti,
 ut bellum differret, erat⁵.

Lucain

Notes :

1. Cn. Pompeius Magnus.
2. Iulia, fille de César et première épouse de Pompée, mourut en donnant le jour à un fils.
3. Cornelia, seconde épouse de Pompée. Elle était auparavant l'épouse de Crassus, qui avait été tué en combattant contre les Parthes à Carrhae, en 53 av. J.-C.
4. Titan, une des appellations mythologiques du soleil.
5. Hexamètres dactyliques.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION LATINE

Etabli par monsieur Philippe MOREAU

Le jury a eu à prendre en compte dix copies, dont une largement incomplète, l'autre légèrement. Le texte (52 hexamètres dactyliques, 344 mots, dont un nombre important de noms propres) a donc visiblement paru long à une partie des candidats. Il était en fait de module équivalent au texte de prose de l'an dernier (332 mots).

Les notes attribuées sont les suivantes : 12,5, 10, 8, 6,5, 5, 4,5, 3, 2,75, 2 et 0,75, soit une moyenne de 5,5 sur 20. Ce nombre restreint de copies interdit une analyse statistique, mais quelques remarques empiriques ne seront pas inutiles : deux copies obtenant une note égale ou de peu supérieure à la moyenne constituent un résultat acceptable s'agissant d'un concours exigeant, mais impliquent aussi l'absence de copie excellente. Les notes de 8 et 6,5 sont celles de candidats moyens, dont la version latine n'est pas le point fort. Les trois dernières copies attestent en revanche une préparation nettement insuffisante à l'épreuve. Les notes extrêmes attribuées à la session de 2010 (11 et 0,25) sont proches de celles de cette année, mais la moyenne de 6,68 était supérieure.

Le texte proposé aux candidats était un extrait du *Bellum civile* de Lucain, aussi appelé *Pharsalia*, tiré du chant III, dont il constitue le début. L'épopée historique de Lucain narre les événements de mars 49 : César, entré en Italie avec ses légions le 12 janvier, repousse Pompée et ses troupes vers le sud et l'oblige à s'embarquer pour la Grèce au port de Brindes. Lucain ne s'interdit pas quelques éléments de merveilleux épique, dont ici un songe : l'âme de Lulia, fille de César et épouse de Pompée, apparaît à son ancien mari, l'invective, le menace et lui prédit un avenir de combats. Selon la tradition épique, la narration prise en charge par le poète alterne avec des discours prêtés aux personnages (Lulia, Pompée).

Vers 1-7

1-2 Le groupe *uelis cedentibus* est le complément au datif de *incumbens*.

2 L'adjectif de position spatiale *medium*, déterminant en tant qu'épithète l'adjectif substantivé *profundum*, constitue avec lui un syntagme signifiant : « le milieu de la mer, la haute mer ».

3 *Omnis* détermine *nauita*.

5-7 *Dum ... cernit* : « aussi longtemps qu'il distingue » ; du verbe de vision dépendent quatre infinitives dont les sujets sont *portus*, *litora*, *cacumen* et *montis* (forme d'accusatif masculin pluriel d'un nom faux imparisyllabique) et le verbe, *uanescere*.

5 *Patrios portus* est sans doute un pluriel poétique, se référant à l'unique port de Brundisium ; l'adjectif *patrius* renvoie ici à *patria*.

6-7 *Tectumque cacumen ... nubibus* : le participe parfait *tectum* est déterminé par un complément du verbe passif, *nubibus* ; *tectum cacumen ... nubibus* et *dubios ... montis* peuvent constituer un hendiadyn : « la cime couverte de nuage des monts indistincts ».

Lorsque l'Auster poussa la flotte en avant, pressant sur ses voiles qui cédaient sous lui, et que les esquifs agitèrent la haute mer, chaque matelot avait les yeux fixés sur les flots de la mer Ionienne. Seul, Magnus ne détacha pas ses regards de la terre d'Hespérie, aussi longtemps qu'il voyait s'effacer les ports de sa patrie, les rivages qui ne s'offriraient jamais plus à ses regards, une cime couverte de nuages et des collines indistinctes.

Vers 8-11

8 *Inde* a le sens temporel de son composé *deinde*.

8 *Cedere* construit avec le datif a le sens de « céder à, ne pas résister à ».

9-10 *Imago* et *lulia*, au nominatif, sont l'un sujet, l'autre, apposition.

10-11 *De uisa* (parfait avec ellipse de *est*), verbe principal au passif qui signifie, comme

presque toujours, « sembler » et non « être vu », dépendent deux propositions infinitives de construction personnelle dont les verbes sont *tollere et stare*.

10 *Hiantis*, accusatif féminin pluriel, cf. 7 *montis*.

11 *Furialis* est un adjectif apposé à *Iulia*.

11 *Sepulchrum* est une métonymie pour *bustum*, « bûcher » (cf. *accenso*) : l'ablatif a une valeur de lieu.

Puis les membres las du général s'abandonnèrent à la torpeur du sommeil. C'est alors qu'il lui sembla que Julie, apparition pleine d'une terrible horreur, dressait sa tête sinistre au travers d'une crevasse de la terre et se tenait, telle une Furie, au-dessus de son bûcher ardent.

Vers 12-19

12-13 Les ablatifs *sedibus Elysiis campoque* dépendent d'*expulsa*, mais les accusatifs *ad Stygias tenebras manesque nocentis* (accusatif féminin pluriel en *-is* d'un participe présent, faux imparisyllabique) dépendent de *trahor*; *sedibus Elysiis campoque piorum* est probablement un hendiadyn.

14 *Post ciuile bellum* ne veut pas dire « après la guerre civile » (ce qui signifierait qu'elle est terminée, alors qu'au moment où Pompée quitte l'Italie, elle ne fait que commencer), mais « depuis la guerre civile ».

14-15 *Tenentis*, accusatif féminin pluriel (cf. 7 *montis*, 10 *hiantis* et 13 *nocentis*).

15 *Quaterent* est en prolepse devant le pronom relatif *quas*, et l'antécédent *lampadas* a été attiré dans la relative ; le subjonctif *quaterent* donne à la relative la valeur d'une circonstancielle de but.

15 *Vestris armis* est un ablatif-locatif sans préposition, comme il est fréquent en poésie, et *arma* a la valeur métonymique de « armées, troupes ».

16 *Acherontis adusti* : Lucain fait de ce fleuve infernal un fleuve de feu, comme son affluent le Phlégéthon. On ne peut comprendre « brûlé par le soleil », celui-ci ne pénétrant pas aux Enfers.

17 Le passif *laxantur* a pour sujet le neutre pluriel *Tartara*, et *in + acc. multas poenas* exprime la destination, le but visé.

18-19 Le datif *operi* dépend de *sufficiunt*.

18 *Dextra properante* est un ablatif absolu, comme le montre la terminaison en *-e* de l'ablatif du participe présent, déterminant un nom féminin d'inanimé ; il ne peut s'agir ni d'un ablatif instrumental, ni d'un ablatif de qualité ; la valeur de cet ablatif absolu est concessive : « bien que leur main droite s'active ».

Chassée des demeures élyséennes, plaines des mânes irréprochables, je suis entraînée, depuis la guerre civile, vers les ténèbres du Styx et les mânes coupables. J'ai vu de mes yeux les Euménides tenir en main des torches pour les agiter dans vos rangs. Le nocher de l'Achéron enflammé prépare d'innombrables esquifs ; on élargit le Tartare pour de nombreux châtiments ; c'est à peine si les Sœurs toutes réunies, bien que leur dextre s'affaire à la tâche, font face à la besogne et les fils de trame épuisent les Parques qui les tranchent.

Vers 20-27

20 *Coniuge me* est un ablatif absolu à valeur temporelle : « du temps que j'étais ton épouse ». Rendre *Magne* par « mon grand » est oublier que l'adjectif qualificatif est devenu le *cognomen* de Pompée, et convient bien peu au ton soutenu de l'épopée.

21 *Toris* (pluriel poétique) est un ablatif complément du verbe passif *mutata est* ; *torus*, « couche nuptiale », est employé par métonymie pour désigner le nouveau mariage conclu entre Pompée et Cornelia : « ton mariage a changé ton destin ».

22 *Damnata* est construit ici librement avec un infinitif, *detrahere*.

22 *Potentis* (accusatif masculin pluriel d'un adjectif faux imparisyllabique, cf. 7, 10, 13 et 14) détermine *maritos*.

23 *Tepido ... busto* est un ablatif-locatif. L'indication de lieu (« sur mon bûcher funèbre encore tiède ») prend valeur temporelle (« alors que mon mon bûcher funèbre était encore tiède »).

25-27 *Dum* + subjonctif *liceat, sit, teneat*, exprime la condition restrictive, « pour peu que, pourvu que, à la seule condition que ».

25 Dans *dum non securos liceat mihi rumpere somnos, non* n'est pas « négation de phrase » et ne porte pas sur le verbe *liceat*, mais « négation de mot » et ne porte que sur le seul adjectif *securus*, comme le montre sa place (même si l'argument n'a pas valeur absolue dans un texte poétique).

Durant notre union, Magnus, tu as célébré de joyeux triomphes. Une couche nouvelle a changé ta Fortune : Cornelia, ma rivale, condamnée à entraîner toujours ses puissants maris à leur perte, t'a épousé sur mon bûcher encore tiède. Qu'elle s'attache à tes enseignes dans les guerres, sur les flots, soit, pourvu qu'il me soit permis d'interrompre ton sommeil troublé, qu'il n'y ait nul instant libre pour vos amours et que César obsède tes jours, et Julie tes nuits.

Vers 28-34

28 *Obliviva* est un pluriel poétique.

29 *Silentum*, forme de génitif pluriel du participe présent actif *silens, entis*, parallèle à la forme attendue pour un faux imparisyllabique, *silentium*, et employée ici pour raisons métriques ; *silentes* est une désignation poétique fréquente des âmes des morts. Le pluriel *reges* ne correspond pas à une pluralité d'individus masculins, mais à l'association d'un individu masculin et d'un individu féminin (Pluton et Proserpine). On ne traduit donc pas « les rois », mais « les souverains ».

31-32 *Licet per* + accusatif d'un nom d'animé ou d'inanimé : « il est permis par ».

31-32 *Tibi ... genero non esse licebit* : l'accord de l'attribut *genero* se fait par attraction avec *tibi* (cf. l'accord de l'adjectif *otioso* dans Cic., *Tusc.* : *licuit esse otioso Themistocli*, « il était loisible à Thémistocle de vivre loin des affaires »). Iulia proclame donc que, malgré la mort qui a rompu leurs liens conjugaux, Pompée ne cessera jamais d'être le gendre de César.

33 *Abscidis* est un présent de l'indicatif à valeur conative : « tu essaies de rompre ».

33 *Pignora*, dans la langue soutenue, désigne les « gages d'affection » que se donnent mutuellement les époux, c'est-à-dire leurs enfants communs, qui garantissent la permanence de leur union, et aussi, plus généralement, les liens familiaux.

34 *Fata*, participe parfait du déponent *for, faris, fari, fatus sum*, apposé au sujet de *refugit, [Iulia]* ; l'adverbe *sic* détermine *fata*.

L'oubli que donnent les rives du Léthé ne m'a pas fait perdre le souvenir de ta personne, mon époux, et les souverains des morts silencieux m'ont permis de te suivre. Je viendrai au milieu des combats, quand tu feras la guerre. Jamais, Magnus, les Ombres ni mes mânes ne te permettront de cesser d'être un gendre. C'est en vain que tu essaies de trancher de ton arme les liens de famille : la guerre civile te rendra à moi. » Telles furent ses paroles, puis son ombre, échappant aux embrassements de son époux tremblant, s'enfuit.

Vers 36-45

37 La scansion | *maior in* | *arma ru|it cer|ta cum* | *mente ma|lorum* | montre que *certa* (avec -a long) est un ablatif déterminant *mente* ; *certus* se construit avec un génitif, quand il a le sens de « certain de quelque chose ». *Certa cum mente malorum* ne signifie donc pas « prêt aux calamités, résolu face à elles », mais « assuré de leur venue, n'en doutant pas ».

37 *Maior* fait jeu de mots avec le *cognomen Magnus* : Pompée est en quelque sorte « plus grand que lui-même ».

38 *Quid*, accusatif de relation du pronom interrogatif neutre, adverbialisé au sens de

« relativement à quoi, en quoi, pourquoi ? »

39 *Nihil ... sensus*, pronom neutre + génitif partitif d'un substantif, *sensus, us, m.*, « aucune forme de conscience ».

39 *A morte*, ablatif temporel exprimant le point de départ d'un processus.

42 *Desse* = *deesse*.

43 *Seu iam plena fuit* : le *perfectum* a ici sa pleine valeur d'accomplissement et d'achèvement : « elle a été pleine », donc « elle a cessé de l'être ». « Qu'elle soit déjà pleine » est donc erroné.

44-45 *Legere* et *petierunt* sont des pluriels impersonnels, on évitera de les rendre par « ils », qui renverrait, dans la traduction, au sujet de la phrase précédente.

45 *Litora*, pluriel poétique.

Quant à lui, bien que les dieux et les mânes le menacent d'une défaite, plus Grand encore, il court à la guerre, en pleine conscience des malheurs qui l'attendent, et dit : « Pourquoi suis-je terrifié par la vision d'une apparition sans réalité ? Ou bien après la mort il ne reste aux âmes aucune forme de conscience, ou bien la mort elle-même n'est rien. » Titan déjà, inclinant sa course, pénètre dans les ondes et avait fait plonger une part de son globe incandescent égale à celle qui manque toujours à la lune quand elle va être pleine ou a déjà cessé de l'être. Alors une terre hospitalière offrit aux vaisseaux un accès aisé. On enroula les drisses, on coucha le mât, puis on gagna le rivage à force de rames.

Vers 46-52

46 *Vt uenti rapuere carinas emissas* : le latin subordonne fréquemment un processus, exprimé par un participe apposé, ici *emissas*, à un autre, exprimé par le verbe conjugué, *rapuere*, alors que le français a tendance à coordonner les expressions des deux processus.

47 *Fretum*, synonyme de *mare* dans la langue poétique.

47 *Abscondo* a deux parfaits : *abscondi* et *abscondidi* ; *abscondit* est ici un parfait.

47-48 *Gloria pulsi ... Magni* : ce groupe substantif + participe apposé est l'équivalent d'un groupe français composé d'un nom abstrait (correspondant au participe) et d'un complément du nom (correspondant au substantif latin), cf. l'expression *Sicilia amissa*.

51-52 *Tanti*, adverbe d'estimation, avec *erat*, dont le sujet est l'infinitif *uincere*.

52 *Vt differret*, subordonnée de condition et de concession, « à supposer que ».

Quand on lança les esquifs, que les vents les entraînaient, que la mer eut ôté la vue de la flotte et que César resta le seul général sur le sol de l'Hespérie, la gloire d'avoir mis Magnus en fuite ne le réjouit pas : il déplore que ses ennemis lui tournent le dos, en toute sécurité, sur la mer. Car aucun succès ne suffit plus désormais à ce héros dans son élan et il n'accordait pas grand prix à la victoire, pour peu qu'elle différât la guerre.

Le jury est parfaitement conscient de proposer aux candidats des textes difficiles : telle est la règle du jeu de ce concours, et il ne s'étonne ni, encore moins, ne s'indigne de voir que certains achoppent parfois sur des constructions syntaxiquement complexes (ainsi, 41-43 : *tantum demerserat orbis / quantum desse solet lunae, seu plena futura est / seu iam plena fuit*), ou sur des *sententiae* recherchées et excessivement subtiles (p. ex. 31-32 *numquam tibi, Magne ... genero non esse licebit*) : les candidats qui parviennent à surmonter ces difficultés font, au contraire, la preuve de leurs qualités de latiniste. En revanche certaines erreurs ne devraient pas être commises dans un concours de ce niveau : confondre l'ablatif *coniuge me* (v. 20) avec le vocatif *coniunx mi* ou le datif *coniugi meo*, ou prendre *faciet* (v. 34) pour un subjonctif, ou le parfait *fecere* (v. 29) pour un futur antérieur, le participe parfait *tuta* (v. 49) pour l'adjectif indéfini *tota*, rapporter le génitif *hiantis* au nominatif *Iulia* (v. 10), puisque ces erreurs soit reposent sur une ignorance, qui serait surprenante, de la morphologie de base, soit attestent que la tension propre au travail en temps limité fait perdre les

réflexes acquis par une pratique constante de l'exercice de traduction. C'est en effet par cette pratique constante que les candidats peuvent parvenir à maîtriser l'exercice. Le jury n'ignore nullement que les conditions de préparation au concours sont très inégales selon les établissements. C'est pourquoi il met à la disposition des candidats des traductions commentées des versions proposées lors des concours précédents, telle celle qui est ici offerte à leur jugement critique, loin de toute ambition stylistique, avec le seul objectif de rendre compte du sens littéral du texte.

4. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ORALES

RAPPORT SUR L'EXPLICATION FRANÇAISE SUR TEXTE AU PROGRAMME

Etabli par monsieur Jean-Marc CIVARDI

Rappel : le candidat est interrogé par tirage au sort sur un passage de l'un des auteurs au programme, qu'il prépare pendant 2 heures. A la fin de son exposé, il doit répondre à des questions de grammaire française qu'il n'a pas préparées (partie de l'épreuve qui est l'objet d'un rapport ci-après) ; ces questions ont pour objet d'approfondir tel ou tel aspect de son explication et peuvent recouvrir tout le domaine de la linguistique et de la stylistique : morphologie, phonétique, versification, lexicologie, syntaxe, pragmatique, etc. La moyenne générale de l'explication de texte (donc sans la question de grammaire, voir ci-après) se monte à : 10,75 / 20 (échelle des notes : 8 / 9 / 10 / 13 / 15).

Textes proposés :

Montaigne, *Les Essais*, I, 26, p. 329 (« Il se tire une merveilleuse clarté... ») – 330 (« ... selon leur juste grandeur. »).

—, I, 40, p. 460 (« Sur ce sujet de lettres... ») – 461 (« ... à qui je me suis le plus donné. »).

Racine, *Britannicus*, III, 8, v. 1043-1078.

—, *Mithridate*, IV, 5, v. 1383-1421.

Crébillon fils, *Lettres de la marquise de M*** au comte de R****, lettre LXVII, p. 214 (« Infortunée que je suis !... ») – 215 (« ... le jour ne le dissipe point. »).

Aloysius Bertrand, *Gaspard de la nuit*, « Un rêve » (III, 7).

Alain Robbe-Grillet, *Les Gommages*, III, 3, p. 161 (« Revenu sur ses pas,... ») – 162 (« ... en petits cubes. »)

—, *La Jalousie*, p. 193 (« Cinq ou six phrases sont alors échangées... ») – 195 (« ... pas de mélodie, pas de rythme. »).

Le jury se réjouit que l'épreuve soit dans l'ensemble bien maîtrisée (gestion du temps, structuration de l'explication, débit du candidat) et d'un niveau correct mais tient à rappeler et prodiguer quelques conseils pour améliorer les prestations. Un commentaire linéaire avait été recommandé lors de la réunion des admissibles. Les candidats doivent aussi être conscients que le jury tient compte de la (relative) différence de difficulté entre les textes ou les auteurs. Les extraits en prose, les poèmes proposés peuvent aussi bien être des passages connus que d'autres moins présents dans les anthologies.

L'introduction doit s'en tenir à l'essentiel, c'est-à-dire situer le passage, indiquer ce qui est nécessaire à la compréhension du texte, de l'intrigue, des personnages. Le jury n'a pas eu à subir de longs développements d'histoire littéraire, ce qui est à bannir absolument.

La lecture a été correcte mais le jury aurait aimé plus de variété dans le débit ou plus de ton pour certains textes. Un passage de Robbe-Grillet ne se prête certes pas facilement à des jeux d'intonations mais une scène de Racine ou une lettre pathétique de la marquise de *** se doit d'être lue autrement que de manière monocorde. L'alexandrin n'a jamais été un simple ronronnement. Montrer les effets d'accélération, de surprise, par exemple dans un poème, c'est anticiper sur le commentaire. Ce moment de l'épreuve peut d'ailleurs être un moyen d'évacuer le trac pour le candidat.

Il ne faut pas oublier de présenter le plan du passage à expliquer. Le choix de celui-ci n'est pas arbitraire, même s'il s'agit d'un « découpage » proposé par le jury, même si Montaigne procède « par sauts et gambades » dans ses développements. Et suivre soi-même un plan rigoureux et repérable

tout au long du commentaire, c'est montrer que l'on avance de manière cohérente et que l'on tient compte de son auditoire, qualité essentielle pour un futur professeur.

Concernant le commentaire proprement dit, le jury a pu constater que les candidats avaient préparé soigneusement l'épreuve et qu'ils connaissaient bien les œuvres au programme — l'échelle des notes le prouve. Cependant, comme pour l'écrit, le jury regrette la méconnaissance des points de vue critiques les plus importants, voire célèbres, sur les auteurs ou les œuvres précises. Il ne s'agit en aucun cas de faire étalage de fiches de préparation ou de notices encyclopédiques — ce qui serait un grave défaut inverse—, mais, sur Montaigne et Racine entre autres, les apports des grands écrivains ou de la critique du XX^e siècle ne peuvent qu'aider les candidats à mieux comprendre et expliquer les textes au programme. Lors de la préparation du concours, s'en tenir à l'introduction de l'édition de référence, quelle que soit la qualité de son rédacteur, n'est pas suffisant et devient dommageable par manque de confrontations avec d'autres points de vue. Cela peut être utile également pour étayer une conclusion. Tous les types de lecture critique sont les bienvenus à partir du moment où ils s'appuient sur le texte et l'œuvre.

Le jury en tout cas n'a pas eu à subir de jargon et a noté que les candidats maîtrisaient correctement le vocabulaire de la rhétorique et de la stylistique, si ce n'est un abus de l'aposiopèse, souvent relevée mais pas toujours à bon escient. Parmi les maladresses qui ont été remarquées, en voici quelques-unes. Il arrive que le candidat repère un aspect essentiel du passage et l'énonce dès le début (par exemple le pathétique) mais qu'ensuite il ne l'exploite pas dans son explication. À l'inverse, il ne faut pas forcer le sens des textes ; dans le célèbre passage sur le distributeur automatique (*Les Gommages*), A. Robbe-Grillet prend certes ses distances avec une tradition romanesque de la description, voire la pousse à l'extrême, mais il est difficile d'affirmer que nous sommes en présence d'une « parodie » du roman réaliste incarné par Zola. D'un autre côté, le candidat doit être conscient qu'il ne peut omettre d'expliquer certaines formulations (*Britannicus*, v. 1054, c'est Néron lui-même qui parle : « Néron de vos discours commence à se lasser. » ; cf. de plus v. 382 « Narcisse, c'est est fait, Néron est amoureux ») : il est sûr sinon que le jury y reviendra au cours de l'entretien. Pour ce qui est de la correction de l'expression (très importante dans un concours de recrutement), parler de « météo » à l'occasion d'une étude de Montaigne est non seulement familier mais aussi peu approprié. Employer « mais néanmoins » n'est que le reflet d'une redondance inutile que l'on entend trop souvent hélas. Le jury recommande aux candidats une grande attention en ce domaine tout au long de l'oral. Il est également attendu que le candidat ne reste pas constamment plongé dans ses notes lors de l'épreuve.

La conclusion ne doit pas être négligée. Comme à l'écrit, elle doit rappeler les points importants du commentaire ainsi que l'intérêt ou l'originalité du texte, avant d'ouvrir sur une perspective plus large, autour de l'auteur, du genre, de l'histoire littéraire, etc.

Pour finir, rappelons que, après le commentaire du candidat, les questions ont pour but de corriger une erreur, mais aussi d'approfondir la réflexion, de faire repérer ou préciser une nuance ou un point qui n'a pas été mentionné, etc. ; en aucun cas, le candidat n'a affaire à des « colles ». Évidemment, pour qui sait faire preuve de culture littéraire mais aussi de connaissances dans d'autres domaines esthétiques, la note s'en trouve améliorée.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE ASSOCIÉES À L'EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS AU PROGRAMME

Etabli par madame Laure HIMY-PIERI

Il est rappelé que les questions de langue posées à la suite de l'explication de texte ne sont pas portées sur le sujet, et que le candidat ne les prépare donc pas. Elles sont improvisées – ce qui n'empêche naturellement pas le candidat de réfléchir avant de répondre. Sont donc testées à ce stade du concours moins la nature et l'étendue des connaissances, que la capacité à mobiliser rapidement les éléments de réponse appelés par la question.

Les questions sont la plupart du temps suscitées par l'explication de textes elle-même, au cours de laquelle l'utilisation des connaissances linguistiques est souvent précieuse. Le jury revient alors volontiers sur tel point de langue qui aura été convoqué par la candidat, et qui demande à être développé, nuancé, ou rectifié.

A titre indicatif, on a pu poser aux candidats les questions suivantes :

- identification de formes verbales
- justification de l'emploi de tel mode ou de tel temps dans un contexte précis
- description du système interrogatif à partir d'un vers de Racine
- analyse et repérage de formes de dislocation
- description syntaxique du « style coupé » sur quelques lignes de Montaigne
- analyse métrique et rythmique d'un vers de Racine
- repérage et description des éléments syntaxiques créant le rythme de la prose de Bertrand.

RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE OPTION A, Ancien français ou Français moderne

Etabli par monsieur Roger BELLON et madame Laure HIMY-PIERI

A l'issue des épreuves écrites de la session 2011, les trois candidats ayant choisi l'option A ont été admissibles ; deux d'entre eux ont tiré un sujet d'ancien français, le troisième un sujet de français moderne.

Les sujets d'ancien français étaient des questions de syntaxe très classiques : il était demandé d'étudier en une réponse composée l'emploi des modes nominaux (infinitif et participe) du verbe dans les vers 97 à 176 du *Songe en complainte* et l'emploi des pronoms personnels (sujets et régimes) dans les *Ballades* CXIII, CXIV et CXV.

Il convient de rappeler ici que la nature des questions posées à l'oral est la même que celle des rubriques de l'épreuve écrite, à l'exception de la traduction : phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire : une question sur la morphologie du présent de l'indicatif était tout à fait possible pour les textes de Charles d'Orléans, comme une question sur la morphologie de l'adjectif qualificatif sera tout à fait pertinente sur le texte de Bérout.

L'exposé de linguistique médiévale nécessite, le jury se doit de rappeler cette évidence, une bonne compréhension de l'oeuvre au programme, sans quoi les formes ne peuvent être ni reconnues ni correctement interprétées. Si la correction des copies démontre que certains des candidats de l'option A sont confrontés à une matière qu'ils ne maîtrisent qu'en partie, les leçons entendues, de ce point de vue, attestent d'une connaissance approfondie du texte au programme. S'agissant d'un texte de moyen français le jury attendait une mise en perspective cohérente des spécificités de cette langue, en particulier pour les formes en *-ant*, mais cette mise en perspective diachronique ne peut se faire sans une parfaite maîtrise de la méthode : il s'agit de relever les formes concernées, de les classer et de les analyser.

Pour les deux exposés, le relevé ne posait pas de problèmes et il a été correctement effectué à deux exceptions près : la forme *en mon dormant* (SN, 106) n'a pas été intégrée dans la catégorie des participes présents substantivés et la forme *recreu* (111) a été à tort classée comme un adjectif verbal.

S'agissant du classement, pour les modes nominaux le candidat a convenablement séparé les formes d'infinitif et celles de participes, présents ou passés ; pour les pronoms personnels (PP), le seul plan pertinent repose sur l'opposition des fonctions (et partiellement des formes) : pronoms personnels sujets (PPS) et pronoms personnels régimes (PPR). Pour les PPS il convient bien sûr de parler des cas de non-expression, encore fréquents dans la langue du XVe siècle. Pour les PPR l'opposition est d'abord d'ordre morphologique, entre formes faibles et formes fortes, puis d'ordre syntaxique, entre emploi conjoint (postposé ou antéposé) et emploi disjoint.

L'analyse des formes d'infinitif a été convenablement conduite et le candidat a bien montré l'élasticité des emplois, depuis l'infinitif lexicalisé jusqu'à l'infinitif noyau d'une proposition dite infinitive. Pour les emplois du participe, l'essentiel a été dit, mais le candidat aurait pu mieux mettre en évidence la spécificité de la langue médiévale : variabilité du participe présent ou emploi du gérondif sans *en* ; l'exposé aurait ainsi abouti à une réflexion, illustrée par le corpus d'étude, sur la terminologie grammaticale. Pour les PPR, l'analyse du candidat a souffert, quoique reposant sur un classement cohérent, d'un oubli majeur : il fallait bien expliciter ce qui constitue la base du système médiéval ; la forme faible de PPR ne peut s'appuyer que sur un verbe conjugué, d'où la remontée de la forme faible du PPR régie par un infinitif devant le verbe conjugué (le tour *on ne se puet fier* - CXIII, 4 – est analysé à tort comme un « détachement du PPR »), tout en montrant que la construction moderne (*on ne peut se fier*) apparaît déjà dans le texte de Charles d'Orléans : *me mocquant, je les monstre* (CXIII, 23). Pour les PPS le candidat n'a pas su exploiter une opportunité de son corpus d'étude : l'opposition

entre l'emploi disjoint des formes de PPS, emploi typique de l'ancien français : **Je**, *qui suis Fortune nommee*, / *Demande la raison* ... (CXIII, 1-2) et l'emploi moderne : **Moy**, *Fortune*, **je** *parleray* (CXV, 2). L'analyse des occurrences de non-expression du PPS, malgré des remarques judicieuses sur l'omission dans les propositions subordonnées, est entachée d'une confusion sur la loi rythmique, la conjonction de coordination étant considérée à tort comme entraînant la postposition (et le plus souvent la non-expression) du PPS. On le voit, dans le cas d'un corpus fourni, le jury n'exige pas une analyse détaillée de chaque occurrence : c'est au candidat de bien distinguer l'accessoire de l'essentiel pour présenter un exposé construit, en regroupant les occurrences similaires, sans s'attarder sur les constructions simples, pour repérer et analyser les occurrences intéressantes ou les constructions problématiques.

Par ces remarques, la commission de linguistique encourage les candidats au travail d'analyse grammaticale du texte et espère apporter une aide à ceux qui préparent le concours de 2012 ; le texte au programme, le *Tristan* de Béroul, promet de riches et belles études sur les spécificités graphiques, morphologiques et syntaxiques de la langue de la seconde partie du XIIe siècle.

RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE OPTION B, Latin ou Grec

Etabli par monsieur Alain BLANC, madame Isabelle BOEHM et monsieur Romain GARNIER

Déroulement de l'épreuve. Au début de l'épreuve, le candidat tire au sort un sujet qui peut être de linguistique grecque ou de linguistique latine (ce tirage au sort, propre à l'épreuve, n'a rien à voir avec celui qui a lieu au début de la session d'oral et qui détermine la répartition des langues grecque et latine entre les deux épreuves d'explication sur programme et d'improvisé). Cette épreuve a changé cette année, puisqu'elle comporte deux volets, comme il a été rappelé *supra*, dans la partie générale de description des épreuves : un premier volet est consacré à la leçon de linguistique proprement dite, un second à la partie "Agir en fonctionnaire et de manière éthique et responsable".

Après une préparation de **TROIS** heures (pendant laquelle il dispose des dictionnaires Bailly, Magnin-Lacroix et Gaffiot), le candidat présente sa leçon pendant **35** minutes et répond ensuite, pendant **25** minutes, aux questions du jury visant à reprendre ce qui a été dit et à approfondir la question. Pendant les **35** minutes d'exposé, le candidat doit commencer par développer la question de linguistique à traiter, sans dépasser **25** minutes. Puis il doit poursuivre en traitant le second volet de la question pendant **10** minutes maximum. Le jury intervient ensuite en instaurant un dialogue avec le candidat. Un entretien de **15** minutes maximum porte sur la leçon de linguistique proprement dite, qui est suivi de **10** minutes pour le second volet de l'épreuve.

Conseils. Le jury attend du candidat d'honnêtes connaissances philologiques, telles que celles que l'on trouve dans les ouvrages fondamentaux, assorties des mises à jour qui sont le plus largement diffusées. Un bon candidat saura définir et maîtriser précisément les notions qu'il utilise, éventuellement réfléchir aux problèmes que tel ou tel point peut poser. D'une manière générale cette année les candidats ont bien lu l'intitulé du sujet qui leur était proposé et sont entrés sans difficulté dans le vif du sujet, du moins pour ce qui concerne la première partie de la leçon. Nous avons donc l'impression que les conseils prodigués par le jury l'année dernière ont été entendus !

Le jury attend aussi de la part d'un futur enseignant de la clarté dans le développement de l'exposé dès l'introduction avec un plan que puisse aisément suivre le jury. Les candidats ont sur ce point aussi été cette année bien meilleurs que l'année dernière. Ajoutons qu'ils ont d'une manière générale su gérer leur temps, malgré les nouvelles contraintes de cette épreuve orale. La seconde qualité attendue est un examen précis d'exemples pertinents du texte. Selon la longueur du texte et sa richesse par rapport à la question posée, le candidat doit savoir choisir un groupe d'exemples pertinents ou au contraire être rigoureusement exhaustif. Sur ce point aussi le jury a tout lieu de constater de nets progrès chez les candidats cette année. Quant à l'utilisation du tableau que les candidats ont à leur disposition, elle doit être faite en pensant bien à son utilité pour... des élèves ! Il s'agit donc de sélectionner ce qui est utile et d'être rigoureux dans la notation des formes : les mots grecs accentués, les reconstructions clairement signalées, les longueurs vocaliques précisées, en particulier en latin, bien sûr.

La réussite à cette épreuve tient, nous le répétons, à un entraînement tout au long de l'année. Les exigences sur le plan des connaissances, de la rigueur et de la clarté sont les mêmes à l'écrit et à l'oral.

En ce qui concerne le second volet de l'épreuve, nous renvoyons au rapport spécifique qui suit, en soulignant simplement pour les futurs candidats qu'il faut absolument essayer de ne pas se contenter de généralités et essayer d'utiliser des exemples concrets. Même si dans bien des cas les candidats n'ont pas encore l'expérience de l'enseignement, ils ont assez d'élèves, d'enseignants et d'informations autour d'eux sur les questions pédagogiques et la place de l'enseignement des langues anciennes au collège et au lycée aujourd'hui pour pouvoir répondre de manière un tant soit peu précise. Nous les encourageons à faire preuve de curiosité et à poser quelques questions au sein de

la communauté enseignante et scolaire qui les entoure pour préparer ce volet de l'épreuve.

Sur les 5 candidats admissibles de l'option B, 2 ont tiré un sujet de linguistique grecque et 3 un sujet de linguistique latine. La moyenne des exposés est de 14 (10,36 en 2010, 9,44 en 2009, 10,2 en 2008, 9,875 en 2007, 9,68 en 2006). Les notes obtenues sont (/20) : 10 ; 12 ; 15 ; 16 ; 17. Le jury a salué la qualité des prestations orales, qui sont en moyenne meilleures que l'année dernière ; le second volet de l'épreuve n'a nui à aucun des candidats, mais, il faut le préciser, les bonnes notes ne doivent rien, de leur côté, à la qualité toute relative du second volet de l'épreuve.

Sujets de linguistique grecque :

- Hérodote, II, c. 107-108

Les formes du thème *so- / *to- et les formes qui contiennent ce thème : morphologie, valeurs et emplois.

"Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable"

Aussitôt après votre exposé de linguistique, vous présenterez un exposé de dix minutes. Vous vous interrogerez, de façon libre et ouverte, sur les problèmes éthiques auxquels, devant des élèves divers, à l'occasion de l'étude de cette œuvre, et plus particulièrement - si possible - à l'examen du passage proposé ci-dessus :

- un professeur pourrait éventuellement se trouver confronté ;
- et / ou auquel il pourrait les sensibiliser.

Vous pourriez par exemple vous interroger sur l'étranger et sur l'altérité chez Hérodote.

- Achille Tatius, *Le Roman de Leucippé et Clitophon*, II, c. 5

L'expression linguistique de la personne.

"Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable"

Aussitôt après votre exposé de linguistique, vous présenterez un exposé de dix minutes. Vous vous interrogerez, de façon libre et ouverte, sur les problèmes éthiques auxquels, devant des élèves divers, à l'occasion de l'étude de cette œuvre, et plus particulièrement - si possible - à l'examen du passage proposé ci-dessus :

- un professeur pourrait éventuellement se trouver confronté ;
- et / ou auquel il pourrait les sensibiliser.

Vous pourriez par exemple vous interroger sur le problème de la décence dans la lecture de certains passages de ce roman.

- Sujets de linguistique latine :

- Plaute, *Rudens*, v. 593-614.

Le -i- long dans le passage.

"Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable"

Aussitôt après votre exposé de linguistique, vous présenterez un exposé de dix minutes. Vous vous interrogerez, de façon libre et ouverte, sur les problèmes éthiques auxquels, devant des élèves divers, à l'occasion de l'étude de cette œuvre, et plus particulièrement - si possible - à l'examen du passage proposé ci-dessus :

- un professeur pourrait éventuellement se trouver confronté ;

- et / ou auquel il pourrait les sensibiliser.

- Pétrone, *Satiricon*, c. 89, 7-28.

Morpho-syntaxe des adjectifs.

"Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable"

Aussitôt après votre exposé de linguistique, vous présenterez un exposé de dix minutes. Vous vous interrogerez, de façon libre et ouverte, sur les problèmes éthiques auxquels, devant des élèves divers, à l'occasion de l'étude de cette œuvre, et plus particulièrement - si possible - à l'examen du passage proposé ci-dessus :

- un professeur pourrait éventuellement se trouver confronté ;

- et / ou auquel il pourrait les sensibiliser.

- Ovide, *Métamorphoses*, XIV, v. 805-824.

Les thèmes de perfectum : morphologie.

"Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable"

Aussitôt après votre exposé de linguistique, vous présenterez un exposé de dix minutes. Vous vous interrogerez, de façon libre et ouverte, sur les problèmes éthiques auxquels, devant des élèves divers, à l'occasion de l'étude de cette œuvre, et plus particulièrement - si possible - à l'examen du passage proposé ci-dessus :

- un professeur pourrait éventuellement se trouver confronté ;

- et / ou auquel il pourrait les sensibiliser.

RAPPORT SUR LA SECONDE PARTIE DE LA LEÇON "Agir en fonctionnaire et de façon éthique et responsable"

Etabli par monsieur Bernard COMBEAUD

L'objectif était d'intégrer la nouvelle épreuve « *agir...* » à l'oral des concours d'agrégations sans accroître pour cela le temps ni le coût global de la passation.

En Lettres, aux trois agrégations externes, il avait été convenu, d'abord pour des raisons d'ordre pratique, que la question « *agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable* » serait traitée par les candidats dans le cadre horaire imparti à l'épreuve la plus longue, la leçon, que cette dernière fût de littérature (en Lettres et Lettres modernes, avec six heures de préparation) ou de linguistique (en Grammaire, avec trois heures de préparation seulement).

Dès lors, en cette année expérimentale, du fait des relations étroites qu'entretiennent la littérature et le langage avec l'éthique des usagers des textes et du discours, l'objectif, commun aux trois directoires, a été de vérifier, dans la mesure du possible, si les candidats pouvaient ou non établir un rapport entre l'œuvre (ou l'extrait qui en avait été tiré) proposée pour la leçon et le comportement éthique et responsable d'un enseignant, à la fois en tant que « fonctionnaire de l'Etat » et, plus spécifiquement, en tant que professeur de Lettres. A l'agrégation de grammaire, ce sont donc bien l'œuvre ou l'extrait, non la question de linguistique elle-même, qui ont servi de support de référence pour le traitement de la question « *agir...* ».

Sujets proposés

Sept candidats de nationalité française ont été cette année interrogés, auxquels s'est ajouté un candidat admissible au titre de l'étranger. Les huit interrogations sur la question « *agir...* » ont toutes été conduites par l'inspecteur général vice-président et par la présidente elle-même du jury. Tous les sujets comportaient une partie commune, qui était la suivante :

« Aussitôt à la suite de votre leçon de linguistique, vous présenterez un exposé de dix minutes. Vous vous y interrogerez, de façon libre et ouverte, sur les problèmes éthiques auxquels, devant des élèves divers, à l'occasion de l'étude de cette œuvre, et plus particulièrement – si possible – à l'examen du passage proposé, un professeur :

- 1) pourrait se voir confronté,
- 2) et/ou auxquels il pourrait opportunément sensibiliser son auditoire. »

Trois sujets ne comportaient aucune précision complémentaire. Pour chacun des cinq autres, une *suggestion* avait été en outre mentionnée :

1) - « A titre d'exemple, vous pourriez vous interroger sur le statut de ***l'étranger*** et de ***l'altérité*** dans Hérodote 2, 107-116. »

2) - « A titre d'exemple, en partant du cas du roman d'Achille Tatiou, vous pourriez vous interroger sur la façon dont peut se poser la question de la ***décence*** dans les œuvres étudiées en classe, aux différents niveaux de l'enseignement du second degré. »

3) - « En vous prenant appui sur le texte du *Songe en complainte* de Charles d'Orléans, vous pourriez vous interroger, par exemple, sur les enjeux éthiques et la responsabilité particulière qu'implique la ***transmission d'une « langue de culture »***. »

4) - « A titre d'exemple, vous pourriez vous demander, à propos de *La Jalousie* de Robbe-Grillet, si, reçu dans un cadre scolaire, le ***discours littéraire*** peut effectivement être

abstrait de toute manifestation de la subjectivité dans le langage comme de tout **rapport aux valeurs**. »

5) – « A titre d'exemple, vous pourriez vous interroger, à partir de la *Ballade* 115 de Charles d'Orléans (« *Je n'en feray qu'à ma plaisance* ») sur la **liberté de parole du professeur et de l'élève**.

La formulation de ces sujets apparaît conforme au « cahier des charges » que s'étaient donné les trois directeurs.

Déroulement des épreuves

Les principes que le jury avait retenus pour cette l'épreuve, les raisons d'être de cette dernière, ont été clairement rappelés aux candidats lors de la réunion préliminaire des admissibles qui précède les épreuves orales.

Aucune réaction négative de surprise, d'incompréhension ou de rejet n'a été observée de la part des candidats. Dans leur ensemble, tous étaient parfaitement informés de l'existence de cette nouvelle épreuve. Tous se sont prêtés de bonne grâce à l'exercice, et nous les en remercions. Chacun d'eux s'est efforcé de préparer son exposé et a effectivement distrait une partie de son temps de préparation au profit de la nouvelle épreuve.

Evaluation

Les notes obtenues, établies sur 5, s'échelonnent ainsi : 1, 1.5 (deux fois), 2 (deux fois), 4 (deux fois), et 5, la moyenne s'établissant à 2.62 / 5.

Bilan

Les candidats ont peiné à établir une relation significative entre d'une part l'enseignement des lettres et de la langue française et, d'autre part, les préoccupations éthiques d'un fonctionnaire de l'Etat confronté, à l'occasion des textes abordés, tantôt à la diversité culturelle de son public, tantôt aux contraintes inhérentes à son statut ou à l'organisation du système éducatif. Force est de convenir que ce lien d'analyse a souvent manqué. L'articulation attendue n'a été qu'une seule fois bien comprise et bien exposée, ce qui a valu au candidat la note maximale. Les huit autres candidats interrogés se sont contentés d'une sorte de petite dissertation morale, dans l'ensemble peu pertinente, d'une grande banalité, et souvent même parfaitement oiseuse.

Même si, de l'une à l'autre, une hiérarchie apparaissait assez clairement, ces piètres prestations ont été évaluées dans l'ensemble avec bienveillance, faute de précédents en la matière. Si l'épreuve n'aura desservi aucun candidat, elle n'aura profité qu'à un seul, soit à 12,5% d'entre eux.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME GREC

Etabli par mesdames H  l  ne FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Rappel du contenu des   preuves :

Pour l'explication sur programme, le candidat dispose de deux heures pour pr  parer, avec dictionnaire, la traduction et le commentaire d'un texte extrait de l'une des quatre   uvres au programme. La dur  e totale de l'  preuve est ensuite de quarante-cinq minutes : apr  s l'expos   du candidat (trente minutes), le jury lui pose pendant cinq minutes quelques questions sur sa prestation ; les dix derni  res minutes sont consacr  es    quatre questions de grammaire normative.

Notes sur 20 :

Hom  re : 08

H  rodote : 09

Eschyle : 06

Achille Tatius : 04

Textes propos  s et questions de grammaire normative associ  es

Hom  re, *Odyss  e*, IV, 233-264

Morphologie :

- Analyser   ν  ηκε (233) ; donner la conjugaison de ce verbe en prose attique, en conservant le m  me temps, le m  me mode et la m  me voix.
- Analyser τευ (264) ; donner l'  quivalent de cette forme en prose attique.

Syntaxe : expliquer l'emploi de   μφί (253).

Scansion : scander le vers 262.

H  rodote, II, 2

Morphologie :

- Analyser la forme διδο   (ligne 17 Oxford), puis conjuguer le verbe διδωμι    l'indicatif pr  sent en attique.

- Analyser la forme σφ  ων (ligne 10) ; d  cliner ce pronom en ionien puis en attique.

Syntaxe :

- Justifier l'emploi de βασιλε  σαι (ligne 10). Quel mode aurait-on employ   si la principale avait   t   n  gative ?

-    quel mode est γενο  ιατο (ligne 13) ? Justifier l'emploi de ce mode, puis poser la m  me question au discours direct.

Eschyle, *Sept contre Th  bes*, 822-860

Morphologie :

- Commenter μεγ  λε (822).

- Commenter δορός (839)

Syntaxe :

-   μφί + accusatif / + datif.

- 849-850 : identifier le type de proposition.

Achille Tatius, I, 8, 1-7

Morphologie :

- Analyser πεδηθῆς (1). Conjuguer ce verbe à l'indicatif, en conservant le même temps et la même voix.

- Analyser συνιέναι (3). Conjuguer ce verbe à l'indicatif aoriste actif.

Syntaxe :

- Expliquer l'emploi de κεν (2)

- Analyser les emplois de ἄν au paragraphe 4.

La moyenne des notes obtenues (6, 75) est bien inférieure à celle de 2010 (9, 9). Ces mauvais résultats sont d'abord dus à des traductions approximatives ou fautives, inacceptables pour des œuvres sur programme, et aboutissant parfois à des non-sens. Par exemple, Ἀγαμέμνονα δὲ ἔδει φονευθῆναι τὸν καλόν, οὗ κάλλος οὐράνιον ἦν (« et il fallait qu'il soit tué, le bel Agamemnon, dont la beauté était céleste », Ach. Tat., I, 8, 7) a étrangement été traduit par « il semble qu'ait été tué son bien qui relevait d'une beauté céleste ». De façon plus générale, les candidats ont souvent accumulé fautes de construction et fautes d'identification de formes : autant d'erreurs qui auraient pu être évitées avec une préparation rigoureuse des textes pendant l'année universitaire.

Cette préparation devait s'accompagner obligatoirement d'une connaissance globale des œuvres. Pour le jury, le second critère d'appréciation est en effet le commentaire. Or, comment commenter un texte dont on ne connaît pas le contexte ? Ainsi, il était difficile de d'expliquer correctement le discours d'Hélène au chant IV de l'*Odyssée* (233-264), si on ne faisait aucune référence au discours de Ménélas qui le suit immédiatement (270-301) et montre un tout autre visage de la reine de Sparte. Bien plus, il était tout à fait impossible de se livrer à un commentaire pertinent du discours de Clinias chez Achille Tatius (I, 8, 1-7) sans avoir lu le roman dans son ensemble, au moins en traduction. Une telle lecture aurait évité d'interpréter comme un éloge des femmes ce qui est en réalité une violente diatribe prononcé contre elles par un homosexuel furieux du mariage annoncé de son éromène !

Enfin, les questions de grammaire, troisième critère permettant d'évaluer les prestations des candidats, ont donné des résultats très inégaux. Si certains ont témoigné d'une bonne connaissance de la syntaxe et de la morphologie, y compris pour l'ionien d'Hérodote, d'autres ont fait preuve de beaucoup d'hésitations, se trompant par exemple sur la syntaxe de ἄν ou sur la déclinaison de δόρυ, et se révélant incapables de conjuguer l'indicatif aoriste des composés de ἴημι.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME LATIN

Etabli par Madame Muriel CLAISSE

Préparation : 2 heures

Passage : 30 minutes + 5 à 10 mn de reprise + 5 à 10 mn de questions de grammaire.

Le jury a entendu quatre candidats, notés de 0,5 à 11,5.

Les quatre textes tirés au sort et les questions associées ont été les suivants :

Boèce, *La Consolation de philosophie*, 21 (*At cuius criminis*) à 31 (*perditum ire uoluisse*).

1-Décliner *maximas uires* (§26)

2-Conjuguer *uelle* (§22) à la 1^{ère} personne du singulier de tous les temps de l'indicatif et du subjonctif.

3-Analyser l'emploi de *fuisse* au §27.

4-L'expression du but.

Ovide, *Métamorphoses*, XIV, v. 698-727

1-Donnez les temps primitifs correspondant aux formes suivantes : *confessus* (703), *gaude* (721), *cogeris* (722), *memento* (724).

2-*freto surgente* : décliner ce groupe au singulier et au pluriel.

3-A partir du v. 707 (*saepe dedit blandis sua uerba tabellis*) : sens et emplois de l'adjectif verbal.

4-Scansion du v. 726.

Pétrone, *Satiricon*, LXXIX (*quoniam, inquit*) à LXXX (*abiectum*)

1-Décliner *solus*

2-Décliner le groupe *praecipiti festinationi* (LXXX)

3-L'expression de l'ordre et de la défense

4-Les systèmes conditionnels.

Plaute, *Rudens*, I, 5, 258 (*qui sunt*) -289 (*oportet*)

1-Décliner *precantum* (v. 259)

2-Conjuguer *abest* (267) à la 1^{ère} personne du singulier de tous les temps de l'indicatif et du subjonctif.

3-Analyser *quicquid* (286)

4-L'expression de l'ordre et de la défense.

Rappelons quelques principes nécessaires à la réussite de la traduction :

- la rigueur morphologique : nombre d'erreurs de construction s'expliquent par une identification erronée des formes : *aestum* confondu avec *aestus*, *tristis* pris pour *tristi*.

-La nécessité de replacer un terme ou un groupe dans son contexte, qui l'éclaire, en évitant une lecture myope du texte. C'est le contexte qui permettra de trancher entre le présent et le futur pour *cogeris*, par exemple.

-Nous ne saurions donc trop recommander la pratique régulière et assidue du « petit latin » ! En effet, certaines erreurs témoignent d'une familiarité insuffisante avec la langue latine : pour ne prendre qu'un exemple, *partem meam necesse est* a été considéré comme un syntagme qui pourrait faire

sens, malgré l'absence de verbe transitif dont *partem* serait l'objet direct, hypothèse qui aurait dû être éliminée immédiatement.

La reprise vise à permettre au candidat de corriger ses contresens, et donc d'en minorer l'impact sur la note finale. Malheureusement, celle-ci a trop souvent été infructueuse, soit parce que les lacunes grammaticales se sont révélées trop sévères, soit parce que les réponses tardaient trop à venir. Il faut absolument rester concentré à ce moment de l'exercice où la fatigue peut se faire sentir, et avoir à l'esprit que les questions du jury visent non pas à déstabiliser gratuitement le candidat, mais uniquement à lui permettre d'améliorer sa note finale.

Le second volet de l'exercice est constitué de l'explication du passage, qui peut être composée ou linéaire : le jury n'a pas de préférence pour l'une ou l'autre formule, mais rappelle que le choix du commentaire linéaire ne dispense pas le candidat d'organiser son propos, avec un fil directeur nettement défini, et, à l'inverse, que le choix du commentaire composé ne doit pas se faire au détriment de l'analyse des procédés d'écriture du passage. La méconnaissance totale de l'œuvre et de ses problématiques a été lourdement sanctionnée : tel candidat, interrogé sur Boèce, ignorait tout de la notion, centrale dans l'ouvrage, de théodicée. Afin d'éviter la paraphrase, il convient de prendre en compte le genre du texte (ainsi, une explication du *Rudens* de Plaute doit proposer une perspective dramaturgique, s'interroger sur les lieux scéniques, sur les caractéristiques des prises de parole), mais aussi l'effet qu'il produit, son registre : si l'on ne perçoit pas, dans le *Satiricon*, 80, le décalage entre le langage épique et tragique employé par les personnages et le motif vulgaire de leur *discordia*, le partage de Giton, on manque les enjeux du passage.

Les questions de grammaire relèvent de la grammaire descriptive et normative. Deux questions portent sur la morphologie. La rapidité fait partie des exigences de l'épreuve : il faut donc s'entraîner régulièrement. Il suffit de consulter les rapports de jury pour constater qu'il est des questions récurrentes : le jury est surpris que la troisième déclinaison, par exemple, sur laquelle il interroge régulièrement les candidats, donne lieu à tant d'hésitations et d'erreurs ! Les deux questions de syntaxe sont l'occasion de revenir sur une construction du texte, ou, indépendamment du texte traduit, de proposer un exposé synthétique sur un point important de la grammaire, comme « l'expression du but » ou celle de « l'ordre et de la défense » : cela implique que le candidat se soit constitué des fiches au fur et à mesure de l'année, pour être en mesure de proposer un panorama bref et complet des différents cas de figure possibles.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN HORS PROGRAMME GREC

Etabli par mesdames Hélène FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Rappel du contenu des épreuves :

Pour l'explication hors programme, le candidat prépare, pendant trente minutes, deux traductions d'un texte d'une vingtaine de lignes : une première traduction littérale, une deuxième plus littéraire. La durée de l'épreuve est ensuite de trente minutes : quinze minutes pour l'exposé du candidat qui présente ses traductions au jury, cinq minutes de reprise, dix minutes pour les quatre questions de grammaire normative.

Notes sur 20 :

01 ; 06 ; 11 ; 14.

Textes proposés et questions de grammaire normative associées :

Eschine, *Contre Timarque*, 25-27 (jusqu'à τῷ δήμῳ/)

Morphologie :

- Analyser μαρτυρήσατε (25) ; mettre ce verbe au passif, en conservant le même mode et le même temps.

- Quelle est la voyelle élidée dans οἷδ' (25). Conjuguez ce verbe au présent, puis à l'imparfait.

Syntaxe :

- Analyser les propositions de la première phrase du paragraphe 25.

- À quel mode est χρώμεθα (fin de 26) ? Justifiez l'emploi de ce mode.

Eschine, *Contre Timarque*, 177-179

Morphologie :

- Analyser ἀφέμενοι (178) ; conjuguer ce verbe à l'indicatif présent.

- Analyser εἰληφότες (179) ; donner les temps primitifs de ce verbe.

Syntaxe :

- Si on voulait mettre une négation dans la proposition τοὺς μὲν νόμους καλῶς κείσθαι, laquelle faudrait-il utiliser ?

- Justifiez le mode de ἀποσπασθῆτε (179) ?

Eschine, *Contre Ctésiphon*, 202-204

Morphologie :

- Analyser la forme ἀξιώσατε (202). Mettre ce verbe au présent à la voix active, puis à la voix passive, en conservant la même personne, le même nombre et le même mode.

- Analyser προφάσεις (203). Décliner ce terme.

Syntaxe :

- Analyser l'emploi de μή dans l'expression ἀπαγορεύοντας μή στεφανοῦν τοὺς ὑπευθύνους (203).

- À quel mode est δόξῃ (202) ? Justifier l'emploi de ce mode.

Eschine, *Contre Ctésiphon*, 257-259

Morphologie :

- Donner l'ensemble de la déclinaison de εὐεργέτας (257).

- Analyser στεφανωθήσεται (259) ; conjuguer ce verbe en conservant le même temps, le même mode et la même voix.

Syntaxe :

- Expliquer l'emploi du mode de παρακαλῆ (257).

- Expliquer l'emploi du mode de δεόμενον, σχετλιάζοντα et ἐπερωτῶντα (257-258).

La moyenne des notes obtenues (8) est légèrement supérieure à celle de 2010 (7, 25), mais elle reflète surtout une très grande disparité entre les différentes prestations entendues par le jury. Ainsi, alors qu'une candidate a présenté une traduction littérale dans l'ensemble correcte des § 25-27 du *Contre Timarque* d'Eschine et a répondu avec pertinence à la plupart des questions de grammaire qui lui étaient posées, un autre candidat s'est montré tout à fait incapable de traduire les § 177-179 du même discours et de répondre à la moindre interrogation grammaticale, ne reconnaissant pas par exemple que le participe εἰληφότες venait du verbe λαμβάνω et ne pouvant ensuite donner les temps primitifs de ce même verbe. Le jury a également pu déplorer des méconnaissances syntaxiques (ἄν non identifié comme l'équivalent d'ἔάν, *Contre Ct.* 202), des confusions de vocabulaire (τόπον traduit par « genre », *Contre Ct.*, 204) et même l'ignorance d'expressions pourtant courantes dans les discours judiciaires : c'est ainsi que ὁ φεύγων τὴν γραφήν (« l'accusé », *Contre Ct.* 205) a faussement été interprété comme signifiant « fuyant la condamnation ».

Il est donc évident que seules une fréquentation assidue des textes de la littérature grecque et une révision systématique de la morphologie et de la syntaxe peuvent permettre aux candidats de réussir cette épreuve orale improvisée, sans être désarçonnés par l'absence de dictionnaire. Cet entraînement régulier est pour eux la clé du succès.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN HORS PROGRAMME LATIN

Etabli par madame Muriel CLAISSE

Préparation : 30 mn, sans dictionnaire.

Passage : 15 minutes (le candidat propose d'abord une traduction qui s'appuie sur des groupes de mots formant des unités syntaxiques cohérentes, puis une retraduction plus élaborée et littéraire, sans reprendre cette fois les termes latins). Les textes donnés sont accompagnés d'un titre, éventuellement d'un chapeau introducteur, de notes de vocabulaire. Cette année, les passages à traduire étaient tirés des livres VII et VIII de l'*Enéide* de Virgile. La traduction est, comme pour l'épreuve sur programme, suivie de questions de grammaire.

Virgile, *Enéide*, VII, 37-58. Virgile invoque la Muse et entreprend le récit de l'origine de la guerre entre Enée et Turnus : la rivalité pour la main de Lavinia.

Vocabulaire : *aduena*, *ae*, adj. pouvant se rapporter aux trois genres : « étranger » ; *Ausonius*, *a*, *um* : « Ausonien » (*Ausonia*, *ae*, f., « Ausonie », est une désignation poétique de l'Italie) ; *cogo*, *is*, *ere*, *coegi*, *coactum* : « rassembler » ; *Tyrrhenus*, *a*, *um* : « Tyrrhénien, italique » ; *Hesperia*, *ae*, f. : « Hespérie » (autre désignation poétique de l'Italie) ; *Laurens*, *Laurentis*, adj. : « Laurente » (habitant d'une région du Latium) ; *proles*, *is*, f. : « descendance » ; *atauus*, *i*, m. : « ancêtre » ; *gener*, *generi*, m. : « gendre » ; *propero*, *are* : « avoir hâte que » ; *portentum*, *i*, n. : « prodige ».

1-Décliner *proles uirilis* (v. 50)

2-Conjuguer *nascitur* (v. 44) à la 1^{ère} personne du singulier de tous les temps de l'indicatif et du subjonctif.

3-Analyser la forme *genitum*.

4-L'expression de la cause.

Virgile, *Enéide*, VII, 81-101 : le roi Latinus consulte l'oracle de son père le dieu Faunus, qui lui enjoint de marier sa fille Lavinia à un étranger.

Vocabulaire : *fatidicus*, *a*, *um* : « qui prédit l'avenir, prophétique » ; *lucus*, *i*, m. : « bois sacré » ; *Albunea*, *ae*, f. : « Albinée » (nom d'une forêt) ; *mephitis*, *is*, f. : « vapeur fétide » ; *Oenotria*, *ae*, f. : « Oenotrie », contrée du sud de l'Italie, et, en poésie, désignation de l'Italie ; *pellis*, *is*, f. : « peau » ; *sterno*, *is*, *ere*, *stravi*, *stratum* : « étendre » ; *Acheron*, *ontis*, m. : acc. sg. grec *Acheronta* ; *pater* ... *Latinus* : *pater* signifie ici « vénérable » ; *laniger*, *era*, *erum* : « couvert de laine » ; *bidens*, *entis*, f. : « brebis adulte » ; *effultus*, *a*, *um* : « appuyé sur » ; *uellus*, *uelleris*, n. : « toison » ; *gener*, *eri*, m. : « gendre ».

1-Décliner *nocte silenti* (v. 87) au singulier et au pluriel

2-Conjuguer la forme *tulit* (v. 87) à la 1^{ère} personne du singulier de tous les temps de l'indicatif et du subjonctif actifs.

3-Analyser le syntagme *neu crede* (v. 97)

4-Syntaxe des propositions circonstancielles de conséquence.

Virgile, *Enéide*, VIII, *incipit* : la guerre du Latium est imminente : une ambassade est envoyée à Diomède.

Vocabulaire

Laurens, entis, adj : des Laurentes ; *concutio, is, ere, -cussi, -cussum* : secouer, ici : exciter ; *impello, ere, impulsi, impulsus* : ici, frotter l'une contre l'autre, entrechoquer ; *efferus, a, um = ex + ferus, a, um* ; *uastant = uacuos reddunt* ; *Diomedes, edis*, roi d'Étolie, fils de Tydée, qui, après la guerre de Troie, dut fuir Argos et fonda Arpi (Argyripa) en Apulie : les Latins lui dépêchent une ambassade car ils supposent qu'il a dû bien connaître Enée ; *Teucro, orum* : les Troyens ; *increbesco, is, ere, increbui* : grandir ; *fatis* : datif en fonction de « complément d'agent » ; *struo, is, ere* : ici, tramer, préparer, machiner (la source du sujet de *struat* est le possesseur du *nomen* dont il a été question au vers précédent, ce *uir Dardanius*, qui n'est autre qu'*Aeneas*, explicitement désigné au v. 11) ; *ipsi* : lui-même = Diomède ; *Laomedontius, a, um* : troyen (litt. = descendant de Laomédon, le père de Priam).

Messapus, Vfens, Mezentius, Venulus : noms existants donnés à des princes du Latium ou fictifs ou mythiques : Messapus est donné par Virgile pour étrusque, Vfens était un nom de fleuve, Mezentius est le nom bien attesté d'un roi légendaire de Caeré, qui aurait exercé sa tyrannie sur les Latins, « Venulus » n'est pas autrement connu.

1-Décliner *acer equus* (v. 3)

2-*Extulit* (v. 2) : conjuguer à la 2^{ème} du pluriel, actif et passif de l'impératif et du subjonctif *effero*.

3-v. 12 : *fatis regem se dicere posci* : analyser le syntagme dans son ensemble, puis chaque unité de celui-ci.

4-L'expression du but en latin.

Virgile, *Énéide*, VIII, 81-101 : la truie blanche

Vocabulaire

Concolor, oris cum : de la même couleur que ; *enim* : affirmatif ; *Thybris, idis = Tiberis, is* ; *quam longa est* : ellipse de *tam* ; *substitit* : de *subsisto* : s'arrêter ; *sterno* : coucher, aplanir ; *luctamen, inis* : lutte, effort ; *uncta* (sc. *pice*) : oint, enduit (de poix), graissé ; *abies, ietis, f* : sapin ; *fluuio innare* : (*in fluuio nare* ; *olli = illi* ; *flexus, us* : méandre.

1-Conjuguer *sterno* à l'indicatif actif-passif de la 3^{ème} personne du pluriel, à tous les temps.

2-Scander le vers 98.

3-La syntaxe des consécutives.

Les notes obtenues ont été : 1 ; 3 ; 9, 12. Si deux candidats avaient manifestement l'habitude de traduire Virgile, les deux autres prestations ont témoigné de réelles difficultés à la fois morphologiques et syntaxiques. Pour réussir cette épreuve, il faut lire, tous les jours, du latin. Les coordinations semblent avoir particulièrement dérouté certains candidats : dans le passage *At rex sollicitus monstros, oracula Fauni, fatidici genitoris, adit, lucosque sub alta /consulit Albunea*, il est impossible de construire *adit lucos*, puisque *-que* coordonne *adit* et *consulit*. Dans la mesure du possible, nous invitons les candidats à conserver les temps latins. Enfin, pour cette épreuve sans dictionnaire, décomposer les mots, revenir à leur sens premier, permet souvent d'en déduire le sens, comme pour *adventus*, issu de *ad-veho*. Dans la seconde traduction, il faut veiller à ne pas oublier des termes pourtant traduits dans la première traduction. Nous avons par ailleurs été sensibles à l'effort d'un candidat pour proposer une vraie retraduction, avec une certaine recherche stylistique.

L'épreuve de grammaire est identique à celle de l'explication sur programme. Deux remarques supplémentaires : l'épreuve de traduction improvisée nécessite une grande rapidité ; le candidat doit néanmoins rester calme et attentif lors de la reprise, et garder à l'esprit que certains correctifs apportés à sa traduction peuvent l'aider pour les questions de syntaxe (EX : « analyser la forme *genitum* »). De plus, le jury est en droit d'attendre que le candidat sache improviser la scansion d'un hexamètre dactylique.

